



**CONTRAT DE TERRITOIRE
« TERRITOIRES EN ACTION »
2022-2028**

ENTRE d'une part :

La Région Bourgogne-Franche-Comté représentée par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY, ci-après dénommée la Région

ET d'autre part :

Le PETR du Nord de l'Yonne, représenté par son Président, Monsieur Nicolas SORET, ci-après dénommé la structure porteuse,

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, représentée par son Président, Monsieur Marc BOTIN.

La Ville de Sens, représentée par son Maire, Monsieur Paul-Antoine de CARVILLE.

Vu la délibération du Conseil régional 22AP.30 en date du 27 janvier 2022 relative aux politiques territoriales régionale 2022 – 2028, et détaillant le Règlement d'intervention 30.17 relatif aux contrats de territoire « territoires en action »

Vu la délibération du Conseil régional n° 22CP.738 en date du 8 juillet 2022 relative à la modification du Règlement d'intervention 30.17 relatif aux contrats de territoire « territoires en action »

Vu la délibération du Conseil régional n° 22AP.38 en date du 26 juin 2022 relative au budget supplémentaire 2022 et définissant l'autorisation de programme pluriannuelle du dispositif « Territoires en action »

Vu la délibération du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Nord de l'Yonne en date du **8 juin 2023** relative au contrat de territoire du Nord de l'Yonne.

Vu la délibération de l'Agglomération du Grand Sénonais en date **du 22 juin 2023** relative au contrat de territoire du Nord de l'Yonne.

Vu la délibération de la Ville de Sens en date du **19 juin 2023** relative au contrat de territoire du Nord de l'Yonne.

Vu la délibération du Conseil régional n° XXXXXXXX en date du 7 juillet 2023 relative au contrat de territoire “Territoires en Action” du PETR du Nord Yonne,

Vu la délibération n° 22AP.7 des 26 et 27 janvier 2022 relative à l’adoption du CPER Etat-Région 2021-2027

PREALABLEMENT, IL EST RAPPELE :

Les principes stratégiques et valeurs-socles de la nouvelle politique territoriale régionale à l’échelle 2022-2028 ont été approuvés lors de l’assemblée régionale du 27 janvier 2022. Ils sont constitués des éléments suivants :

- **Un principe d’équilibre et de cohésion du territoire régional, conduisant à une politique embrassant les différents espaces et territoires de la région, prenant en compte leurs typologies, spécificités et enjeux,**
- **Un principe de subsidiarité promouvant une approche ascendante et concertée basée sur des démarches de projets, sur la mise en capacité et un soutien aux dynamiques de développement local,**
- **Un principe de différenciation et de solidarité territoriale, conduisant à mobiliser davantage de moyens pour les territoires les plus fragiles et ceux qui en ont le plus besoin,**
- **Un principe d’encourager et d’accompagner les pratiques collaboratives et coopératives, pour des projets partagés aux échelles inter-territoriales et infra-territoriales, et une place faite aux citoyens plus affirmée.**

De plus, la nouvelle politique territoriale se fonde sur les axes du Schéma Régional d’Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) approuvé le 16 septembre 2020 et tient compte, dans une logique de complémentarité et de cohérence, des schémas régionaux en vigueur tels que le Schéma Régional de Développement Economique, d’Innovation et d’Internationalisation (SRDEII) Bourgogne-Franche-Comté, la Feuille de Route Transition Energétique et la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB), ainsi que les programmes européens 2021-2027.

En déclinaison des axes du SRADDET, 3 principes phares guident la mise en œuvre de la politique territoriale contractuelle, dont les fondements reposent sur :

- **la transition énergétique et écologique ;**
- **le renforcement des centralités en privilégiant la sobriété foncière ;**
- **le développement de l’accueil et de l’attractivité régionale, basé sur des logiques de coopération et de complémentarité territoriale.**

La politique contractuelle porte les valeurs de différenciation et de solidarité territoriale en vue de soutenir davantage les territoires les plus fragiles. Elle encourage également toute participation de la population aux projets portés par les territoires. La politique contractuelle se décline en contrats de territoires, négociés et conclus entre une structure porteuse d’un territoire de projet et la Région.

Un cadre d'intervention spécifique pour les centralités a été défini dans les politiques territoriales régionales, en direction notamment des polarités structurantes au rayonnement médian, souvent d'envergure départementale. Ces villes proposent une offre de services complète avec notamment des fonctions administratives de niveau départemental, la présence d'hôpitaux ou encore d'équipements culturels et sportifs à fort rayonnement. Ces pôles sont connectés au réseau ferroviaire et routier : Nevers, Sens, Auxerre, Beaune, Mâcon, Dole, Lons-le-Saunier, Vesoul, Pontarlier et font l'objet d'un volet spécifique « ville moyenne »

Ainsi, sur le territoire du Nord de l'Yonne, la commune de Sens bénéficie d'une enveloppe financière « ville moyenne », complémentaire à celle dédiée au « volet territorial » du contrat.

Les contrats de territoire « Territoires en action » ont vocation à soutenir des projets d'investissement et actions de fonctionnement répondant à une logique de développement du territoire et de transition énergétique et écologique. Ces actions nécessitent une animation dédiée portée notamment par une ingénierie territoriale.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Le présent contrat de territoire a pour objet de définir, pour la période 2022-2028, une stratégie de développement local partagée autour d'axes d'intervention déterminés en commun.

Il détaille les engagements de chacun des signataires, les modalités et moyens d'accompagnement des projets ainsi que l'organisation d'un pilotage partagé du contrat.

ARTICLE 2 : STRATEGIE REGIONALE

Les politiques territoriales régionales s'inscrivent pleinement dans les orientations du SRADDET dont elles contribuent directement à la mise en œuvre. Trois principes-phares guident la mise en œuvre de la politique territoriale dont les fondements reposent sur :

- **La transition énergétique et écologique**

L'objectif du SRADDET est de tendre vers une région à énergie positive à l'horizon 2050. Ces objectifs régionaux, qui s'inscrivent pleinement dans les stratégies nationales, doivent guider les stratégies territoriales et inspirer leurs ambitions, dans tous les secteurs et les projets de développement.

Ce sont ainsi des stratégies et plan d'actions engagés pour les transitions écologique et énergétique, et sur l'adaptation au changement climatique qui seront accompagnés. L'action locale a ainsi vocation à concourir à la réduction des besoins en énergie et des émissions de gaz à effet de serre, à la gestion durable des ressources naturelles et environnementales (eau, biodiversité, foncier...) et à la sobriété, à veiller à une gestion des impacts des projets/aménagements sur le vivant et sur les milieux, et à s'engager dans des modes de développement plus économes et résilients.

Dans cette démarche, le principe de la bonne conciliation des enjeux doit rester une préoccupation forte : autrement dit, les effets potentiellement défavorables sur

l'environnement des actions engagées pour la transition doivent afin de les réduire au maximum.

- **Le renforcement des centralités, en privilégiant la sobriété foncière**

Le modèle spatial promu par le SRADDET est celui du renforcement des centralités existantes, quelles que soient leurs tailles, et de la sobriété foncière, pour ne plus s'inscrire dans un modèle d'étalement et s'engager résolument dans un accompagnement des redynamisations des centres. Il a vocation à être poursuivi via les politiques territoriales.

Ainsi, dans un contexte de très faible croissance démographique régionale, il est nécessaire de changer de stratégie d'aménagement. L'enjeu du SRADDET consiste à fonder l'attractivité territoriale, non pas sur la croissance démographique par l'étalement, mais sur une plus grande animation des centres comme espaces de vie sociale, en y restaurant les services, des commerces et de l'habitat. Ce changement de vision du développement du territoire implique également une recherche de qualité durable des espaces vécus (qualité des espaces publics, mobilités alternatives à l'autosolisme devenant des composantes essentielles de l'aménagement urbain).

- **Le développement de l'accueil et de l'attractivité régionale, basé sur des logiques de coopération et de complémentarité**

Fil conducteur du SRADDET, le développement de l'accueil et de l'attractivité régionale ne pourra réellement advenir qu'avec les contributions de ses territoires, de plus en plus investis dans des rapports de coopérations, de complémentarités et de réciprocités.

Le choix de l'attractivité s'inscrit dans une logique renouvelée qui consiste à s'appuyer sur des moteurs qualitatifs et différentiels propres à embarquer des dynamiques positives pour la Région. C'est donc une volonté qui s'inscrit dans un temps long qui est portée par le SRADDET et qui fondent les politiques territoriales. L'intention et les enjeux sont clairs : dépasser les modèles actuels peu soutenables au regard des défis qui nous font face pour s'engager résolument dans une trajectoire autorisant pour demain la résilience et l'attractivité des territoires.

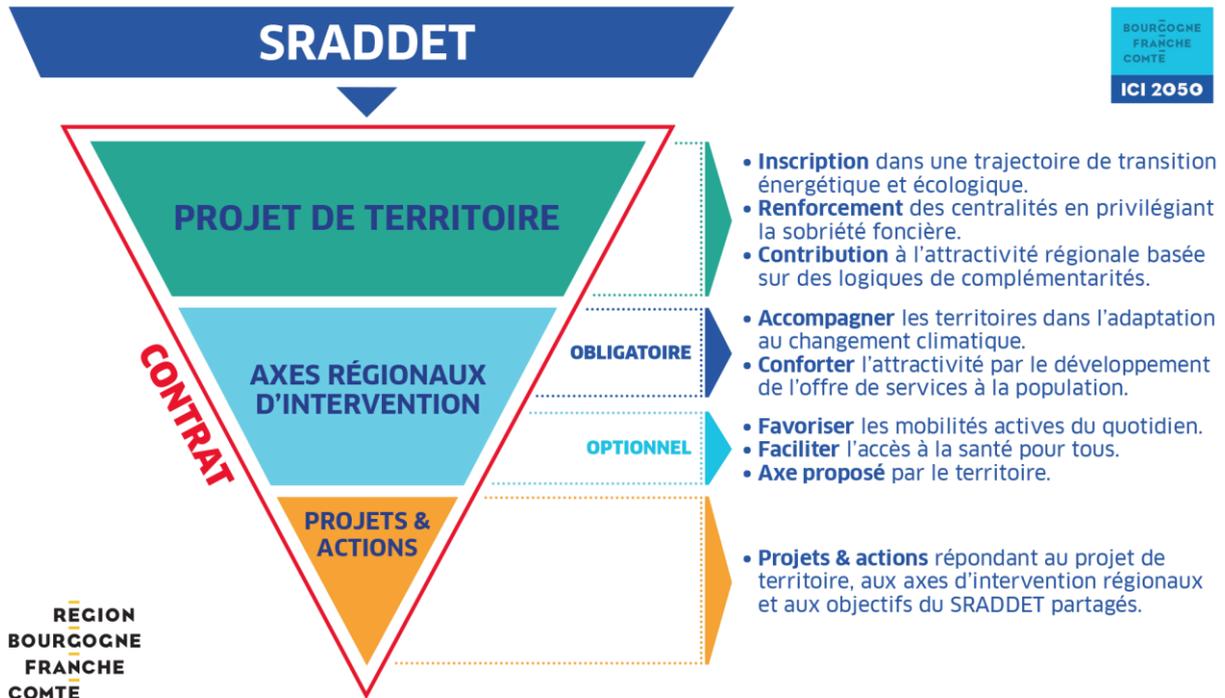
Les modèles de développement territoriaux plus soutenables doivent s'appuyer sur les filières à potentiel des territoires, ainsi que sur les spécificités de chaque territoire disposant de richesses. La Région sera ainsi attentive à appuyer les coopérations, les relations de réciprocités entre les espaces urbains, mais également avec les ruralités qui font preuve de vitalité et osent également expérimenter.

L'ensemble des pôles identifiés dans le SRADDET, ainsi que toute la trame des bourgs, des villages et des ruralités qui s'appuient sur eux, sont la base du développement territorial. A travers eux, il n'est pas question d'opposer le monde urbain des pôles et le monde rural qui en serait dépourvu : tout au contraire, il s'agit de mettre l'accent sur ce que leurs populations partagent au quotidien, dans le recours aux services et aux commerces, par l'emploi et les études, les pratiques culturelles et festives, les identités territoriales, etc. et de mieux rendre compte des complémentarités que peuvent apporter ces différences en instaurant des relations de réciprocités entre les territoires.

Chacun de ces niveaux de pôles doit remplir des fonctions spécifiques pour contribuer au fonctionnement d'une région multipolaire.

Au-delà du renforcement des pôles régionaux, il s'agit également d'envisager un fonctionnement plus coordonné et complémentaire de leurs fonctions. Ainsi, le SRADDET encourage la mutualisation et le partage de certaines fonctions (recherche, enseignement supérieur, innovation, services aux entreprises, santé, culture, sport...), selon les caractéristiques des pôles, pour optimiser leur efficacité et leur capacité à répondre aux besoins des habitants à une échelle plus globale. Ce fonctionnement en réseau sera possible grâce à un renforcement des connexions (physiques ou virtuelles) entre les pôles.

La Région souhaite que le contrat de territoire intervienne sur le soutien à des projets et actions s'inscrivant dans le processus représenté suivant :



2-1 Volet territorial du contrat

Le contenu du contrat s'articule ainsi autour de 5 axes régionaux d'intervention déclinés par thématiques prioritaires :

- accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique ;
- conforter l'attractivité par le développement de services à la population ;
- favoriser les mobilités durables du quotidien ;
- faciliter l'accès à la santé pour tous ;
- axe proposé par le territoire.

Les deux premiers axes sont obligatoires et sont assortis de cibles financières.

Axes d'intervention	Thématiques prioritaires concernées	Enveloppe d'investissement
Axes obligatoires		

Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des ressources naturelles, réduction des besoins en énergie et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) • Urbanisme durable : requalification qualitative de l'espace public, mutations des espaces dégradés • Alimentation de proximité 	
Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population	<ul style="list-style-type: none"> • Services à la population, accompagnement de nouveaux services • Economie de proximité 	50 % au maximum
Axes optionnels		
Faciliter l'accès à la santé pour tous	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'environnement en santé en proximité en lien avec l'offre de soins de 1^{er} recours • Actions de santé environnementale • Actions en lien avec la feuille de route régionale de santé 	Au choix du territoire
Favoriser les mobilités durables du quotidien	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux équipements/infrastructures • Soutien à l'acquisition de matériels 	Au choix du territoire
Axe proposé par la structure porteuse	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie thématique correspondant à une priorité locale • Possibilité de réaliser des expérimentations, de proposer des projets innovants 	Au choix du territoire

Les deux axes obligatoires constituent le périmètre minimal du contrat. Les axes optionnels sont mobilisés selon le choix du territoire. Le contrat peut donc comporter de 2 à 5 axes.

Les cibles financières des deux axes obligatoires sont :

- 30 % a minima de l'enveloppe octroyée par la Région doivent être consacrés à l'axe « Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique » ;
- 50 % au maximum de l'enveloppe octroyée par la Région peuvent être orientés vers l'axe « Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population ».

Le choix des axes d'interventions retenus ainsi que le fléchage des crédits entre ces axes engagent le territoire jusqu'à la clause de revoyure de 2026.

Au sein de chaque axe, les thématiques identifiées dans le tableau ci-dessus ne sont pas exhaustives. D'autres typologies d'intervention peuvent être inscrites dans les contrats en fonction des projets qui émergent sur les territoires et de leur conformité au projet de territoire et aux ambitions régionales.

2-2 Volet « villes moyennes » du contrat

Le volet « villes moyennes » vise à appuyer la réalisation d'équipements d'agglomération à rayonnement a minima intercommunal, au mieux départemental ou régional (via un portage ville ou EPCI).

Chaque projet soutenu devra s’inscrire dans la stratégie territoriale et le projet de développement de l’agglomération (projet d’agglomération), définis à moyen et long terme (5 à 10 ans) et également s’inscrire dans les axes d’intervention du contrat « territoires en action » du territoire de projet (Pays/PETR/SCOT...) dans lequel il s’insère, afin de contribuer de façon directe aux enjeux identifiés.

Les projets soutenus devront assurer le renforcement des fonctions de centralité des pôles concernés. Ils ont vocation à porter sur les axes d’intervention retenus dans la contractualisation, principalement sur l’attractivité par le développement de l’offre de service, et contribuer ainsi au rayonnement de la ville.

Les thématiques éligibles sont :

- L’offre de culture et de loisirs, et services à la population, pour des projets d’envergure et structurants pour le territoire, au rayonnement dépassant le bassin d’agglomération,
- Le renforcement des fonctions d’enseignement supérieur, pour des projets de renforcement des sites universitaires et des conditions d’accueil des étudiants, en articulation étroite avec les établissements,
- Le développement de la mobilité durable, pour des aménagements urbains structurants.

Volet « villes moyennes »		
Réalisation d’équipements d’agglomération à rayonnement a minima intercommunal	<ul style="list-style-type: none"> • L’offre de culture et de loisirs, et services à la population, • Le renforcement des fonctions d’enseignement supérieur, • Le développement de la mobilité durable, pour des aménagements urbains structurants. 	800 000 €

ARTICLE 3 : STRATEGIE DU TERRITOIRE

3.1- Stratégie globale

Pour la période concernée par le présent contrat, la stratégie de territoire qui se décline en... *Insérer ici le résumé de la stratégie globale du territoire (diagnostic, enjeux, objectifs stratégiques et objectifs opérationnels) avec graphe d’objectifs à l’appui en annexe 1.*

Le contexte général du Nord de l’Yonne

Le PETR du Nord de l’Yonne se compose de 5 EPCI rassemblant 120 communes et 130 833 habitants en 2019 (Insee), sur un territoire de 1916,8 km² :

- Communauté d’agglomération du Grand Sénonais : 59 202 habitants et 27 communes,
- Communauté de communes de Yonne Nord : 24 477 habitants et 23 communes,
- Communauté de communes du Jovinien : 21 012 habitants et 19 communes,

- Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne communes,
- Communauté de communes de la Vanne et Pays d'Othe : 8519 habitants et 22 communes.

En 2019, le territoire du PETR concentrait près de 39% de la population du département de l'Yonne avec ses 130 833 habitants. La densité moyenne est de 68,2 habitants au km² (contre 48,2 habitants au km² dans tout l'Yonne), très largement portée par la communauté d'agglomération du Grand Sénonais. Le territoire apparaît ainsi comme l'un des plus denses de la région et du département en se distinguant des espaces considérés à faible densité par l'INSEE.

Les bourgs-centres concentrent près de 40% de la population totale du PETR du Nord de l'Yonne, la majeure partie étant répartie de manière relativement homogène dans la centaine de villages. Le poids démographique de chacune des communes du PETR du Nord de l'Yonne dessine une armature territoriale sur trois niveaux :

- Un pôle urbain majeur et historique, Sens, 26 688 habitants, véritable centralité administrative, économique et commerciale pour le territoire.
- Un pôle urbain dit secondaire porté par Joigny qui, avec ses 9 557 habitants et ses nombreux commerces, services et emplois, constitue une polarité complémentaire à celle de Sens.
- Un réseau de pôles de proximité se répartissant au sein de chaque EPCI : Pont-sur-Yonne, Chéroy, Saint-Julien-du-Sault et Villeneuve-l'Archevêque.

Sur les 117 communes du territoire, 89 ont moins de 1000 habitants (dont 21 ont entre 100 et 300 habitants), 26 ont entre 1 000 et 4 000 habitants, seules 4 communes possèdent plus de 4 000 habitants.

Le territoire du Nord de l'Yonne a connu au fil des décennies une croissance régulière et relativement dynamique de sa population, malgré un ralentissement depuis la fin des années 2000. Le territoire n'a accueilli que 340 habitants supplémentaires par an entre 2008 et 2018 (contre 820 entre 1999 et 2008).

La dynamique démographique demeure deux fois plus importante que celle du département de l'Yonne depuis 1968 (plus de 43% pour le territoire du PETR, contre plus de 21% en moyenne dans le département). Cette croissance est très variable selon les intercommunalités composant le PETR. Celles situées au nord du territoire ont en effet connu un développement démographique plus important tandis que les intercommunalités du Jovinien et de la Vanne et du Pays d'Othe possèdent une croissance démographique moins linéaire et beaucoup moins dynamique. Plus récemment, les

franges nord-ouest ainsi que la couronne périurbaine de Senlis. Malgré l'influence francilienne, une croissance particulièrement dynamique.

Le territoire du Nord de l'Yonne apparaît légèrement moins vieillissant que le département de l'Yonne avec une proportion de personnes de plus de 60 ans équivalente à 29 % de la population. Le territoire compte environ 82 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans, son indice de jeunesse reste donc inférieur à 1 et indique une prépondérance des ménages vieillissants.

Le territoire du Nord de l'Yonne est majoritairement caractérisé par la présence de petits ménages : 52% d'entre eux sont composés d'une à deux personnes, dont 33% de personnes seules et 29% de couples sans enfants. Sa population est néanmoins plus familiale que dans le département de l'Yonne avec une part plus importante de couples avec enfants (27% contre 25% dans le département).

Les niveaux de revenus sont variables selon les EPCI allant de 18 000 € par an et par unité de consommation pour l'Agglomération du Grand Sénonais et la CC du Jovinien à 20 000 € pour la CC du Gâtinais en Bourgogne. Les niveaux de ressources se rapprochent de la moyenne nationale se situant à 19 800 € de revenus par et par unité de consommation.

Le territoire bénéficie d'une relative homogénéité des revenus entre les populations les plus riches et celles qui sont les plus pauvres. L'écart interdécile - mesurant le rapport entre les revenus des 10% de la population la plus riche et les 10% de la population la plus pauvre – se situe entre 2,5 et 3,5 en fonction des intercommunalités. Cet écart est plus élevé dans les EPCI du Jovinien et du Grand Sénonais qui accueillent des populations précaires de par leur rôle de polarité. Néanmoins, l'écart interdécile est moins élevé en comparaison à la situation nationale.

Éléments de diagnostic (voir Annexe 6) Synthèse et perspectives selon la matrice AFOM

Thématiques	Atouts	Faiblesses
Situation territoriale	<ul style="list-style-type: none"> Des polarités qui se distinguent par leur poids démographique et les commerces, services et équipements dont elles disposent Des sous-territoires qui reflètent des réalités vécues par les habitants Des formes urbaines diversifiées témoignant de l'identité du PETR 	<ul style="list-style-type: none"> Une logique de périurbanisation qui tend à affaiblir les bourgs-centres Un urbanisme de projet qui n'est pas pratiqué par tous Une somme de disparités territoriales pouvant nuire à la fonctionnalité du PETR et à son rayonnement
	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> Une armature territoriale hiérarchisée à affirmer Une logique de complémentarité et de coopération avec les territoires voisins à développer 	<ul style="list-style-type: none"> Un territoire qui subit le desserrement urbain des pôles urbains extérieurs Une consommation des terres agro-naturelles trop

	<p>pour tenir compte de la réalité des bassins de vie et des grandes aires urbaines extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> Des opportunités foncières au sein de la tâche bâtie (renouvellement urbain, densification, rénovation de l'habitat) pour favoriser un développement urbain durable 	<p>potentialités en renouvellement et densification</p> <ul style="list-style-type: none"> Un manque de cohérence, de solidarité et d'équité dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie
<p>Démographie et habitat</p>	<p>Atouts</p>	<p>Faiblesses</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Une croissance démographique soutenue, portée par un solde migratoire et naturel positifs Une position stratégique à la croisée des grandes aires urbaines extérieures Une dynamique de construction qui témoigne d'une certaine vitalité du marché de l'immobilier Une trame bâtie patrimoniale vecteur d'identité 	<ul style="list-style-type: none"> Un processus de vieillissement et de desserrement des ménages Un parc ancien à l'origine d'une problématique vétusté et d'un taux de vacance important notamment en centre-bourg Une offre essentiellement tournée vers du logement individuel de grande taille en accession Une logique d'urbanisation qui tend à affaiblir l'armature du territoire (étalement urbain)
	<p>Opportunités</p>	<p>Menaces</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Un territoire qui bénéficie du desserrement des grandes agglomérations limitrophes Une grande marge de manœuvre pour œuvrer sur le parc existant Un lien entre urbanisme et transports présent Un processus de planification stratégique de grande échelle engagé par les EPCI 	<ul style="list-style-type: none"> Une accentuation des disparités territoriales Une paupérisation des différentes polarités du territoire Une attractivité subie et non maîtrisée sur certaine partie du territoire Une vulnérabilité des populations fragiles, en particulier en milieu rural (isolement, précarisation,)
	<p>Atouts</p>	<p>Faiblesses</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Une position stratégique à la croisée des grands axes de circulation Une offre ferroviaire importante qui présente un bon niveau de service Des réseaux de transports en commun différenciés (TER, TCU, TAD) permettant une couverture relativement satisfaisante 	<ul style="list-style-type: none"> Un processus de périurbanisation qui allonge les distances parcourues quotidiennement par les habitants Une carence de l'offre alternative à la voiture sur les espaces périurbains et ruraux Absence de dispositifs favorisant le covoiturage et les mobilités douces Des espaces de stationnement stratégiques saturés
	<p>Opportunités</p>	<p>Menaces</p>

<p>Mobilités et déplacements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une valorisation des berges de l'Yonne en cours (développement d'un réseau de liaisons douces) • Des réseaux de TC relativement coordonnés facilitant les déplacements intermodaux • Des projets et des initiatives en faveur d'une mobilité plus durable 	<ul style="list-style-type: none"> • ID : 089-200049286-20230608-ADM_2023_10-DE parties du territoire • Des flux pendulaires importants en direction des principaux pôles d'emploi du territoire • Une vulnérabilité des populations fragiles se trouvant isolées
<p>Situation énergétique</p>	<p style="text-align: center;">Atouts</p>	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Des ressources naturelles importantes • Des diagnostics et des démarches de planification stratégique en cours sur le territoire (PCAET, COT, SDIE) • Une production d'EnR en croissance 	<ul style="list-style-type: none"> • Poids du secteur des transports routiers • Dépendance du territoire aux énergies fossiles • Une partie des habitants en situation de précarité énergétique (déplacement et/ou habitat)
	<p style="text-align: center;">Opportunités</p>	<p style="text-align: center;">Menaces</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience politique de la nécessité à agir • Possibilités d'étudier les gisements d'EnR et les potentiels liés au développement de l'autoconsommation • Rénovation/isolément thermique du bâti public et de l'habitat privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la facture énergétique • Risque de dépendance énergétique • Accentuation de la précarisation énergétique
<p>Economie, agriculture et tourisme</p>	<p style="text-align: center;">Atouts</p>	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Un bassin d'emplois important à l'échelle du Nord de l'Yonne au positionnement stratégique • Une sphère productive qui repose sur des grands employeurs pourvoyeurs d'emplois • Un territoire qui a su accompagner la tertiarisation de son économie • Un tissu de PME/PMI dense et dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> • Une main d'œuvre assez peu qualifiée • Un chômage qui touche principalement les jeunes et les ouvriers (adéquation entre l'ordre de formation et l'emploi local) • Un manque de coordination autour de l'offre touristique et une offre en hébergement peu développé et diversifié
	<p style="text-align: center;">Opportunités</p>	<p style="text-align: center;">Menaces</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement d'une économie présente et de proximité • De réels savoir-faire à valoriser • Des potentialités importantes pour développer et structurer une économie touristique sur le territoire • Un territoire qui encourage la diversification des activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Une attraction parfois subie des grands pôles d'emplois • Des difficultés de renouvellement des exploitations agricoles • Un foncier économique qui se raréfie • Une couverture numérique à renforcer et des usages à accompagner



	agricoles et le développement d'une alimentation locale <ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser l'image du PETR vis-à-vis des porteurs de projet, des actifs et des touristes • Un partenariat solide avec la ville de Paris et le Grand Paris : Association AgriParis Seine et potentiel de structuration de filières locales d'approvisionnement 	
Services et santé	Atouts	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> • La présence d'un pôle d'équipements et de services important sur le territoire de Sens • Un maillage hiérarchisé de pôles garant de l'accès aux services pour l'ensemble de la population • Une offre commerciale étoffée • Une offre à destination des jeunes satisfaisante 	<ul style="list-style-type: none"> • Une dépendance aux grandes agglomérations pour les services rares (Paris, Auxerre) • Un accès au Très-Haut-Débit à renforcer • Une offre culturelle limitée • Une offre sanitaire qui répond très partiellement aux besoins
	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne coopération intercommunale autour des équipements scolaires à mettre en place pour d'autres thèmes • Une offre d'équipements de nature à valoriser et à rendre identifiable • Une mise en service du Très-Haut-Débit facilité par la présence d'infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> • Une disparition des petits commerces au profit des grandes surfaces • Une concentration toujours plus forte de l'offre en services et équipements qui pose la question de l'accès et l'accessibilités • Une désertification des communes rurales • Une démographie sanitaire préoccupante

Les éléments de diagnostic ont permis de montrer que le territoire possède un fort potentiel d'attractivité avec la présence de plusieurs facteurs favorables à son développement : rebond immobilier offrant une nouvelle dynamique au territoire de par sa proximité immédiate avec la région francilienne, potentialités pour développer une agriculture territorialisée, de proximité et diversifiée, valorisation des berges et structuration du réseau de liaisons douces pour un territoire accueillant en mobilités actives, modernisation et renforcement des équipements et services à travers un principe d'équité entre les territoires.

Ces opportunités qu'offre le territoire du Nord de l'Yonne doivent être accompagnées par l'action publique et permettre d'opérer les transitions nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des habitants et du vivant. La stratégie territoriale ci-après permet d'apporter des réponses concrètes à ces défis que le territoire doit relever à l'horizon 2028, déclinés de la manière suivante : accompagner les transitions écologiques et énergétiques

du territoire, développer et promouvoir une agriculture locale et un lieu attractif, solidaire et agile, et développer les mobilités durables et solidaires.

Définition des enjeux du territoire à travers une déclinaison stratégique et opérationnelle

I. Accompagner les transitions écologiques et énergétiques du territoire

La question de la transition écologique comme processus de transformation réinterroge la vie des territoires et les modalités de l'action publique. La capacité des territoires à intégrer ces questions aux projets d'aménagement ainsi qu'aux opérations d'urbanisme et d'habitat apparaît comme un enjeu fondamental.

La politique d'aménagement du PETR du Nord de l'Yonne reposera sur un urbanisme circulaire, durable, qualitatif et adapté au contexte territorial et local. Les priorités qui ont été identifiées portent à la fois sur la requalification de l'espace public, la consolidation des services de proximité, la rénovation énergétique des bâtiments publics et la réhabilitation des logements vétustes.

L'aménagement durable des espaces publics doit permettre, dans les années à venir, de limiter la consommation foncière, de lutter contre les îlots de chaleur et contre l'imperméabilisation des sols (à travers des démarches de végétalisation, de valorisation des espaces partagés et de renaturation) et de rapprocher les services essentiels au plus près des usagers. Ces objectifs permettront de répondre aux attentes des habitants en matière de qualité du cadre de vie avec des espaces végétalisés, récréatifs et de proximité.

La rénovation et la bonne gestion énergétique du patrimoine bâti public constituent un enjeu majeur pour le Nord de l'Yonne, notamment pour réussir à conserver une santé financière et une pérennité des biens et des services proposés à la population. Investir dans une politique de sobriété permet aux territoires de dégager de des capacités de financements complémentaires et de proposer une image attractive et durable nécessaire à l'accueil de nouveaux habitants.

Le diagnostic a permis de montrer que le secteur de l'habitat souffre d'un parc globalement vétuste. Les effets de la hausse des prix de l'énergie couplés à un revenu moyen des ménages inférieur à la moyenne départementale placent une frange de la population en situation de précarité énergétique et sociale. Ces conditions génèrent des exclusions ou une paupérisation de certains quartiers et bourgs. De ce fait, soutenir les démarches de rénovation doit être une priorité. L'exemple de la Maison de l'habitat à Joigny, guichet

unique visant à accompagner les habitants dans leur projet de ré modèle pertinent pour le reste du territoire du Nord de l'Yonne.

La réduction des besoins en énergie doit également s'adosser à une logique d'implantation des énergies renouvelables qui permettront au territoire de gagner en autonomie du point de vue énergétique. Les plans d'actions PCAET en cours d'élaboration par les EPCI permettront notamment d'accompagner les projets en émergence afin que ceux-ci soient en adéquation avec les continuités écologiques. L'objectif derrière cet enjeu est de soutenir les démarches d'études de faisabilité et de concertation citoyenne, conditions préalables à la réussite des projets dans ce domaine.

Sans devoir être une finalité en soi, la sobriété des sols constitue un moyen d'engager une transition plus globale et d'assurer la résilience du territoire face aux vulnérabilités climatiques présentes et futures. La première étape pour une gestion efficace et durable du foncier consiste à définir une stratégie commune pour en dégager des pratiques partagées d'utilisation des sols à l'échelle du PÉTR. Cette démarche permettra de mieux concilier la redensification de l'habitat et la demande croissante de nature et de protection des terres agricoles.

Dans ce contexte de sobriété foncière (notamment avec la récente mesure de Zéro Artificialisation Nette – ZAN), les friches ont gagné en valeur stratégique en tant qu'espace de renouvellement urbain. Les friches possèdent un potentiel de mutabilité tant dans les espaces ruraux que dans les zones urbaines qu'il convient d'interroger dès le départ de la démarche de reconversion. Ce sont l'ensemble des friches (fiche urbaine, fiche industrielle, friche commerciale, fiche agricole) qui seront recensées dans l'inventaire qui doit être engagé sur le territoire.

Axes stratégiques et opérationnels

Aménagement urbain durable

- Accompagner la requalification des espaces publics pour une meilleure proximité et accessibilité qui permettra d'améliorer la qualité de vie des usagers
- Aménager et valoriser les espaces publics de manière concertée en mettant l'utilisateur au cœur du processus
- Repenser la végétalisation et l'entretien des espaces publics pour en faire des lieux de rencontre et d'échanges
- Lutter contre les îlots de chaleur et l'imperméabilisation des sols
- × Projet de réhabilitation du Clos le Roi (Sens)
- × Projet d'aménagement des quais de Joigny

Rénovation énergétique et adaptation du patrimoine bâti

- Engager une vaste rénovation du patrimoine bâti public en gestion par les collectivités (en s'appuyant sur la planification : schémas directeurs, programmations pluriannuelles des rénovations)
- Participer à la réhabilitation des logements vétustes pour un habitat plus juste, plus efficace énergétiquement, et pour une meilleure adéquation entre la demande et les changements démographiques (accueil de nouvelles populations, familles, jeunes, vieillissement de la population, bi-résidence).

Autonomie énergétique territoriale

- Permettre aux énergies renouvelables de se développer localement avec la volonté d'augmenter la capacité d'autonomie énergétique à l'échelle locale
- Prendre en compte les continuités écologiques (la trame bleue et verte du SCoT, l'activité agricole et la protection de la biodiversité)
- Soutenir les démarches d'études de faisabilité et de concertation citoyenne
- Etudier les gisements potentiels à l'échelle du territoire

Gestion durable du foncier

- Se doter d'une stratégie foncière pour créer des pratiques communes d'utilisation des sols
- Favoriser le recyclage et la transformation des friches en réponse aux besoins fonciers du territoire
- Réaliser un inventaire des friches du territoire pour les classer et les caractériser selon leur fonction
- Développer des outils et des compétences pouvant faciliter la réactivation de ces sols urbains délaissés

Recyclage et valorisation

- Favoriser la réduction des déchets à travers l'économie circulaire
- Soutenir les initiatives de réemploi et de transformation (type ressourcerie ou recyclerie)
- × Déchetterie inversée (Joigny et Sens)
- × Ateliers de réparation (vélo, objets et outils du quotidien)

Biodiversité et eau

- Intégrer la biodiversité comme priorité du cadre de vie
- Protéger la ressource en eau

II. Développer et promouvoir une agriculture locale et durable

L'objectif de développer ou de préserver une agriculture locale répond à des besoins multiples : préservation des ressources naturelles, diversification des filières agricoles, augmentation de la demande pour une alimentation de qualité et de proximité (correspond à une préoccupation collective et citoyenne), protection contre les aléas climatiques qui fragilisent les productions, rapprochement à tisser entre santé, environnement et alimentation.

La fusion des stratégies alimentaires présentes actuellement sur le territoire permettra de répondre, de manière concertée, à ces besoins et d'activer les liens pertinents afin de préserver le tissu agricole local, de programmer la reterritorialisation des productions et d'assurer les besoins alimentaires du territoire. Le défi est ambitieux pour le territoire : permettre à chacun de disposer d'une alimentation de qualité et de proximité, à des prix acceptables, tout en intégrant les principes de transition écologique et de changements de pratiques (correspondant à plusieurs niveaux d'intervention : production, transformation, distribution, consommation).

L'agriculture dans le Nord de l'Yonne est marquée par une certaine vulnérabilité liée à la prédominance des filières grandes cultures. Le diagnostic a mis en lumière la nécessité de réimplanter de petites unités de transformation et de relier la restauration collective aux filières locales. Ainsi, la reterritorialisation de certaines filières, la diversification des productions et le développement des circuits courts doivent être des priorités locales. Par ailleurs, la ruralité du territoire se prête aux enjeux de circuits courts et de vente directe : cette opportunité est à investir par les collectivités et les acteurs locaux. L'accompagnement de ces initiatives, déjà présentes mais à renforcer, permettra aux habitants d'avoir accès à une alimentation qualitative et locale.

Le contrat de réciprocité signé entre le PETR du Nord de l'Yonne, le Grand Auxerrois et la ville de Paris en 2019 permet de favoriser la conversion agroécologique et le développement de produits alimentaires à haute qualité environnementale. Cette démarche partenariale permettra de répondre aux objectifs du territoire tout en représentant une opportunité pour les filières locales de se structurer et de se diversifier.

Axes stratégiques et opérationnels

- Faire converger les stratégies alimentaires présentes sur le territoire autour d'enjeux communs et partagés : dédier une animation et/ou ingénierie de projet à cette thématique

- Soutenir le changement des pratiques et tendre vers une production locale

- Faciliter les transitions / transmissions agricoles
- Préserver la ressource en eau et limiter le risque de pollution

→ Favoriser la transformation et la distribution sur les territoires

- Etudier la capacité des territoires à transformer et accompagner le développement d'outils adaptés
- Accompagner la structuration de filières à distribuer sur le bassin parisien en lien avec la convention AgriParis en tenant compte des principes de résilience alimentaire et d'autosuffisance locale

→ Sensibiliser et communiquer autour de la consommation locale au sein des établissements publics et des foyers

- Etudier la possibilité de mutualiser une ou plusieurs unités de production de repas sur le territoire
- Favoriser un accès à une alimentation saine et locale pour les habitants, particulièrement ceux en situation de précarité
- Promouvoir les installations de points de vente de proximité des produits locaux
- Atteindre les objectifs de la loi EGalim dans la restauration collective tout en réduisant le gaspillage alimentaire

III. Faire du territoire un lieu attractif, solidaire et agile

Afin d'accroître l'attractivité du territoire, le PÉTR du Nord de l'Yonne entend agir sur le renforcement, l'adaptation, la modernisation et l'accessibilité des services à la population. Cette attractivité est multidimensionnelle et concerne dans un premier temps le quotidien et le bien-être des habitants : il s'agit de leur capacité à accéder à la culture, aux sports, aux centres d'accueil enfance et jeunesse, au numérique, et à leur capacité à se maintenir en bonne santé.

Le diagnostic a permis d'identifier un déficit d'équipements culturels dans le Nord de l'Yonne. Ce constat rejoint celui de la nécessité de rééquilibrer le territoire afin de réduire le phénomène de polarisation qui tend à concentrer les services au sein des pôles de Sens et de Joigny. L'objectif est de proposer une offre culturelle variée au sein des territoires et qui soit disponible tout au long de l'année. Les projets culturels doivent également faire l'objet d'actions de communication et de promotion afin qu'ils soient rendus visibles à la population. Le projet de restauration de la Maison de Claude Debussy en lieu culturel dans la communauté de communes de Yonne Nord participera précisément à cette dynamique d'égalité entre les territoires en matière d'offre culturelle.

Le volet sportif constitue une composante importante de l'équill la forte implication des associations locales qui permettent d'entretenir et de développer de la cohésion territoriale. Les besoins en infrastructures comme en animation-entraînement sont importants, car les publics sont à la fois nombreux et de typologie variable (parents, enfants en bas âge, jeunes, seniors). Les zones les plus éloignées des bourgs principaux (qui eux sont souvent porteurs de ces infrastructures) enregistrent un déficit important dans le domaine des sports et des loisirs, et peinent à proposer une offre attractive de proximité. Par ailleurs, les collectivités disposent aujourd'hui d'un patrimoine vieillissant, énergivore et parfois inadapté aux pratiques sportives accueillies.

Même si de nombreux équipements destinés à la petite enfance/enfance/jeunesse ont été réalisés ces dernières années, il est nécessaire de continuer à garantir les principes de complémentarité et d'équilibre entre les territoires dans ce domaine. L'objectif est de pouvoir doter les collectivités les moins pourvues en infrastructures d'accueil de nouveaux sites. Le projet de création d'un pôle enfance-jeunesse associé à une école de musique et au futur siège de la communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne répond à ce besoin de structuration du territoire et permet de renforcer l'attractivité. Ce nouveau pôle sera construit à proximité des infrastructures existantes (collège, gymnase, infrastructures sportives) pour une meilleure accessibilité pour les habitants. Ce projet répond également à la logique de mixité fonctionnelle des bâtiments qui, de fait, contribue à réduire la consommation foncière et à optimiser les espaces existants.

La crise sanitaire a accentué les préoccupations liées à la santé ainsi que le besoin de proposer une offre de soins satisfaisante et accessible au sein de chaque territoire. Cela implique en particulier de coordonner les efforts à l'échelle du Nord de l'Yonne pour garantir la cohérence de l'offre et éviter les phénomènes de concurrence. Les élus mènent actuellement un travail de réflexion concernant une mutualisation du Contrat local de santé (CLS) afin que celui-ci soit porté par le PETR (en lien avec l'Agence régionale de santé et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté). Ce dispositif permettrait au territoire de créer une dynamique collective autour de la santé en mettant en cohérence les besoins, en mutualisant les moyens d'actions, et en mobilisant de manière coordonnée les partenaires locaux.

La question du numérique, consubstantielle à l'ensemble des thématiques, pourrait représenter un sujet d'avenir pour le Nord de l'Yonne à fort caractère rural. Le numérique apparaît comme un levier permettant d'améliorer le quotidien et le bien-être des habitants. Des projets commencent à émerger visant à créer des passerelles numériques entre les besoins des habitants et les services publics. Par exemple, il est question de créer un outil numérique qui faciliterait la communication autour de la collecte des déchets sur le territoire jovinien. D'autre part, l'objectif est de mettre en place des actions qui

favoriseront l'accès au numérique des habitants, spécialement sont les plus touchés par la fragilité numérique.

Les nouveaux besoins liés au travail à distance touchent également à la question de l'accès au numérique et passent par des espaces partagés comme les tiers-lieux ou les fablab. Une démarche a été lancée par l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) concernant les impacts du télétravail dans les villes moyennes, à laquelle le Grand Sénonais participe aux côtés de cinq autres territoires. Cette Fabrique prospective permettra d'identifier comment les villes moyennes peuvent s'adapter au télétravail et en tirer des opportunités de développement. En ce sens, les tiers-lieux se présentent comme de véritables opportunités permettant d'apporter des réponses à une multiplicité d'enjeux : vitalisation des centres-bourgs et des centralités, proximité et accessibilité des services, vecteur de lien social, sobriété foncière (notamment à travers la logique de mixité fonctionnelle des espaces). Plusieurs projets de tiers-lieux sont en cours ou en voie de réflexion (Gâtinais, Vanne Pays d'Othe, Yonne Nord).

L'économie de proximité se rapporte avant tout au développement local : cette dernière a tendance à être source d'emplois induits et à contribuer à la vitalité des territoires. Elle représente une réelle opportunité pour le Nord de l'Yonne qui pourrait en tirer des bénéfices particulièrement intéressants pour ses communes rurales. Le soutien aux initiatives économiques locales et de nature sociale s'inscrit en continuité avec la volonté du territoire à reconquérir les centralités (en cohérence avec les dispositifs Petites villes de demain) et à permettre aux habitants d'accéder à des services marchands de proximité. La vente directe proposée par des structures comme les Jardins de la Croisière (Sens) et des Coteaux (Joigny) participe à cette dynamique locale : l'objectif est d'essaimer ce type de modèles économiques sur le territoire. Un autre exemple : le futur projet de restauration d'une ancienne grange en tiers-lieux (CC Yonne Nord) qui intégrera un café multiservices pour répondre à des besoins non couverts et contribuer à renforcer le tissu local.

L'attractivité d'un territoire se mesure à sa capacité à attirer des visiteurs extérieurs. Le Nord de l'Yonne possède un fort potentiel touristique qui doit être renforcé par de nouvelles formes d'activités tournées vers le développement durable. Le tourisme fluvial mérite d'être consolidé par des aménagements adaptés, car il dispose d'atouts en termes de paysage fluvial, de tourisme vert et de vélotourisme. Ces aménagements qui ont fait l'objet de réalisations sur les tronçons jovinien et sénonais doivent être poursuivis dans le reste du territoire. Le projet de transformation des anciennes voies SNCF en voies douces (d'est en ouest) ainsi que le projet de construction d'une vélo-route dans la communauté de communes de Yonne Nord répondent aux besoins de structuration des berges. Ces projets seront non seulement porteurs de forte attractivité territoriale et de développement périphérique, mais permettront également de répondre aux besoins de mobilité du quotidien. D'autre part, les sentiers de randonnées constituent un atout non

négligeable pour le territoire puisqu'ils donnent à voir la diversité. Il est nécessaire de poursuivre le travail de balisage et de liaison de ces itinéraires pédestres, et de renforcer leur visibilité à travers des actions de communication. La découverte du territoire passe aussi par la valorisation des sites qualifiés de patrimoine remarquable qui doivent être préservés et mis en lumière. Enfin, situé aux portes de Paris, le Nord de l'Yonne a le potentiel pour devenir une destination touristique de proximité pour les franciliens.

Axes stratégiques et opérationnels

Attractivité et accessibilité

- Développer une offre de services de proximité et adaptée aux besoins des habitants
- Créer et rénover les équipements culturels, sportifs et de loisirs
- ✕ Projet de restauration de la Maison Claude Debussy (Villeneuve-la-Guyard)
- ✕ Projet de valorisation des Jardins Renaissance en lieu culturel (Vallery)
- Répondre aux attentes des habitants en matière d'accueil petite enfance / enfance, périscolaire et jeunesse
- Favoriser l'accès des habitants aux services de soin de proximité et à des actions de prévention
- ✕ Créer des conditions d'accueil favorables aux professionnels de santé à travers des démarches de "marketing territorial"
- ✕ Renforcer les dispositifs de télémédecine
- Soutenir et accompagner l'émergence de tiers-lieux comme espace collaboratif et mutualisé proposant une mixité de services
- Créer et renforcer les services numériques destinés à la population (types plateformes et outils numériques) permettant d'améliorer leur quotidien
- Favoriser l'accès au numérique des habitants, particulièrement des populations les plus fragiles

Economie de proximité

- Soutenir les initiatives économiques qui ont vocation à renforcer la centralité et la proximité des services
- Identifier les besoins non couverts pour permettre l'émergence de nouvelles activités qui s'inscrivent dans une dynamique sociale et environnementale
- Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme levier de lien social et de coopération territoriale (divers secteurs d'activités concernés comme les circuits courts alimentaires : Jardins des Coteaux à Joigny / Jardins de la Croisière à Sens)

Tourisme durable et vert

- Renforcer l'attractivité touristique du territoire en harmonie avec l'environnement durable

- Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine remarquable
- Développer des actions de promotion et de communication des sites touristiques et patrimoniaux

IV. Développer les mobilités durables et solidaires

La mobilité représente un enjeu crucial pour le territoire du Nord de l'Yonne aussi bien pour les milieux urbains que pour les zones rurales et peu denses, et ce, particulièrement dans un contexte de crise énergétique. La première étape nécessaire pour mener une politique commune de mobilité consistera à dresser un état des lieux des besoins et de l'offre existante, pour ensuite définir une stratégie qui identifiera les priorités et les opportunités de développement pour le territoire. Cela demande une ingénierie thématique dédiée qui puisse accompagner ces démarches.

Ces dernières années, en particulier depuis la crise sanitaire, une prise de conscience s'est amorcée sur la place que peut avoir le vélo dans le paysage des modes de déplacement utilitaires. Néanmoins, ce sujet comporte une certaine complexité et technicité pour les zones peu denses, d'où l'importance de réaliser un plan vélo en préfiguration d'un plan réglementaire dont le format reste à définir.

Comme cela a pu être constaté dans la partie diagnostic, le développement de la pratique du vélo dans le Nord de l'Yonne se heurte à l'inadaptation d'une partie des infrastructures existantes (étroitesse des routes, coupures engendrées par les carrefours/ronds-points, manque de signalétique). Ainsi, les infrastructures doivent être repensées dans une logique de partage, d'intermodalité et de complémentarité permettant la combinaison de divers modes de déplacement lors d'un trajet.

L'un des défis majeurs pour le territoire est de pouvoir réaliser l'aménagement des grands axes cyclables, notamment en bordure des berges de l'Yonne. Ces projets permettront évidemment de favoriser l'attractivité du territoire, mais ils contribueront aussi à développer les modes actifs de déplacement en desservant des points stratégiques (zones d'activités, gares, lieux de vie). Le projet d'aménagement des anciennes voies SNCF, d'est en ouest, en voies douces représente une opportunité de développement complémentaire de l'axe nord-sud de l'Yonne. L'opération visant à aménager les liaisons douces de la communauté de communes de Yonne Nord s'inscrit dans cette même dynamique et permettra de compléter les itinéraires existants.

La création de nouveaux services de transport pour répondre aux besoins non couverts par l'offre actuelle représente un autre axe de travail important pour le territoire. Il convient de porter une attention particulière aux populations vulnérables qui rencontrent des difficultés à accéder à l'emploi ainsi qu'aux biens et services. Il s'agit d'encourager et de

déployer des solutions innovantes et locales afin de diversifier disponibles sur le territoire. La prise de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est une condition préalable à la capacité d'une collectivité à organiser des services de mobilité. Aujourd'hui, les seuls EPCI à l'avoir prise sont le Grand Sénonais et le Jovinien. Cette situation qui crée une forme de déséquilibre entre les collectivités pourrait faire l'objet d'une solution juridique afin de garantir la cohérence dans les objectifs de maillage territorial du PETR.

Axes stratégiques et opérationnels

Stratégies

- Réaliser un diagnostic à l'échelle du territoire pour mieux définir et caractériser les besoins en matière de déplacements du quotidien
- Réaliser un plan vélo dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial en préfiguration d'un plan réglementaire (format à définir : Plan de mobilité simplifié ou Schéma directeur cyclable)

Infrastructures

- Réaliser les aménagements des grands axes cyclables en lien avec les pôles d'activités
- * Projet de construction d'une liaison douce (Yonne Nord)
- * Projet d'aménagement des anciennes voies SNCF (Gâtinais, Grand Sénonais, Vanne et Pays d'Othe)
- Développer l'intermodalité comme alternative à l'autosolisme : combiner divers modes de transport grâce aux installations multimodales, notamment autour des gares (covoiturage, abris vélos, signalétique)
- Adapter les infrastructures existantes pour une meilleure cohabitation entre les modes de déplacement

Services

- Développer de nouveaux services de transport, notamment à destination des populations touchées par un fort taux d'immobilité (seniors et jeunes), en fonction de la compétence AOM prise ou non par l'EPCI

3.2- Stratégie en lien avec le SRADET

La contribution du projet de territoire aux axes du SRADET est la suivante :

Axe 1 : Accompagner les transitions :

Comment structurez-vous le territoire avec des outils adaptés (démarches stratégiques, documents de planification) ? Comment travaillez-vous à la sobriété notamment foncière et à l'économie des ressources ? Quelle place faites-vous à la santé environnementale ? Quelle place pour les citoyens sur ces sujets aujourd'hui et demain ?

Le territoire du Nord de l'Yonne est couvert par les démarches stratégiques et documents de planification suivants :

- Les documents d'urbanisme à l'échelle intercommunale : les cinq EPCI sont porteurs d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) avec plusieurs stades d'avancement en fonction des communautés de communes (en cours d'élaboration, en cours d'approbation ou approuvé) ;
- Les documents d'urbanisme à l'échelle du PETR : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est le fruit du travail mené entre 2016 et 2022 par les élus des cinq intercommunalités visant à définir les orientations et les objectifs en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. L'enjeu fut donc de déterminer la stratégie d'intervention à l'échelle du Nord de l'Yonne pour les quinze prochaines années. La démarche du SCoT permet entre autres de faciliter la prise en compte opérationnelle des schémas locaux existants (PLUi, PDU, PLH, etc.).
- Les cinq EPCI ont engagé une démarche d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) depuis 2018. Deux des quatre EPCI n'étaient pas tenues par l'obligation réglementaire d'un PCAET, mais les espaces concernés partagent des problématiques communes qu'il a semblé pertinent d'aborder à une échelle territoriale plus large et de manière concertée. Au démarrage des PCAET, des animations citoyennes sous forme d'ateliers ont été organisées afin de réfléchir collectivement aux enjeux identifiés ;
- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) : compte tenu des particularités de ce territoire, deux CRTE ont été élaborés à l'échelle du Nord de l'Yonne, l'un par le Grand Sénonais et le second par les EPCI périphériques de façon mutualisée ;
- Les quatre EPCI signataires du CRTE ont décidé, en 2022, de s'engager dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) qui a pour objectif la mise en œuvre conjointe des démarches menées en matière de Climat-Air-Energie et d'Economie circulaire sur chacun des territoires. Cette contractualisation prévoit 12 mois d'état des lieux et de définition d'objectifs quantifiés sur la base de deux référentiels nationaux thématiques et trois ans pour leur déploiement. Les COT sont proposés à l'échelle des CRTE puisqu'ils ont vocation à en favoriser la mise en œuvre sur les volets de l'énergie, du climat, de l'économie circulaire. De plus, la déclinaison opérationnelle de ces deux démarches intervient sur une temporalité similaire ;
- Le Plan Alimentaire de Territoire (PAT) : au terme du diagnostic réalisé en 2019 par la communauté de communes du Jovinien (CCJ) pour son projet d'alimentation territoriale, il s'est avéré qu'un PAT à plus grande échelle était plus pertinent pour mettre en place des projets structurants. La CCJ a ainsi mobilisé les EPCI partenaires dans le cadre du COT pour travailler ensemble sur la mise en œuvre d'un PAT commun. La candidature du Nord Yonne (hors Sens) a été labellisée en janvier 2023 dans le cadre du Programme national pour l'alimentation 2021-2023. La

communauté d'agglomération du Grand Sénonais est depuis 2021. Un PAT à l'échelle du COT articulé au PAT du Grand Sénonais permettrait de couvrir l'ensemble du territoire du PETR du Nord de l'Yonne et renforcerait la pertinence de la démarche. Ce travail de mise en cohérence et d'articulation est en cours au sein du PETR.

Les objectifs identifiés dans la stratégie de territoire prennent appui à la fois sur ces outils et sur les axes prioritaires du SRADDET, et contribuent ainsi à leur déclinaison opérationnelle. La transition écologique constitue un axe central du contrat Territoires en action tel qu'il a été défini par les élus du PETR Nord Yonne. Plusieurs chantiers ont été priorités et visent à poursuivre le travail déjà amorcé sur le territoire : démarches de recyclage et de transformation pour réduire les déchets (recyclerie ou ressourcerie), circuits courts et vente directe (à travers des modèles comme les Jardins de la Croisière ou Jardins du Coteau), initiatives d'économie sociale et solidaire, etc.

L'intégration de la démarche Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050 à travers le SCoT permettra de réduire le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. La nécessité de mettre en place une stratégie d'anticipation du foncier est aussi bien un objectif de la stratégie de territoire que du SCoT. Cela se traduit également dans les politiques d'aménagement des espaces publics et de renaturation de la ville.

La réduction des besoins énergétiques liés au bâti public et à l'habitat représente un axe de travail majeur du projet de territoire. Les rénovations ou constructions engagées ou à engager dans le cadre du dispositif TEA doivent répondre à ce principe de réduction des consommations énergétiques et des GES. Le déploiement des énergies renouvelables, en cours de réflexion sur plusieurs territoires et en lien avec les PCAET, permettra d'augmenter l'autonomie du territoire en matière d'énergie.

Les élus mènent actuellement un travail de réflexion concernant une mutualisation du Contrat local de santé (CLS) afin que celui-ci soit porté par le PETR (en lien avec l'Agence régionale de santé et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté). Ce dispositif permettrait au territoire de créer une dynamique collective autour des enjeux de santé, notamment de la question de la santé-environnement.

Les transports représentent un des secteurs les plus consommateurs d'énergie sur le territoire. La mobilité est un enjeu partagé par les territoires qui souhaitent avancer sur ces questions de manière concertée. Plusieurs axes de travail ont été identifiés : poursuite des aménagements des voies douces et vélo-routes pour constituer des continuités entre les territoires, développement de l'intermodalité comme alternative à l'autosolisme (covoiturage, abris vélos, signalétique), adaptation des infrastructures existantes pour

permettre la cohabitation entre les modes de déplacement, créés pour les intercommunalités compétentes AOM. Un plan vélo sera également réalisé dans le cadre de la démarche COT en préfiguration d'un schéma réglementaire.

Axe 2 : Organiser la réciprocité pour faire de la diversité une force pour la Région :

Comment est abordé l'accès équitable aux services de base pour les habitants de votre territoire ? Comment travaillez-vous les complémentarités et coopérations au sein de votre territoire ?

A travers les démarches SCoT, CRTE, COT et PAT, le territoire participe à créer des espaces partagés de travail et de coopération, à mettre en cohérence un cadre d'intervention qui prend en compte les dynamiques locales et à mutualiser de l'ingénierie. Cette dynamique se poursuit aujourd'hui au sein du PETR avec la volonté affichée des élus à travailler sur des thématiques communes telles que la santé, la mobilité et l'alimentation territoriale.

Par ailleurs, le diagnostic a révélé que le territoire est traversé par une logique de périurbanisation et de polarisation qui tend à affaiblir les bourgs-centres et à entraîner des disparités territoriales en matière d'offre de services et de développement des espaces concernés. Ce besoin de cohérence, de solidarité et d'équité a été identifié dans la stratégie de territoire et nécessite que le Nord Yonne y apporte des réponses concrètes dans les années à venir. En outre, cela fait partie des objectifs identifiés par les élus et qui trouveront en partie une réponse à travers les projets qui seront menés dans le cadre du contrat de territoire. Ce travail est étroitement lié à la structuration du PETR, à sa capacité à mettre en cohérence les outils existants, et à contribuer à faire avancer les principes de complémentarité et d'équité au sein du territoire Nord Yonne.

Axe 3 : Construire des alliances et s'ouvrir vers l'extérieur

Comment contribuez-vous aux dynamiques avec vos territoires voisins ? A quelles échelles et sur quels sujets ?

Une logique de complémentarité avec les territoires voisins est à développer pour tenir compte de la réalité des bassins de vie, des grandes aires urbaines extérieures et des intérêts communs et partagés que peut avoir le PETR Nord Yonne avec ses voisins.

Les projets de mobilité représentent une opportunité pour le territoire de nouer des liens de coopération avec les autres territoires voisins, que ce soit à l'échelle des PETR, du département ou de la région. Le projet d'aménagement des anciennes voies SNCF, traversant le territoire d'est en ouest, rejoindrait d'un côté, le département de l'Aube et de l'autre, le Loiret. Des discussions sont en cours avec la communauté de communes Cléry-Betz-Ouane (qui mène actuellement un projet de vélo-route voie verte entre Courtenay,

Douchy et Montargis) afin de pouvoir coordonner et mettre en parcour.

En juin 2021, le PETR du Nord de l'Yonne a formalisé un partenariat avec la Ville de Paris au travers de la signature d'une convention de réciprocité portant sur plusieurs axes de coopération :

- La protection de la ressource en eau et plus particulièrement des bassins de captage du Nord de l'Yonne (aire de la Vanne) en lien avec Eau de Paris, propriétaire du foncier ;
- L'alimentation et la résilience alimentaire en lien avec la stratégie portée par la Ville de Paris dans le cadre de son plan alimentation durable (et notamment la structuration de filières de production, de transformation et d'acheminement dans l'Yonne) ;
- L'attractivité touristique (angle tourisme social et solidaire).

Au cours des deux dernières années, le PETR du Nord de l'Yonne s'est plus particulièrement saisi de la question de l'alimentation et entretient des échanges réguliers avec les équipes de la Ville de Paris et du Grand Paris pour travailler à l'atteinte des objectifs présentés en lien avec des partenaires et têtes de réseaux départementaux ou régionaux (Chambre d'agriculture de l'Yonne, BioBourgogne, etc). La création d'une association ayant pour objectif d'accompagner la structuration de filières durables et locales du champ au champ, prioritairement à destination de la restauration collective de ses membres, et plus largement de la restauration d'entreprise, de la restauration commerciale, de l'ensemble des populations – particuliers comme acteurs économiques – vivant, travaillant ou visitant le bassin parisien est en cours de définition. Cette association comptera 7 membres fondateurs qui en assureront le pilotage : Ville de Paris, Métropole du Grand Paris, Eau de Paris, PETR du Nord de l'Yonne, Le Havre Seine Métropole, Métropole Rouen Normandie, Département de la Seine-Saint-Denis. L'adhésion du territoire à cette association lui permettra entre autres de participer à une dynamique de coopération territoriale à plusieurs échelons.

Si candidature AMI Feder RURAL

3.3 - Stratégie en lien avec la programmation FEDER 2021-2027

Dans le cadre de la priorité 5 (développement territorial durable) du programme FEDER/FSE+ Bourgogne-Franche-Comté, sur 2021-2027, un objectif spécifique (OS 5.2) est dédié au développement rural.

Conformément aux conditions règlementaires européennes de mise en œuvre des axes dits « territoriaux » du FEDER, une sélection des territoires éligibles a été opérée, sur la base d'une stratégie territoriale de développement rural intégré.

La structure porteuse a déposé dans le cadre de l'AMI dédié une candidature sur sa stratégie globale présentée en paragraphe 3.1. Cette candidature a été sélectionnée par la Région autorité de gestion et permet aux acteurs du territoire de mobiliser le FEDER sur la période.

La structure porteuse sélectionnée s'engage à diffuser et promouvoir sur son territoire la possibilité d'un soutien FEDER. Elle s'engage à vérifier, par rapport à la stratégie territoriale retenue, la cohérence de chaque projet pour lequel un acteur de son territoire demande un soutien du FEDER.

La stratégie présentée par le PETR dans le cadre du FEDER rural est accolée à celle présentée dans le cadre du contrat « Territoires en action » (voir article 4) et la complète sur la base des thématiques suivantes :

1. **Villages intelligents**

- Créer et renforcer les services numériques destinés à la population (types plateformes et outils numériques) permettant d'améliorer leur quotidien,
- Favoriser l'accès au numérique des habitants, particulièrement des populations les plus fragiles.

2. **Mobilité durable**

- Réaliser un diagnostic à l'échelle du territoire pour mieux définir et caractériser les besoins en matière de déplacements du quotidien,
- Réaliser un plan vélo dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial en préfiguration d'un plan réglementaire (format à définir : Plan de mobilité simplifié ou Schéma directeur cyclable),
- Réaliser les aménagements des grands axes cyclables en lien avec les pôles d'activités,
- Développer l'intermodalité comme alternative à l'autosolisme : combiner divers modes de transport grâce aux installations multimodales, notamment autour des gares (covoiturage, abris vélos, signalétique),
- Adapter les infrastructures existantes pour une meilleure cohabitation entre les modes de déplacement.

3. **Renouvellement urbain**

- Accompagner la requalification des espaces publics pour une meilleure proximité et accessibilité qui permettra d'améliorer la qualité de vie des usagers,
- Aménager et valoriser les espaces publics de manière concertée en mettant l'utilisateur au cœur du processus,
- Repenser la végétalisation et l'entretien des espaces publics pour en faire des lieux de rencontre et d'échanges,
- Lutter contre les îlots de chaleur et l'imperméabilisation des sols,
- Favoriser le recyclage et la transformation des friches en réponse aux besoins fonciers du territoire.

4. **Tourisme durable, patrimoine et culture**

- Renforcer l'attractivité touristique du territoire en harmonie avec l'environnement durable,

- Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine remarquable
- Développer des actions de promotion et de communication des sites touristiques et patrimoniaux.

ARTICLE 4 : STRATEGIE DU TERRITOIRE PAR AXE D'INTERVENTION

4.1 Volet territorial du contrat

Dans le cadre du contrat, la structure porteuse présente une stratégie déclinée en quatre axes d'intervention.

Axes obligatoires

1. Accompagner le Nord de l'Yonne dans l'adaptation au changement climatique

Les objectifs opérationnels prioritaires du PETR du Nord Yonne en lien avec l'axe régional d'adaptation au changement climatique sont les suivants :

- Inscrire le Nord Yonne dans l'élaboration puis la mise en œuvre d'une stratégie de sobriété qui pourrait être à la fois foncière, énergétique, agricole ou alimentaire ;
- Accompagner la requalification des espaces publics pour une meilleure proximité et accessibilité qui permettra d'améliorer la qualité de vie des usagers ;
- Aider les collectivités à se doter de stratégie de pilotage énergétique de leur patrimoine pour en optimiser la gestion et les usages ;
- Engager une vaste rénovation du patrimoine bâti public pour en augmenter la performance énergétique et la pérennité ;
- Favoriser le recyclage et la transformation des friches en réponse aux besoins fonciers du territoire ;
- Favoriser la réduction des déchets à travers le réemploi et la transformation ;
- Intégrer la biodiversité comme priorité du cadre de vie et protéger la ressource en eau ;
- Développer et promouvoir une agriculture locale et durable.

De ce fait, les projets et actions soutenus dans le cadre du contrat en lien avec cet axe s'inscriront dans les typologies d'intervention prioritaires suivantes :

- Gestion durable des ressources naturelles, réduction des besoins en énergie et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- Urbanisme durable : requalification qualitative de l'espace public, mutations des espaces dégradés (démarches de végétalisation, de valorisation des espaces partagés et de renaturation) ;
- Alimentation de proximité : favoriser les installations de points de vente de proximité des produits locaux, étudier la possibilité de mutualiser une ou plusieurs unités de production locale de repas sur le territoire, étudier la capacité des

territoires à transformer et à accompagner le développement en lien avec les Plans Alimentaires Territoriaux - PAT).

2. Conforter l'attractivité du Nord de l'Yonne par le développement de l'offre de services à la population

Les objectifs opérationnels prioritaires du PETR du Nord Yonne en lien avec l'axe régional de développement de l'offre de services à la population :

- Créer, rénover ou moderniser les équipements culturels, sportifs et de loisir ;
- Répondre aux attentes des habitants en matière d'accueil petite enfance, enfance, périscolaire et jeunesse ;
- Soutenir et accompagner l'émergence des tiers-lieux comme espace collaboratif et mutualisé proposant une mixité de services ;
- Créer et renforcer les services numériques destinés à la population permettant d'améliorer leur quotidien ;
- Favoriser l'accès au numérique des habitants, particulièrement des populations les plus fragiles ;
- Identifier les besoins non couverts pour permettre l'émergence de nouvelles activités qui s'inscrivent dans une dynamique sociale et environnementale ;
- Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme levier de lien social et de coopération territoriale.

De ce fait, les projets et actions soutenus dans le cadre du contrat en lien avec cet axe s'inscriront dans les typologies d'intervention prioritaires suivantes :

- Lieux d'accueil petite enfance ;
- Scolaire, périscolaire ;
- Lieux d'accueil proposant un bouquet de services ;
- Accueil de loisirs sans hébergement ;
- Economie de proximité ;
- Equipements socio-culturels et culturels ;
- Equipements sportifs ;
- Tiers-lieux.

Axes facultatifs

3. Faciliter l'accès à la santé pour tous

Les objectifs opérationnels prioritaires du PETR du Nord Yonne en lien avec l'axe régional d'accès à la santé pour tous :

- Favoriser l'accès des habitants aux services de soin de prévention ;
- Créer des conditions d'accueil favorables à l'installation de professionnels de santé sur le territoire (notamment par le marketing territorial) ;
- Renforcer les dispositifs de télémédecine ;
- Conforter le maillage d'établissements de santé sur le territoire.

De ce fait, les projets et actions soutenus dans le cadre du contrat en lien avec cet axe s'inscriront dans les typologies d'intervention prioritaires suivantes :

- Soutien à la création – extension – des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), centres de santé polyvalents (CSP) et équipes de soins primaires (ESP), dans le cadre d'un exercice coordonné de santé reconnu par l'ARS (aides à l'investissement) ;
- Soutien à un « environnement » favorable à la santé dans les territoires en proximité dans un objectif de maintien et de développement d'une offre de soins de premiers recours dits « soins primaires » et dans le cadre d'un exercice coordonné (actions favorisant l'hébergement des étudiants, l'organisation de systèmes de transport de patients structurés à une échelle intercommunale...) ;
- Soutien aux actions de promotion des territoires dans le cadre d'une stratégie d'accueil des professionnels et d'attractivité en santé ;
- Soutien aux actions des territoires relevant de l'enjeu santé-environnement, en lien avec les Contrats Locaux de Santé (CLS) ;
- Autres actions correspondant à des enjeux de la feuille de route régionale (pouvant être inscrites dans un programme d'action d'un CLS).

4. Favoriser les mobilités durables du quotidien

Les objectifs opérationnels prioritaires du PETR du Nord Yonne en lien avec l'axe régional en faveur des mobilités durables du quotidien :

- Réaliser un diagnostic à l'échelle du territoire pour mieux définir et caractériser les pratiques existantes et les besoins à couvrir en matière de déplacements du quotidien ;
- Réaliser un plan vélo dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial en préfiguration d'un plan réglementaire ;
- Réaliser les aménagements des grands axes cyclables en lien avec les pôles d'activités et de vie ;
- Développer l'intermodalité comme alternative à l'autosolisme ;
- Adapter les infrastructures existantes pour une meilleure cohabitation entre les modes de déplacement (aires de covoiturage, abris vélos, signalétique) ;

- Développer de nouveaux services de transport, notamment pour les populations touchées par un fort taux d'immobilité (seniors et jeunes) : en fonction de la compétence AOM prise ou non par l'EPCI.

De ce fait, les projets et actions soutenus dans le cadre du contrat en lien avec cet axe s'inscriront dans les typologies d'intervention prioritaires suivantes :

Aménagements pour toutes les collectivités

- Aménagements multimodaux ;
- Projets de sécurisation de la pratique des modes doux, voies de liaisons cyclables, aménagements de voiries douces (tels que les cheminements piétons, les aménagements cyclables, etc.); renforcement de réseaux d'aménagements cyclables afin de constituer des continuités, notamment entre les communes proches en milieu peu dense ;
- Aménagements d'aires de covoiturage (en cohérence avec les orientations régionales) ;
- Equipements et signalétique directement liés aux usages et à la complémentarité des usages : abri vélo, bancs, ... ;
- Installation de stations de stockage et de recharge de carburants alternatifs dans le cadre du futur schéma de cohérence IRVE (Installation de Recharge de Véhicule Electrique) (bornes de recharge pour véhicules électriques, à hydrogène, GNV et bio-GNV, etc.).

Offre de service exclusivement réservée aux EPCI ayant pris la compétence mobilité :

- Acquisition de matériel en vue d'accompagner le changement de pratique des habitants dans le cadre de démarche collective ;
- En lien avec le système d'information multimodal « Mobigo », communication sur l'offre de mobilités ;
- En complément et sous approbation de la Charte d'interopérabilité régionale, actions visant à favoriser une meilleure interopérabilité des services de transport (tels que les services de mobilité partagée).

Chaque axe d'intervention retenu fait l'objet d'une fiche (cf. annexe 2) contractualisée qui précise les thématiques d'intervention priorisées par le territoire, les types de projets pouvant être soutenus par le contrat ainsi que les modalités (typologie de projets, maîtres d'ouvrage éligibles, taux d'intervention, prérequis attendus).

Le tableau de programmation, défini conjointement entre la Région et la structure porteuse, identifie les projets inscrits au contrat. Chaque projet est rattaché à un axe d'intervention.

4.2 Volet territorial du contrat

Volet « Villes moyennes »

- L'offre de culture et de loisirs, et services à la population, pour des projets d'envergure et structurants pour le territoire, au rayonnement dépassant le bassin d'agglomération,
- Le renforcement des fonctions d'enseignement supérieur, pour des projets de renforcement des sites universitaires et des conditions d'accueil des étudiants, en articulation étroite avec les établissements,
- Le développement de la mobilité durable, pour des aménagements urbains structurants.

Le Grand Sénonais présente un noyau urbain organisé autour de la ville de Sens, à la fois « *pôle structurant à rayonnement départemental* » et « *pôle régional de développement métropolitain* » selon le SRADDET.

Le renforcement de Sens et de l'agglomération sénonaise comme pôle majeur à l'échelle du nord de l'Yonne mais aussi de la Bourgogne-Franche-Comté, et comme un territoire qui ne se veut pas seulement une frange – francilienne ou bourguignonne – mais un véritable lieu de centralité à l'échelle du bassin de vie et de la zone d'emploi, suppose nécessairement le rayonnement de son cœur urbain et le développement de ses fonctions de centralité.

Cela passe par un travail, mené de concert par la Ville et l'Agglomération, sur la redynamisation et la requalification du cœur de ville sénonais, et sur la création ou l'amélioration des grands équipements et services qui concourent de manière significative à l'attractivité résidentielle, économique et touristique de l'ensemble du territoire.

En complément des 4 axes thématiques déclinés dans le cadre du contrat Territoires en Action, il s'agit ainsi de répondre aux objectifs suivants :

- Accompagner la requalification d'espaces publics structurants et multifonctionnels répondant aux grands enjeux du territoire : mobilités, vitalité commerciale, désimperméabilisation et lutte contre les îlots de chaleur, animation culturelle et événementielle ;
- Soutenir les équipements rayonnants en matière de tourisme, de culture et de loisirs permettant de pallier ou de conforter une offre absente ou carencée à l'échelle du bassin de vie.

D'un point de vue opérationnel, ces objectifs pourraient, pendant la durée du contrat, prendre corps au travers des projets suivants :

- Sur l'offre de culture et de loisirs, et services à la population, pour des projets d'envergure et structurants pour le territoire, au rayonnement dépassant le bassin d'agglomération :
 - Rénovation des serres du Moulin à Tan
 - Rénovation du centre nautique intercommunal Pierre Toinot

- Création d'une salle de spectacles à l'échelle du territoire pourrait s'opérer par une reconfiguration bâtementaire et dans ses usages de la salle des fêtes actuelle de la Ville de Sens. La complémentarité avec l'offre déjà existante sera recherchée (théâtre Sens, théâtre Villeneuve/Yonne etc.)
- Sur le renforcement des fonctions d'enseignement supérieur, pour des projets de renforcement des sites universitaires et des conditions d'accueil des étudiants, en articulation étroite avec les établissements :
 - Poursuite du développement du site d'enseignement supérieur l'Amphi, par la promotion de nouvelles offres d'enseignement (projet PASS, diversification de l'offre CNAM etc.)
- Sur le développement de la mobilité durable, pour des aménagements urbains structurants :
 - Requalification et transformation des « promenades » de Sens

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

5.1 Engagements de la structure porteuse

La structure porteuse se conçoit comme un espace d'animation, de pilotage et de coordination de la stratégie du territoire, de réflexion et d'anticipation en vue de son actualisation.

Par la conclusion du présent contrat, la structure porteuse s'engage à :

- **Piloter le projet de territoire et la mise en œuvre du contrat :**
 - Définir a minima un référent contrat dans la structure porteuse qui sera l'interlocuteur technique de la Région et des acteurs infra-territoriaux dans le suivi du contrat ;
 - Assurer le lien avec les collectivités infra-territoriales et les acteurs de la société civile afin qu'ils soient pleinement acteurs de la stratégie portée par la structure porteuse, et qu'ils en soient les acteurs opérationnels principaux (cf. détails des modalités d'animation et de gouvernance locale en annexe 5) ;
 - Emettre un avis écrit sur les projets d'investissement et les actions de fonctionnement proposés pour être inscrits dans la programmation, au regard de la stratégie du territoire et des axes du SRADDET ;
 - Assurer le lien avec le(s) conseil(s) de développement et veiller à ce qu'il rende un avis sur les projets présentés au titre de la programmation ;
 - Assurer le suivi financier de la maquette financière contractuelle (annexe 3) en lien avec la Région ;
 - Faire connaître les possibilités de financement du programme 2021-2027 sur le volet rural dans le respect de la réglementation européenne, du programme FEDER, et de la stratégie intégrée proposée ;
 - Valoriser l'action de l'Union européenne auprès du grand public.
- **Animer la gouvernance locale du contrat :**

- Présenter les projets et actions à l'instance de gouvernance porteuse ou au Comité de pilotage dans une perspective d'échanges pour l'inscription ou non à la programmation ;
 - Préparer et co-organiser le Comité de pilotage du contrat selon les modalités présentées dans l'article 8-2.
- **Accompagner les porteurs de projet dans la prise en compte des éco-conditions et dans le dépôt des dossiers de demande d'aides :**
 - Être en contact régulier avec les acteurs du territoire pour faire émerger et identifier les projets d'investissement et actions de fonctionnement à soumettre à l'instance de gouvernance de la structure porteuse ou au Comité de pilotage ;
 - Relayer les outils et guides proposés par la Région pour faciliter l'appropriation et l'intégration, par les maîtres d'ouvrage, dès le démarrage des études, des éco-conditions dans tous les projets de bâtiments et d'aménagements d'espaces publics ;
 - Inciter les maîtres d'ouvrage (MOA) à mobiliser une participation citoyenne ;
 - Formaliser la sollicitation du contrat de territoire par le biais de la fiche-projet (cf. annexe 4), en vue de la présentation du projet à l'instance de gouvernance de la structure porteuse ou au Comité de pilotage ;
 - Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la conception de leur projet autant que de besoin en vue notamment du respect des éco-conditions régionales, en associant les interlocuteurs régionaux ;
 - Informer les maîtres d'ouvrage des projets et actions sur les modalités et délais d'octroi des subventions ;
 - Appuyer les porteurs pour la complétude des pièces nécessaires à leur demande d'aide, notamment en matière de régime d'aides d'Etat, et faciliter le dépôt sur la plateforme de gestion des aides de la Région ;
 - Informer régulièrement la Région sur l'avancement des projets et appeler son attention en cas de difficultés ;
 - Valoriser en toute occasion (communication institutionnelle, événementielle, investissements, etc.) son partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, conformément aux règles générales du Règlement Budgétaire et Financier de la Région ;
 - Pour la mobilisation du FEDER rural, émettre un avis préalable sur la conformité du projet avec la stratégie du territoire, cet avis sera joint à la demande de subvention déposé auprès du service instructeur.

5.2. Engagements de la Région

La Région s'engage à :

- **Accompagner le territoire dans la mise en œuvre de sa stratégie :**
 - Identifier un référent technique, interlocuteur de la structure porteuse tout au long de la mise en œuvre du contrat de territoire ;
 - Solliciter régulièrement la structure porteuse pour échanger sur l'avancement du contrat, les projets d'investissement et actions de fonctionnement programmés et le vivier de projets envisagés ;

- Mobiliser sur la durée du contrat une enveloppe d'investissement pour les projets retenus dans le cadre de la programmation selon le montant prévu à l'article 6 et les modalités définies à l'article 7.
- **Proposer un accompagnement collectif à l'ingénierie des structures porteuses en lien avec les thèmes du contrat :**
 - Aménagement durable du territoire (SRADDET, ZAN, réseau des SCoT) ;
 - Santé ;
 - Transitions énergétique et écologique, mise en œuvre des éco-conditions.
- **Participer à la gouvernance locale du contrat :**
 - Désigner un élu référent, interlocuteur de premier niveau du territoire ;
 - Participer à l'instance de gouvernance du contrat et aux comités de pilotage sur la base d'un ordre du jour défini avec la structure porteuse ;
- **Accompagner la mise en œuvre des contrats :**
 - Echanger avec la structure porteuse sur les projets d'investissement et les actions de fonctionnement sur la base des fiches-projets en amont de l'instance de gouvernance de la structure porteuse et du Comité de pilotage ;
 - Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la conception de leurs projets autant que de besoin en vue notamment du respect des éco-conditions régionales, en associant la structure porteuse ;
 - Réaliser l'instruction des dossiers déposés et à ce titre s'assurer du respect des éco-conditions applicables au projet ;
 - Identifier et appliquer le régime d'aide d'Etat adapté à un soutien financier régional, le cas échéant, sur la base des éléments transmis par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 6 : MOYENS FINANCIERS ALLOUES AU CONTRAT

L'enveloppe financière en investissement de 5 698 721 € a été définie selon les modalités de différenciation présentées en annexe 2 du règlement d'intervention 30.17 du 27 janvier 2022.

Cette enveloppe est allouée pour la période allant de la signature du contrat jusqu'en 2026, sachant que la date limite de dépôt des demandes de subvention pour les projets inscrits dans la programmation est fixée au 31/12/2025.

Un avenant au contrat pourra être passé à l'issue du renouvellement des exécutifs municipaux et communautaires en 2026.

Cette enveloppe est répartie, dès le début du contrat, par le territoire et la Région par axe d'intervention en respectant les affectations minimum et maximum définies à l'article 3. Cette répartition est fixe et ne peut être changée d'ici à 2026.

Les territoires peuvent le cas échéant réserver, une part de crédits du contrat, dans la limite de 10 % de l'enveloppe, afin d'alimenter, en cours de contrat, des axes d'intervention. La mobilisation progressive de cette enveloppe de crédits non affectée doit être validée par l'instance de gouvernance ou le Comité de pilotage.

La maquette financière contractuelle (annexe 4) sert de base au financière du contrat.

Par ailleurs, des crédits de fonctionnement peuvent être mobilisés, en dehors de l'enveloppe territoriale, pour mener des actions d'animation et/ou études stratégiques en lien avec les axes d'intervention du contrat. L'octroi de ces aides en fonctionnement est conditionné aux capacités financières de la Région.

Les subventions octroyées en application du Contrat se font en cohérence et en complémentarité avec les autres dispositifs régionaux qui sont mobilisés en priorité. En effet, le contrat ne peut contourner les modalités d'intervention de la Région au titre de ses autres politiques sectorielles.

Le présent contrat ne vaut pas engagement d'affectation de crédits. Chaque projet d'investissement ou action de fonctionnement doit faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention et d'une instruction, avant délibération de l'Assemblée régionale, selon les modalités prévues au règlement 30.17 et au Règlement Budgétaire et Financier de la Région en vigueur.

ARTICLE 7 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Le présent contrat porte sur la période 2022-2028. Il prend effet à la date de signature du contrat et se termine le 31 décembre 2028.

7.1. Les grandes étapes de la mise en œuvre du contrat

Considérant sa durée, le contrat est phasé en **deux périodes distinctes** :

- 2022-2026 couvrant les mandats municipaux et communautaires en cours à la signature du contrat (période 1) ;
- 2026-2028 couvrant le début des prochains mandats municipaux et communautaires (période 2).

Il s'exécute selon les modalités suivantes :

Période 1 : 2022 – 2026, de la signature du contrat jusqu'à la fin et communautaires en cours :

- **Négociation**, signature des contrats fin 2022 ou 1^{er} semestre 2023 et mise en œuvre des premiers projets.
 - Dans le cadre de la négociation, 1^{ère} phase de programmation des projets d'investissement pour la période 2022-2024 déterminée à la signature des contrats :
 - Cette programmation identifie des projets qui pourront bénéficier du soutien financier du contrat ainsi que le montant envisagé de ce soutien ;
 - Le volume de la programmation en fonction des axes d'intervention régionaux mobilisés au démarrage du contrat, est laissé à l'appréciation du territoire ;
 - La répartition des crédits vers des projets identifiés (maitre d'ouvrage, contenu, localisation, coût, taux de soutien régional, calendrier de réalisation) est priorisée par le territoire et appréciée par la Région sur la base de fiches de présentation des projets (annexe 3), validées par l'instance de gouvernance de la structure porteuse ou le Comité de pilotage.
- **Après signature du contrat :**
 - Examen de projets d'investissement complémentaires au fil de l'eau, en fonction de l'émergence et de la maturité des opérations, en lien avec les objectifs opérationnels du contrat, les axes thématiques et la maquette financière ;
 - Inscription des projets dans la programmation validée par l'instance de gouvernance de la structure porteuse ou en comité de pilotage annuel, sur la base des informations traduites dans une fiche projet (annexe 3).
- **Comité de pilotage début 2024** pour un premier point d'étape :
 - Premier bilan de la mise en œuvre du contrat et perspectives d'exécution du contrat ;
 - Programmation des actions de fonctionnement (études et animations) et projets d'investissement pour la période 2024-2025, avec une attention particulière de la Région sur les besoins des territoires fragiles et au regard des capacités financières de la Région ;
 - Perspectives des dépôts de projets d'ici au 31/12/2025.
- Date limite de dépôt des demandes de subvention sur la plateforme de la Région, sur la base d'un dossier de consultation des entreprises approuvé par le maitre d'ouvrage : 31 décembre 2025.
- 1^{er} semestre 2026 : Fin d'instruction et présentation en Commission permanente des projets relevant de la période 1.

Période 2 : 2026, à partir du renouvellement des mandats municipaux et communautaires jusqu'au 31/12/2028 :

- 2nd point d'étape en 2026, après les élections : bilan sur la mise en œuvre du contrat
- Négociation et signature d'un avenant qui fixera les modalités pour cette période.

La programmation des contrats peut valoriser également les Région au titre du fonctionnement : Etudes stratégiques et animation.

7.2. Procédure de présentation des projets au soutien contractuel

Chacun des projets entrant dans le champ d'intervention du contrat devra faire l'objet d'une présentation et d'une validation par l'instance de gouvernance de la structure porteuse ou le Comité de pilotage, sur la base d'une fiche-projet (annexe 3) remplie par le maître d'ouvrage et d'un avis de la structure porteuse sur la pertinence de son inscription ou non à la programmation. L'avis des usagers et des citoyens constitue un prérequis à tout projet soutenu par la Région. Les modalités de concertation sont déterminées par la structure porteuse, en fonction des instances existantes et/ou des projets. Le maître d'ouvrage peut être sollicité pour présenter son projet ou son action devant le Comité de pilotage ou les représentants techniques de la structure porteuse et de la Région.

Une demande d'aide financière auprès de la Région par le maître d'ouvrage de l'action (dans la limite du montant inscrit au contrat et dans le respect des règlements d'intervention) pourra ensuite être déposée sur la plateforme des aides de la Région. Ces demandes seront délibérées par la Commission permanente du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté.

Les dernières demandes de subvention relevant de ce contrat devront être sollicitées avant le 31 décembre 2025 pour la période 1 du contrat puis le 31 août 2028 pour la période 2.

Tous les projets proposés au titre des contrats territoriaux devront être conformes aux conditions fixées dans le règlement d'intervention régional 30.17 « contrats de territoire » ainsi qu'aux critères définis dans chaque axe d'intervention.

ARTICLE 8 : MODALITES DE LA GOUVERNANCE DU CONTRAT

8.1. Intégration dans la gouvernance locale du projet de territoire

Le territoire définit l'instance de gouvernance chargée de suivi du projet de territoire et des différents outils mobilisés pour sa mise en œuvre. Pour le territoire du Nord de l'Yonne, il s'agit du Bureau syndical du PETR par délégation du Comité syndical.

La Région est associée, par le biais du Vice-Président de la Région en charge de la cohésion des territoires ou son représentant (élu régional référent) aux côtés des autres partenaires -Etat, Département notamment- à cette instance.

Cette instance est en charge de la validation et du suivi de la programmation des projets d'investissement et actions de fonctionnement, sur la base des échanges techniques entre les services de la structure porteuse et de la Région.

8.2. Composition et rôle du Comité de pilotage

Le Comité de pilotage (COFIL) est l'instance de suivi du contrat présidé par le Président de la structure porteuse et par le Vice-Président de la Région en charge de la cohésion des territoires ou son représentant (élu régional référent).

Un Comité de pilotage du contrat (COFIL), est convoqué a minima lors des points d'étape de 2024 et 2026. Il peut l'être, d'un commun accord, en dehors de ces étapes pour tout sujet d'importance qui mériterait une attention particulière et une position institutionnelle de la structure porteuse et de la Région.

Il est constitué des représentants des signataires au contrat.

Le Conseil de développement de la structure porteuse y est représenté. D'autres partenaires et les maîtres d'ouvrages des projets peuvent également y être conviés.

L'ordre du jour du COFIL, défini en lien avec la Région, porte notamment sur :

- Bilan (quantitatif et qualitatif) de l'avancement du contrat (consommation et prévisions financières, et mise en œuvre de la programmation) ;
- Echanges sur le projet de territoire (mise en œuvre et ses perspectives) ;
- Présentation, débat et validation ou refus des projets et actions sollicitant le soutien du contrat de territoire ;
- Définition ou adaptation d'une programmation des projets d'investissement et des actions de fonctionnement ;
- Le cas échéant des visites d'opérations accompagnées par le Contrat.

ARTICLE 9 : ETABLISSEMENT D'UN AVENANT A LA CONVENTION

Un avenant de droit commun pourra intervenir à l'issue du renouvellement des exécutifs municipaux prévus courant 2026.

Cet avenant porte sur :

- La mise à jour des fiches par axe d'intervention (possibilité d'en modifier le contenu, d'ajouter ou de retirer un axe optionnel) ;
- La mise à jour de la maquette financière.

ARTICLE 10 : RESILIATION

Les signataires se réservent le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, au présent contrat, en cas de non-respect de l'une des clauses, soit du contrat soit de son avenant ou pour tout motif d'intérêt général. Toutefois, cette résiliation n'interviendra que trois mois après l'envoi par la Région, d'une lettre recommandée avec accusé de réception, mettant en demeure le bénéficiaire de se conformer à ses obligations et en cas d'inexécution de ce dernier.

Article 11 : REGLEMENT AMIABLE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quels qu'en soient la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procèderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

Article 12 : ATTRIBUTION DE LA JURIDICTION

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 10, le tribunal administratif de Besançon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à _____ le _____
(en X exemplaires originaux)

Annexe 1 - Graphe d'objectifs

Enjeux et finalités	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets et actions envisagés	Dispositifs contractuels mobilisables
Accompagner les transitions écologiques et énergétiques du territoire	Accompagner la requalification des espaces publics pour une meilleure proximité et accessibilité qui permettra d'améliorer la qualité de vie des usagers	Aménager et valoriser les espaces publics de manière concertée en mettant l'usager au cœur du processus	Projet de réhabilitation du Clos le Roi (Sens) Projet d'aménagement des quais de Joigny	TEA, FEDER
		Repenser la végétalisation et l'entretien des espaces publics pour en faire des lieux de rencontre et d'échanges		TEA, FEDER
		Lutter contre les îlots de chaleur et l'imperméabilité des sols		TEA, FEDER
	Engager une vaste rénovation du patrimoine bâti public en gestion par les collectivités	S'appuyer sur la planification : schémas directeurs, programmations pluriannuelles des rénovations		
	Participer à la réhabilitation des logements vétustes	Créer un habitat plus juste et plus efficace énergétiquement Permettre une meilleure adéquation entre la demande et les changements démographiques (accueil de nouvelles populations, familles, jeunes, vieillissement de la population, bi-résidence)		
	Permettre aux énergies renouvelables de se développer localement avec la volonté d'augmenter la capacité	Prendre en compte les continuités écologiques (trame bleue et verte du SCoT, activité agricole, protection de la biodiversité)		

	d'autonomie énergétique à l'échelle locale	Soutenir les démarches d'études de faisabilité et de concertation citoyenne		TEA
		Etudier les gisements potentiels à l'échelle du territoire		
	Inscrire le Nord de l'Yonne dans une dynamique d'aménagement durable de ses espaces	Doter le Nord de l'Yonne d'une/de stratégie(s) foncière(s) pour anticiper les aménagements et assurer une utilisation sobre et pérenne des espaces		
	Favoriser le recyclage et la transformation des friches en réponse aux besoins fonciers du territoire	Réaliser un inventaire des friches du territoire pour les classer et les caractériser selon leur fonction		
		Développer des outils et des compétences pouvant faciliter la réactivation de ces sols urbains délaissés		TEA
	Favoriser la réduction des déchets à travers l'économie circulaire	Soutenir les initiatives de réemploi et de transformation (type ressourcerie ou recyclerie)	Déchetterie inversée (Joigny et Sens)	TEA
	Intégrer la biodiversité comme priorité du cadre de vie	Favoriser les démarches de préservation et de réintroduction de la biodiversité dans les projets publics Permettre l'amélioration des continuités écologiques au travers des trames verte, bleue et noire		
	Protéger la ressource en eau	Mener des opérations permettant d'améliorer la préservation et la mobilisation de la ressource en eau Accompagner les changements de pratiques industrielles, agricoles		
	Faire converger les stratégies alimentaires présentes sur le territoire autour d'enjeux communs et partagés	Dédier une animation et/ou ingénierie de projet à la thématique de l'alimentation territoriale		Soutien à l'ingénierie

Développer et promouvoir une agriculture locale et durable	Soutenir le changement des pratiques et tendre vers une production locale	Faciliter les transitions / transmissions agricoles		TEA
		Préserver la ressource en eau et limiter le risque de pollution		
	Favoriser la transformation et la distribution sur les territoires	Etudier la capacité des territoires à transformer et accompagner le développement d'outils adaptés		TEA
		Accompagner la structuration des filières à distribuer sur le bassin parisien en lien avec la convention AgriParis, en tenant compte des principes de résilience alimentaire et d'autosuffisance locale		TEA
	Sensibiliser et communiquer autour de la consommation locale au sein des établissements publics et des foyers	Etudier la possibilité de mutualiser une ou plusieurs unités de production de repas sur le territoire		TEA
		Favoriser un accès à une alimentation saine et locale pour les habitants, particulièrement ceux en situation de précarité		
		Promouvoir les installations de points de vente de proximité des produits locaux		TEA
		Atteindre les objectifs de la loi EGalim dans la restauration collective tout en réduisant le gaspillage alimentaire		
	Développer une offre de services de proximité adaptée aux besoins des habitants	Créer et rénover les équipements culturels, sportifs et de loisir	Projet de restauration de la Maison Claude Debussy (Villeneuve-la-Guyard) Projet de valorisation des Jardins de la	TEA, FEDER

Faire du territoire un lieu attractif, solidaire et agile		Renaissance en lieu culturel (Vallery)	
	Répondre aux attentes des habitants en matière d'accueil petite enfance, enfance, périscolaire et jeunesse	Projet du Pôle Enfance-culture (Saint-Valérien)	TEA
	Favoriser l'accès des habitants aux services de soin de proximité et à des actions de prévention	Créer des conditions d'accueil favorables à l'installation de professionnels de santé sur le territoire (marketing territorial)	TEA
		Renforcer les dispositifs de télémédecine	TEA
		Conforter le maillage d'établissements de santé sur le territoire	TEA
	Soutenir et accompagner l'émergence des tiers-lieux comme espace collaboratif et mutualisé proposant une mixité de services		TEA, FEDER
	Créer et renforcer les services numériques destinés à la population permettant d'améliorer leur quotidien	Développer des plateformes et outils numériques	TEA, FEDER
	Favoriser l'accès au numérique des habitants, particulièrement des populations les plus fragiles		TEA

	Soutenir les initiatives économiques qui ont vocation à renforcer la centralité et la proximité des services	Identifier les besoins non couverts pour permettre l'émergence de nouvelles activités qui s'inscrivent dans une dynamique sociale et environnementale		
		Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme levier de lien social et de coopération territoriale		TEA
	Renforcer l'attractivité touristique du territoire en harmonie avec l'environnement durable	Renforcer le tourisme vert et le cyclotourisme	Projet d'aménagement des anciennes voies SNCF Projet de liaisons douces Yonne Nord	TEA, FEDER
		Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine remarquable du territoire		FEDER
		Développer des actions de promotion et la communication des sites touristiques et patrimoniaux		FEDER
Développer les mobilités durables et solidaires	Caractériser finement les besoins en matière de déplacements du quotidien	Réaliser un diagnostic à l'échelle du territoire	Ingénierie territoriale	TEA, FEDER, soutien à l'ingénierie
	Structurer la pratique du vélo à l'échelle du Nord Yonne pour faciliter et fiabiliser les usages	Réaliser un plan vélo dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial ADEME en préfiguration d'un plan réglementaire	Plan de mobilité simplifié ou Schéma directeur cyclable	COT, TEA, FEDER
	Créer des connexions alternatives durables entre les pôles d'activités et les pôles de vie	Réaliser les aménagements des grands axes cyclables en lien avec les pôles d'activités et de vie	Projet d'aménagement des anciennes voies SNCF Projet de liaisons douces Yonne Nord	TEA, FEDER
	Développer l'intermodalité comme alternative à l'autosolisme	Combiner divers modes de transport grâce aux installations multimodales, notamment autour des gares (covoiturage, abris vélos, signalétique)		TEA, FEDER

	Assurer une cohérence et une interopérabilité des infrastructures de déplacement existantes	Reconfigurer et/ou adapter les infrastructures existantes pour une meilleure cohabitation entre les modes de déplacement		TEA, FEDER
	Composer une offre de mobilité territoriale permettant de répondre à l'ensemble des besoins du territoire	Développer de nouveaux services de transport, notamment à destination des populations touchées par un fort taux d'immobilité (seniors et jeunes), en fonction de la compétence AOM prise ou non par l'EPCI		TEA

Annexe 2 Fiches par axes d'intervention

Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique		1
Stratégies régionales	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie régionale de biodiversité 2020-2030 ; • Feuille de route régionale de transition énergétique 2022-2024. 	
Objectifs du STRADDET concernés	<p>Déclinaison pour la thématique des 3 axes de mise en œuvre du STRADDET :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les transitions : <ul style="list-style-type: none"> - Généraliser les démarches stratégiques de planification pour tendre vers un objectif de zéro artificialisation nette (objectif 1) ; - Généraliser les approches territoriales de la transition énergétique (objectif 2) ; - Développer une stratégie économe des ressources (objectif 3) ; - Préserver la qualité des eaux et la gérer de manière économe (objectif 4) ; - Atteindre un parc de bâtiments performant énergétiquement et responsable en matière environnementale (objectif 7) ; - Anticiper et accompagner les mutations nécessaires à l'adaptation au changement climatique (objectif 8) ; - Faire des citoyens les acteurs des transitions (objectif 9) ; - Renouveler le modèle d'urbanisme pour une qualité urbaine durable (objectif 14) ; - Placer la biodiversité au cœur de l'aménagement (objectif 16) ; - Préserver et restaurer les continuités écologiques (objectif 17) ; • Organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la Région : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la capacité des territoires à définir leurs stratégies de développement (objectif 24) ; - Valoriser les potentiels des ruralités (objectif 26) ; • Construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur : <ul style="list-style-type: none"> - Encourager les coopérations aux interfaces du territoire régional (objectif 29) ; - S'engager dans des coopérations interrégionales (objectif 30) ; - Préserver et restaurer les continuités écologiques au-delà du territoire régional (objectif 33) ; 	
Objectifs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire le Nord Yonne dans l'élaboration puis la mise en œuvre d'une stratégie de sobriété qui pourrait être à la fois foncière, énergétique, agricole ou alimentaire ; • Accompagner la requalification des espaces publics pour une meilleure proximité et accessibilité qui permettra d'améliorer la qualité de vie des usagers ; • Aider les collectivités à se doter de stratégie de pilotage énergétique de leur patrimoine pour en optimiser la gestion et les usages. • Engager une vaste rénovation du patrimoine bâti public pour en augmenter la performance énergétique et la pérennité ; • Favoriser le recyclage et la transformation des friches en réponse aux besoins fonciers du territoire ; • Favoriser la réduction des déchets à travers le réemploi et la transformation ; 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la biodiversité comme priorité du cahier des charges en eau ; • Développer et promouvoir une agriculture locale et durable.
--	---

Typologies prioritaires d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des ressources naturelles, réduction des besoins en énergie et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ; • Urbanisme durable : requalification qualitative de l'espace public, mutations des espaces dégradés, démarches de végétalisation, de valorisation des espaces partagés et de renaturation ; • Alimentation de proximité : favoriser les installations de points de vente de proximité des produits locaux, étudier la possibilité de mutualiser une ou plusieurs unités de stockage et de production de repas sur le territoire, étudier la capacité des territoires à transformer et à accompagner le développement d'outils adaptés (en lien avec les Plans Alimentaires Territoriaux).
---	---

Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des ressources naturelles, réduction des besoins en énergie et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ; La réduction des besoins en énergie et GES doit prioritairement porter sur des projets de réhabilitation de bâtiments ou sur la déconstruction-reconstruction de bâtiments sur la même emprise foncière. • Urbanisme durable : requalification qualitative de l'espace public, mutations des espaces dégradés ; Pour être éligibles au soutien régional, les études de MOE (Maîtrise d'œuvre) doivent s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire (dont un écologue ou un paysagiste) et intégrer un volet relatif à l'implication des habitants dans le projet ; Concernant les friches, l'usage futur doit présenter un intérêt de service public ; • Alimentation de proximité : Disposer d'une stratégie alimentaire de territoire approuvée.
-------------------	--

Bénéficiaires	Collectivités et regroupements de collectivités (EPCI, syndicats mixtes, SEM, SPL), associations.
----------------------	---

Financement régional	<p>Dépenses éligibles par typologie d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des ressources naturelles, réduction des besoins en énergie et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) : <u>Investissement</u> : études de maîtrise d'œuvre et travaux ; Taux de subvention : 30 % à 50 % • Urbanisme durable : requalification qualitative de l'espace public, mutations des espaces dégradés <u>Investissement</u> : Acquisition foncière et proto-aménagements pour les friches ; Travaux d'aménagement et/ou de renaturation ; Taux de subvention : 30 % à 50 % • Alimentation de proximité
-----------------------------	---

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023



ID : 089-200049286-20230608-ADM_2023_10-DE

Investissement : Accompagnement de la déclinaison
territoire : études de MOE, travaux, équipements

Taux de subvention : 30 % à 50 %

Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population

Stratégie régionale	<ul style="list-style-type: none"> • SRDEII 2022-2028 • Feuille de route économie de proximité (enjeu du SRDEII)
Objectifs du SRADEET concernés	<p>Déclinaison pour la thématique des 3 axes de mise en œuvre du SRADEET :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les transitions : <ul style="list-style-type: none"> - Généraliser les démarches stratégiques de planification pour tendre vers un objectif de zéro artificialisation nette (objectif 1) ; - Atteindre un parc de bâtiments performants énergétiquement et responsables en matière environnementale (objectif 7) ; - Accompagner les citoyens et les acteurs régionaux dans leur transformation numérique, en les plaçant au cœur de la démarche (objectif 13) ; - Renouveler le modèle d'urbanisme pour une qualité urbaine durable (objectif 14) ; - Prendre en compte l'enjeu sanitaire lié à la qualité de l'air à tous les niveaux de décision (objectif 15) ; • Organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la Région : <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à un accès équitable de la population aux services et équipements de base (objectif 18) ; - Redynamiser les centres-bourgs et centres-villes par une action globale (objectif 22) ; - Renforcer le caractère multipolaire de la région en s'appuyant notamment sur un réseau de villes petites et moyennes (objectif 23) ; - Valoriser les potentiels des ruralités (objectif 26) ; - Faciliter les échanges d'expériences, la coopération et la mutualisation entre les territoires infrarégionaux (objectif 27) ;
Objectifs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Créer, rénover ou moderniser les équipements culturels, sportifs et de loisir ; • Répondre aux attentes des habitants en matière d'accueil petite enfance, enfance, périscolaire et jeunesse ; • Soutenir et accompagner l'émergence des tiers-lieux comme espace collaboratif et mutualisé proposant une mixité de services ; • Créer et renforcer les services numériques destinés à la population permettant d'améliorer leur quotidien ; • Favoriser l'accès au numérique des habitants, particulièrement des populations les plus fragiles ; • Identifier les besoins non couverts pour permettre l'émergence de nouvelles activités qui s'inscrivent dans une dynamique sociale et environnementale ; • Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme levier de lien social et de coopération territoriale.
Typologies prioritaires d'intervention	<p>Nature d'usages pouvant être financés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lieux d'accueil petite enfance, enfance, jeunesse (micro-crèches, crèches, accueil de loisirs sans hébergement, club ados) • Scolaire, périscolaire • Lieux d'accueil proposant un bouquet de services • Economie de proximité • Equipements socio-culturels et culturels • Equipements sportifs • Tiers-lieux

Pré-requis	Démonstration de l'opportunité du besoin de créer le nouveau service ou de développer l'offre existante
Bénéficiaires	Collectivités et regroupements de collectivités (EPCI, syndicats mixtes, SEM, SPL); associations.
Financement régional	<p><u>Investissement</u> : études préalables, maîtrise d'œuvre, acquisition foncière et immobilière, travaux de démolition-reconstruction, de réhabilitation, de construction ou extension de bâtiments, aménagements et équipements liés au service, aménagements des abords contigus</p> <p>Taux de subvention :</p> <ul style="list-style-type: none">- 50% maximum pour les opérations de démolition-reconstruction, de reconversion foncières -reconstruction sur site- 50 % maximum pour les opérations de réhabilitation- 20% maximum pour les opérations de construction <p><u>Fonctionnement, expérimentation/innovation</u> : Etude stratégique et/ou de définition de besoins, expérimentation pour le lancement ou adaptation d'un service (2 ans maximum)</p> <p>Taux de subvention : 30 % à 50 %</p>

Faciliter l'accès à la santé pour tous

Stratégie régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Convention-cadre ARS-Région 2017-2022 • Feuille de route santé 2019-2021 (nouvelle rédaction attendue) • Plan Régional Santé Environnement 3 et PRSE4 en préparation • Projet Régional Santé 2 2018 - 2028
Objectifs du SRADET concernés	<p>Déclinaison pour la thématique des 3 axes de mise en œuvre du SRADET :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les transitions : <ul style="list-style-type: none"> - Atteindre un parc de bâtiments performants énergétiquement et responsables en matière environnementale (objectif 7) ; - Faire des citoyens les acteurs des transitions (objectif 9) ; - Renouveler le modèle d'urbanisme pour une qualité urbaine durable (objectif 14) ; - Prendre en compte l'enjeu sanitaire lié à la qualité de l'air à tous les niveaux de décision (objectif 15) ; - Placer la biodiversité au cœur de l'aménagement (objectif 16) ; • Organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la Région : <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à un accès équitable de la population aux services et équipements de base (objectif 18) ; - Valoriser les potentiels des ruralités (objectif 26) ; - Faciliter les échanges d'expériences, la coopération et la mutualisation entre les territoires infrarégionaux (objectif 27) ;
Objectifs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès des habitants aux services de soin de proximité et à des actions de prévention ; • Créer des conditions d'accueil favorables à l'installation de professionnels de santé sur le territoire (notamment par le marketing territorial) ; • Renforcer les dispositifs de télémédecine ; • Conforter le maillage d'établissements de santé sur le territoire.
Typologies prioritaires d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la création – extension – des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), centres de santé polyvalents (CSP) et équipes de soins primaires (ESP), dans le cadre d'un exercice coordonné de santé reconnu par l'ARS (aides à l'investissement) ; • Soutien à un « environnement » favorable à la santé dans les territoires en proximité dans un objectif de maintien et de développement d'une offre de soins de premiers recours dits « soins primaires » et dans le cadre d'un exercice coordonné (actions favorisant l'hébergement des étudiants, l'organisation de systèmes de transport de patients structurés à une échelle intercommunale, ...) • Soutien aux actions de promotion des territoires dans le cadre d'une stratégie d'accueil des professionnels et d'attractivité en santé • Soutien aux actions des territoires relevant de l'enjeu santé-environnement, en lien avec les Contrats Locaux de Santé (CLS) • Autres actions correspondant à des enjeux de la feuille de route régionale (pouvant être inscrites dans un programme d'action d'un CLS).
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> • Actions s'inscrivant dans les enjeux identifiés dans la Feuille de route Santé régionale • Pour les projets de MSP, CSP ou d'ESP :

- Pour les MSP et CSP : 2 médecins généralistes + 1 paramédical

- Pour les ESP : 1 médecin généraliste + 1 paramédical pour justifier d'une coordination

Bénéficiaires**Pour tous les types d'actions :**

Collectivités et regroupements de collectivités (EPCI, syndicats mixtes, SEM, SPL sauf Département) ; associations ; bailleurs sociaux.

Pour les projets d'investissement MSP, CSP et ESP :

Collectivités territoriales, EPCI, SEM et SPL agissant pour le compte de collectivité dans le cadre d'un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage ou une concession (agissant pour le compte direct d'une collectivité locale).

Pour les actions de fonctionnement uniquement, les bénéficiaires ci-dessous sont admis :

Les établissements publics de santé, établissements médico-sociaux habilités, établissements privés de santé et participant au service public hospitalier ;

Sociétés civiles professionnelles, sociétés d'exercice libéral, sociétés civiles de moyen ;

Hôpitaux de proximité ;

Sociétés Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires (SISA).

Financement régional

Investissement : études préalables, maîtrise d'œuvre, réhabilitation, construction ou extension de bâtiments, aménagements et équipements liés au service, aménagements des abords contigus

Taux de subvention : 30 à 50%

Modalités de financement spécifiques aux projets de MSP, CSP et d'ESP :

- Pour les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et les Centres de Santé Polyvalents (modulation de l'aide en fonction du zonage de médecine générale de l'ARS :
- Pour les bâtiments situés en zone « hors vivier » : plafond de subvention de 125 000 €
- Pour les bâtiments situés en « zone d'action complémentaire » (ZAC) : plafond de subvention de 175 000 €
- Pour les bâtiments situés en ZIP : plafond de subvention de 200 000 € (rédaction à adapter si déplafonnement)
- Pour les bâtiments des Equipes de Soins Primaires : montant d'aide obligatoirement plafonné à 75 000 € en tout point du zonage

Taux de subvention maximum pour tous les projets : 50%

Dans tous les cas, le plan de financement doit prendre en compte les recettes attendues. Les recettes nettes seront déduites de l'assiette éligible.

Fonctionnement :

- Etude stratégique et/ou de définition de besoins, expérimentation pour le lancement ou adaptation d'un service (2 ans maximum)

- Pour les autres types d'actions : frais de déplacement (transport) ; frais de loyer et charges ; frais de d'organisation d'évènements, de communication/promotion du territoire dans le champ de la santé, d'animation. Le financement de postes (salaires) est inéligible.

Taux de subvention : 30 à 50%

Pour aide au démarrage d'une action/expérimentation, aide sur 2 ans consécutifs au maximum

Sont exclus tous les projets suivants :

- aides directes aux professionnels de santé et étudiants,
- aides aux bâtiments pour l'exercice professionnel en santé à l'exception des bâtiments accueillant des professionnels de santé en exercice coordonné (MSP, CSP, ESP)
- aides aux bâtiments médico-sociaux,
- projets et actions d'animation/sensibilisation/communication relevant du champ de la prévention et notamment : nutrition santé, sport santé,
- lutte contre les plantes invasives et les maladies vectorielles,
- lutte contre le radon,
- lutte contre les perturbateurs endocriniens,
- actions visant à aider les aidants de personnes âgées, handicapées et personnes ayant des problématiques de santé mentale,
- lutte contre les violences conjugales.

Favoriser les mobilités durables du quotidien

Stratégies régionales

- La Région est devenue, avec la Loi d'orientation des Mobilités (LOM), cheffe de file des mobilités.
- Un contrat opérationnel de mobilité (COM), liant les EPCI et la Région, permettra d'assurer la coordination de tous les acteurs à l'échelle de chaque bassin de mobilité, en associant en particulier les gestionnaires d'infrastructures tels les gares, ou les pôles d'échanges multimodaux.
- Schéma des aires de Covoiturage Bourgogne Franche Comté.
- Schéma GNV – bio-GNV
- Plan vélo

A venir

- Schéma de cohérence IRVE (Installation de Recharge de Véhicule Electrique)
- Charte d'interopérabilité régionale

Objectifs du SRADDET concernés

Déclinaison pour la thématique des 3 axes de mise en œuvre du SRADDET :

- Accompagner les transitions
 - Anticiper et accompagner les mutations nécessaires à l'adaptation au changement climatique (objectif 8) ;
 - Faire des citoyens les acteurs des transitions (objectif 9) ;
 - Réduire l'empreinte énergétique des mobilités (objectif 10) ;
 - Renouveler le modèle d'urbanisme pour une qualité urbaine durable (objectif 14) ;
 - Prendre en compte l'enjeu sanitaire lié à la qualité de l'air à tous les niveaux de décision (objectif 15) ;
 - Placer la biodiversité au cœur de l'aménagement (objectif 16) ;
 - Préserver et restaurer les continuités écologiques (objectif 17).
- Organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la Région :
 - Contribuer à un accès équitable de la population aux services et équipements de base (objectif 18) ;
 - Adapter le réseau d'infrastructures aux besoins des usagers (objectif 20) ;
 - Garantir la mobilité partout et pour tous, avec le bon moyen de transport, au bon endroit, au bon moment (objectif 21) ;
 - Redynamiser les centres-bourgs et centres-villes par une action globale (objectif 22) ;
 - Faciliter les échanges d'expériences, la coopération et la mutualisation entre les territoires infrarégionaux (objectif 27) ;

Objectifs du territoire

- Réaliser un diagnostic à l'échelle du territoire pour mieux définir et caractériser les pratiques existantes et les besoins à couvrir en matière de déplacements du quotidien ;
- Réaliser un plan vélo dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial en préfiguration d'un plan réglementaire ;
- Réaliser les aménagements des grands axes cyclables en lien avec les pôles d'activités et de vie ;
- Développer l'intermodalité comme alternative à l'autosolisme ;
- Adapter les infrastructures existantes pour une meilleure cohabitation entre les modes de déplacement (aires de covoiturage, abris vélos, signalétique) ;

- Développer de nouveaux services de transport pour les populations touchées par un fort taux d'immobilité (seniors et jeunes) : en fonction de la compétence AOM prise ou non par l'EPCI.

Typologies prioritaires d'intervention

Aménagements pour toutes les collectivités

- Aménagements multimodaux ;
- Projets de sécurisation de la pratique des modes doux, voies de liaisons cyclables, aménagements de voiries douces (tels que les cheminements piétons, les aménagements cyclables, etc.) ; renforcement de réseaux d'aménagements cyclables afin de constituer des continuités, notamment entre les communes proches en milieu peu dense ;
- Aménagements d'aires de covoiturage (en cohérence avec les orientations régionales) ;
- Equipements et signalétique directement liés aux usages et à la complémentarité entre ces derniers : abri vélo, bancs, ... ;
- Installation de stations de stockage et de recharge de carburants alternatifs dans le cadre du futur schéma de cohérence IRVE (Installation de Recharge de Véhicule Electrique) (bornes de recharge pour véhicules électriques, à hydrogène, GNV et bio-GNV, etc.).

Offre de services exclusivement réservée aux EPCI ayant pris la compétence mobilité :

- Acquisition de matériel en vue d'accompagner le changement de pratiques des habitants dans le cadre de démarches collectives ;
- En lien avec le système d'information multimodal « Mobigo », communication sur l'offre de mobilités ;
- En complément et sous approbation de la Charte d'interopérabilité régionale, déployer des actions visant à favoriser une meilleure interopérabilité des services de transport (tels que les services de mobilité partagée).

Prérequis

- Prise de la compétence par l'EPCI
- Signature Charte d'interopérabilité régionale par l'E.P.C.I. / A.O.M. pour les actions de service
- Application et communication en lien avec Mobigo

Bénéficiaires

Collectivités et regroupements de collectivités (EPCI, syndicats mixtes, SEM, SPL) ; associations.

Financement régional

Investissement et fonctionnement :

Taux de subvention : 30 à 50%

Sont exclus tous les projets relatifs à :

- des évènements ponctuels (ex : création d'une navette pour se rendre à une manifestation culturelle),
- la mise en œuvre de Transports à la Demande (TAD),
- la réalisation ou le soutien à des Plans de Déplacements d'Établissements, Inter-Établissements ou scolaires,
- les études de déplacements, schémas de mobilité, diagnostics territoriaux, études pré opérationnelles...
- les frais de fonctionnement liés aux services.

Annexe 3 : Maquette financière en investissement par axes d'intervention

Axes d'intervention	Période 2022-2026 (date limite de dépôt des demandes de subvention : 31/12/2025)	%
<i>Axes obligatoires</i>		
<i>Axe 1 : Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique</i>	1 959 488,40€	40%
<i>Axe 2 : Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de service à la population</i>	2 204 424,45€	45%
<i>Axes optionnels</i>		
<i>Axe 3 : Faciliter l'accès à la santé pour tous</i>	244 936,05€	5%
<i>Axe 4 : Favoriser les mobilités durables du quotidien</i>	489 872,10€	10%
<i>Axe 5 : proposition du territoire</i>		
Part de crédits de l'enveloppe non-affectée		
TOTALGENERAL	4 898 721,00€	100%

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023

ID : 089-200049286-20230608-ADM_2023_10-DE



Annexe 4 Fiches de présentation des projets et actions

Annexe 5 – Présentation des moyens d’animation et d’organisation du territoire

Vie et rythme des instances du PETR

Le PETR est administré par un Comité syndical composé de 27 délégués élus par les organes délibérants des membres. La répartition du nombre de sièges par établissement public de coopération intercommunale membre est la suivante :

- Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne : 3 délégués, 2 suppléants ;
- Communauté de communes du Jovinien : 5 délégués, 3 suppléants ;
- Communauté de communes de la Vanne et du Pays d’Othe : 2 délégués, 1 suppléant ;
- Communauté de communes Yonne Nord : 5 délégués, 3 suppléants ;
- Communauté d’Agglomération du Grand Sénonais : 12 délégués, 6 suppléants.

Le fonctionnement de ce comité est défini par le règlement intérieur du PETR. Le comité syndical élit parmi ses membres un Bureau syndical de 6 personnes comprenant un Président et 5 Vice-présidents. Ce bureau est actuellement composé de : le Président du PETR, le Président de la CAGS, le maire de la Ville de Sens, le Président de la CCYN, le Président de la CCGB et le Président de la CCVPO.

Depuis la fin de l’année 2022, le PETR a réuni ses instances de façon régulière, à savoir quasi tous les mois. Le bureau, organisé en amont du comité syndical, réunit à la fois les élus et les services techniques (principalement les DGS). Ce dernier rend systématiquement compte de ses travaux au comité. Les élus membres du comité (titulaires et suppléants) et du bureau sont informés en amont des sujets soumis à délibération ou à discussion au moyen d’une note explicative de synthèse.

Une réflexion est en cours pour recomposer le Conseil de développement du PETR afin de permettre à la société civile de contribuer et de participer à la vie du contrat. Dans un premier temps, ce conseil pourrait être composé uniquement d’acteurs en lien avec les thématiques d’intervention pour être ensuite élargi à d’autres partenaires du territoire (institutionnels, privés, associatifs, etc.).

D’autre part, le territoire examine les possibilités d’amélioration des instances de concertation existantes afin de permettre un suivi et une animation optimaux des dispositifs contractuels (à différentes échelles : départementale, régionale, étatique). Ces instances viseraient à favoriser la coordination et la coopération entre les parties prenantes et à assurer un suivi méthodologique des outils contractuels.

Les structures ou dispositifs suivants seraient amenés à être associés aux thématiques du contrat :

- Etat : CRTE, PAT, PCAET ;

- ADEME : COT ;
- Conseil départemental ;
- Communes Action Cœur de Ville ou Petites Villes de demain ;
- ARS - Délégation territoriale de l'Yonne.

La gouvernance du contrat reposera sur les instances suivantes :

- **Le Comité de pilotage du contrat** : coprésidé par l' élu régional référent et le Président du PETR, il réunira également les membres du Bureau du PETR ;
- **Le Bureau syndical** sera l'instance d' instruction, de validation et de suivi de la vie du contrat et de la programmation des projets, par délégation du Comité syndical. Un compte-rendu des avancements et des décisions sera régulièrement transmis aux membres du Comité syndical.

Ingénierie territoriale et perspectives de travail

Le PETR du Nord de l'Yonne dispose depuis novembre 2022 d'une ingénierie territoriale dédiée à la thématique du changement climatique et de la transition écologique (1 ETP soit 220 jours). Celle-ci est rattachée à la communauté de communes du Jovinien et à sa direction par le biais d'une convention de mise en œuvre de services unifiés signée entre la CCJ et le PETR du Nord de l'Yonne. Avec la nouvelle configuration du PETR NY, il apparaît essentiel que sa mission contribue plus largement à donner une nouvelle dimension à cet outil collaboratif. Cela implique notamment de mener un travail de sensibilisation auprès des territoires membres et de leurs élus sur le rôle du PETR et de son potentiel d'intervention ; de créer du lien et des partenariats avec la société civile ; de contribuer à mettre en œuvre le projet de territoire au travers du contrat Territoires en action et en accompagnant les EPCI dans leurs projets.

En cohérence avec cette nouvelle dynamique, l'équipe du PETR est amenée à s'élargir puisque les élus ont récemment identifié - dans leurs travaux - trois thématiques prioritaires sur lesquelles le PETR interviendrait sur la période 2022-2026 : alimentation territoriale, mobilités et santé (en lien avec l'ARS).

Annexe 6 – Diagnostic territorial du Nord de l’Yonne

Ce diagnostic au format synthétique s’appuie sur les données recueillies dans le cadre de la démarche SCoT, réactualisées grâce aux outils statistiques de l’Insee, de la plateforme Opter et de la cartographie interactive de l’Observatoire des Territoires. Il regroupe un ensemble d’indicateurs généraux permettant de dégager les principaux enjeux, actuels et à venir, du territoire du Nord de l’Yonne.

I. Le contexte territorial du PETR du Nord de l’Yonne

Un territoire relativement dense, composé par un réseau de communes principales

En 2019, le territoire du PETR comptait 130 833 habitants et concentrait près de 39% de la population du département de l’Yonne. La densité moyenne est de 68,2 habitants au km² (contre 48,2 habitants au km² dans tout l’Yonne), très largement portée par la communauté d’agglomération du Grand Sénonais. Le territoire apparaît ainsi comme l’un des plus dense de la région et du département en se distinguant des espaces considérés à faible densité par l’INSEE.

Les bourgs-centres concentrent près de 40% de la population totale du PETR du Nord de l’Yonne, la majeure partie étant répartie de manière relativement homogène dans la centaine de villages. Le poids démographique de chacune des communes du PETR du Nord de l’Yonne dessine une armature territoriale sur trois niveaux :

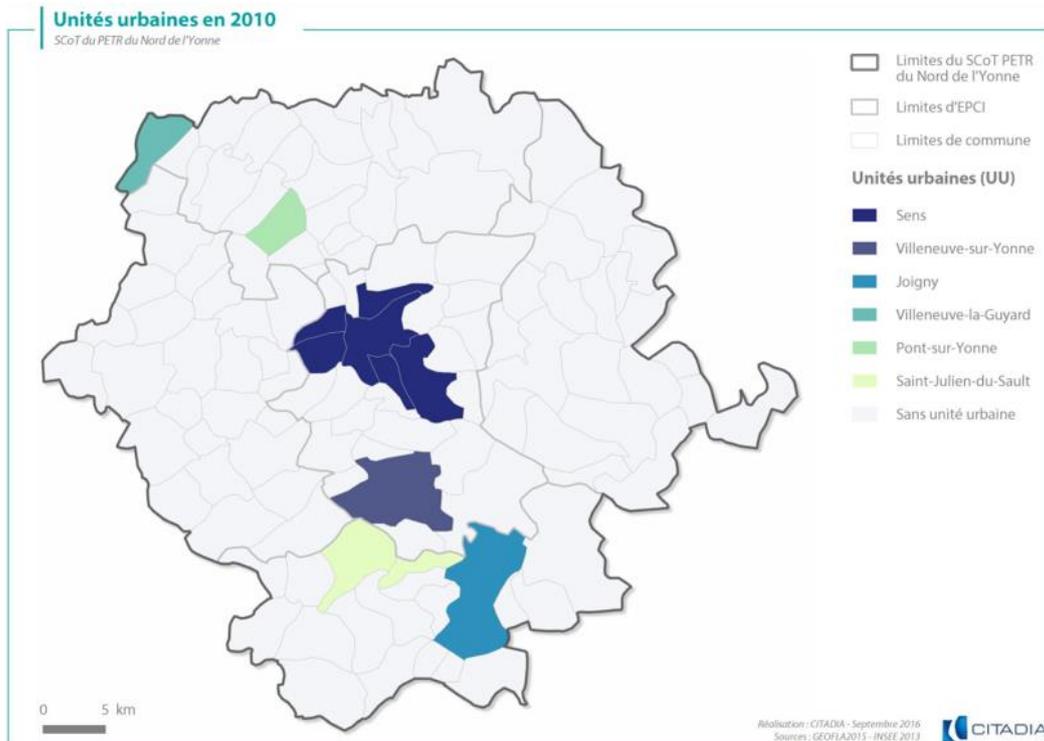
- Un pôle urbain majeur et historique, Sens, 26 688 habitants, véritable centralité administrative, économique et commerciale pour le territoire.
- Un pôle urbain dit secondaire porté par Joigny qui, avec ses 9 557 habitants et ses nombreux commerces, services et emplois, constitue une polarité complémentaire à celle de Sens.
- Un réseau de pôles de proximité se répartissant au sein de chaque EPCI : Pont-sur-Yonne, Chéroy, Saint-Julien-du-Sault et Villeneuve-l’Archevêque.

Sur les 117 communes du territoire, 89 ont moins de 1000 habitants (dont 21 ont entre 100 et 300 habitants), 26 ont entre 1 000 et 4 000 habitants, seules 4 communes possèdent plus de 4 000 habitants.

Selon l’INSEE (2010), une unité urbaine est définie par deux critères : la continuité du bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres) et le nombre d’habitants (au moins 2 000 habitants). Six unités urbaines ont été délimitées à l’échelle du Nord de l’Yonne :

- Sens comprenant les communes de Maillot, Malay-le-Grand, Paron, Saint-Clément, Saint-Martin-du-Tertre, Sens ;
- 4 villes isolées : Villeneuve-la-Guyard, Villeneuve-sur-Yonne, Joigny et Pont-sur-Yonne ;

→ 105 autres communes dites rurales (sans zone de bâti continu de plus de 2000 habitants et dont moins de la moitié de la population municipale se situe dans une zone de bâti continu).



Une logique de périurbanisation à travers des aires d'influence des villes

« Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans une des communes attirées par celui-ci. » (INSEE, 2010).

Le territoire du Nord de l'Yonne est formé de trois types d'aires urbaines.

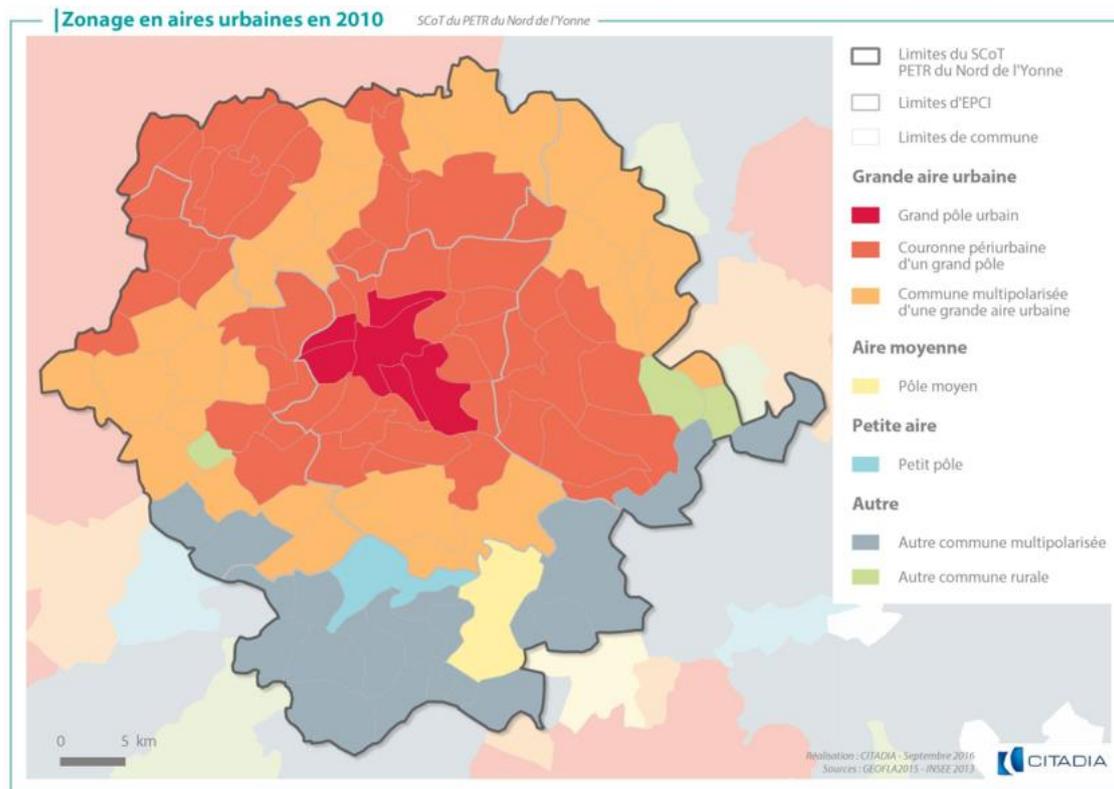
Tout d'abord, une grande aire urbaine se dessine autour de Sens : avec ses 59 communes et ses 59 202 habitants (soit 45% de la population du PETR), le Grand Sénonais représente un pôle urbain proposant 25 352 emplois en 2019.

La seconde aire moyenne est constituée par le pôle urbain de Joigny qui concentre 4 721 emplois.

Enfin, la petite aire regroupe les communes de Saint-Julien-du-Sault et de Villevallier. Le reste des communes est soit multipolarisé par plusieurs types d'aires, soit isolé hors influence des pôles (comme Courtoin, Coulours et Fournaudin). Ces dernières, situées sur les franges est et ouest du territoire, ne sont d'ailleurs pas influencées par les pôles urbains des territoires voisins.

Ce processus de périurbanisation est observé depuis plus de 20 ans sur le territoire. L'extension des espaces périurbains, notamment autour de la ville centre de Sens, est

une conséquence directe d'un fonctionnement urbain caractérisé par des échanges croissants et des phénomènes de desserrement des territoires de vie. Ces dynamiques, constatées également à l'échelle nationale, vont de pair avec une consommation croissante des terres agro-naturelles, une imperméabilisation marquée des sols ou encore, un allongement des trajets domicile-travail.



Un territoire tourné vers l'extérieur

« Le bassin de vie représente le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi. » (Insee, 2023).

Situé à la croisée de 11 bassins de vie, le Nord de l'Yonne bénéficie d'une situation géographique stratégique et d'un maillage routier très développé. Cette configuration en bassins de vie témoigne d'une part, de l'influence des pôles urbains extérieurs et de l'imbrication des échelles de vie qui en coule ; et d'autre part, de l'ouverture du territoire sur l'extérieur. Cela nécessite de pouvoir appréhender les enjeux à l'échelle supra-territoriale en proposant un projet de territoire fédérateur.

L'ensemble des communes situées à la bordure du territoire appartient à un bassin de vie qui dépasse les limites administratives du PETR (38 sur les 117 communes du territoire) :

- Bassin de vie de Montereau-Fault-Yonne (frange nord-ouest) ;
- Bassin de vie de Courtenay (frange ouest) ;
- Bassin de vie de Charny (pointe sud) ;
- Bassin de vie de Migennes (pointe sud-est) ;
- Bassin de vie de Saint-Florentin (frange est) ;

- Bassin de vie d'Aix-en-Othe (frange nord-est) ;
- Bassin de vie de Bray-sur-Seine (pointe nord).

En sus de ces 7 bassins de vie interterritoriaux, 4 autres bassins de vie prennent place de part et d'autre de la vallée de l'Yonne : Pont-sur-Yonne, Sens, Villeneuve-sur-Yonne, Joigny. Rassemblant 80 communes, 88,4 % des emplois au lieu de travail, une forte concentration d'équipements et 80 % de la population du territoire, ces 4 bassins de vie constituent la colonne vertébrale du développement résidentiel et économique du PETR.

Une armature territoriale hiérarchisée à conforter

Trois niveaux de polarité structurent le territoire du PETR du Nord de l'Yonne, à savoir le pôle urbain de Sens, le pôle relais de Joigny et les pôles de proximité.

Le pôle urbain de Sens

La commune de Sens est considérée comme la polarité majeure du territoire PETR tant pour son positionnement géographique que parce qu'elle concentre la majeure partie des emplois, commerces et services (transports en commun entre autres). Ainsi, les communes de Sens et de sa première couronne affichent une forte attractivité à l'échelle du PETR et au de-là.

Le pôle relais de Joigny

La commune de Joigny joue un rôle de relais au pôle urbain de Sens en offrant un niveau intéressant d'emplois, d'équipements, de commerces et de services diversifiés. Cette dernière exerce une attractivité et un rayonnement au sud du territoire en raison de son offre complémentaire structurante, intermédiaire et de proximité et de sa localisation stratégique à mi-chemin entre Sens et Auxerre.

Les pôles de proximité

Un réseau de huit pôles de proximité assure, à travers une offre en commerces, services et équipements de proximité, une réponse aux besoins quotidiens des habitants ainsi qu'une certaine attractivité sur les communes rurales avoisinantes. Ces huit communes sont : Pont-sur-Yonne, Chéroy, Villeneuve-l'Archevêque, Villeneuve-sur-Yonne, Saint-Valérien, Cerisiers et Saint-Julien-du-Sault.

Les enjeux de demain

- Affirmer une armature territoriale multipolaire et hiérarchisée pour tendre vers un développement équilibré et solidaire du PETR : accentuer la logique de complémentarité avec les territoires voisins pour tenir compte de la réalité des bassins de vie
- Prioriser le développement au sein des enveloppes bâties et calibrer les projets en extension pour limiter la consommation d'espaces agro-naturels : initier un

développement territorial durable à travers le renouvellement urbain et la rénovation de l'habitat

→ Mettre en œuvre un urbanisme de projet favorisant une optimisation du foncier disponible et des formes urbaines durables et respectueuses de l'identité nord-icaunaise

II. Des disparités territoriales importantes en matière de démographie et d'habitat

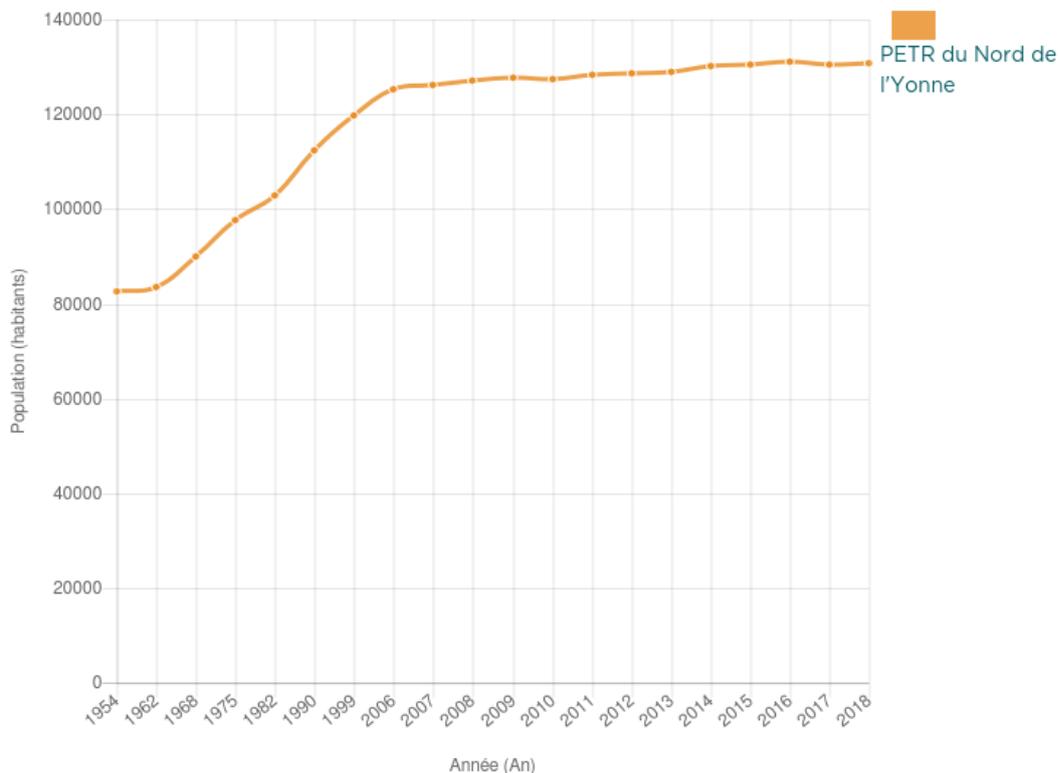
Un territoire aux portes de l'Île-de-France avec des incidences socio-démographiques sur sa frange nord

Avec ses 130 833 habitants (2019), le territoire du Nord de l'Yonne a connu au fil des décennies une croissance régulière et relativement dynamique de sa population, malgré un ralentissement depuis la fin des années 2000. Le territoire n'a accueilli que 340 habitants supplémentaires par an entre 2008 et 2018 (contre 820 entre 1999 et 2008).

La dynamique démographique demeure deux fois plus importante que celle du département de l'Yonne depuis 1968 (plus de 43% pour le territoire du PETR, contre plus de 21% en moyenne dans le département).

Evolution de la population / PETR du Nord de l'Yonne (1954/2018)

Unité : habitants / Source : INSEE



Source graphique : La plateforme de l'observatoire Oreca

Cette croissance est très variable selon les intercommunalités composant le PETR. Celles situées au nord du territoire ont en effet connu un développement

démographique plus important tandis que les intercommunalités du Jovinien et de la Vanne et du Pays d’Othe possèdent une croissance démographique moins linéaire et beaucoup moins dynamique. Plus récemment, les franges nord-ouest ainsi que la couronne périurbaine de Sens ont rencontré, sous l’influence francilienne, une croissance particulièrement dynamique.

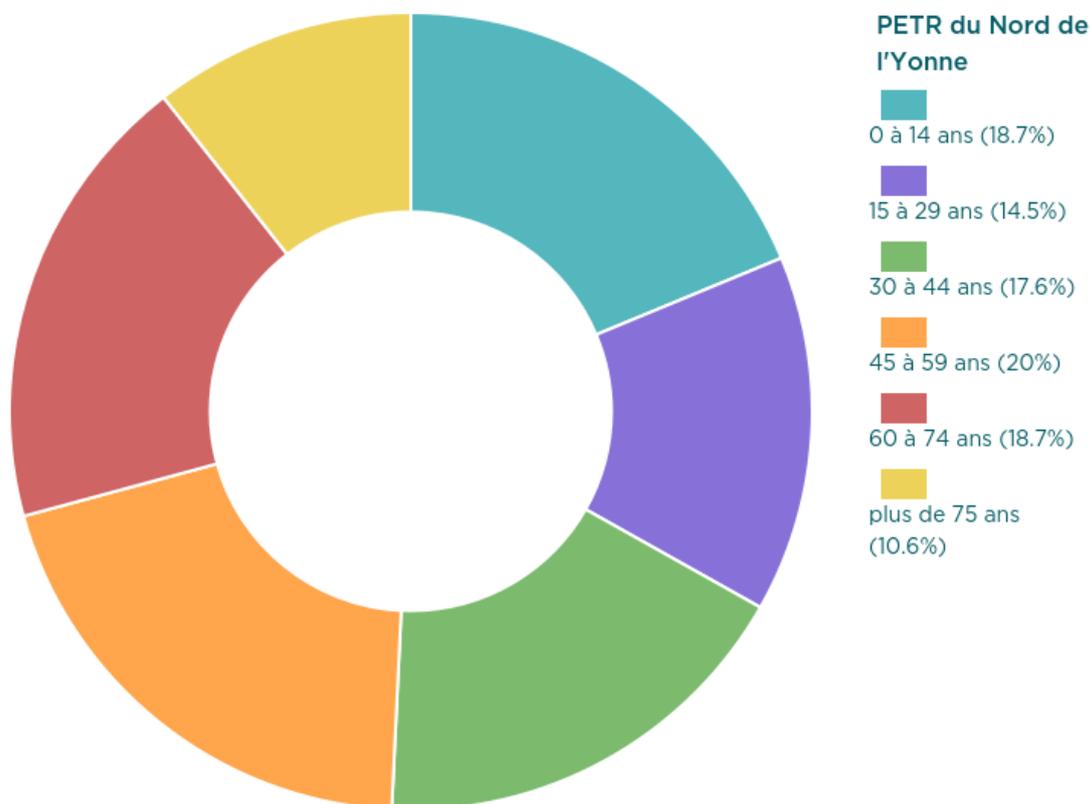
La croissance démographique du Nord de l’Yonne (+0,3% par an) est portée de manière équivalente par le solde naturel (à la hauteur de +0,13% par an) et par le solde migratoire (+0,15 % par an). Cette croissance, bien que modérée, est beaucoup plus importante que la situation observée à l’échelle départementale où les soldes naturels et migratoires sont négatifs.

Caractéristiques socio-démographiques de la population : entre profil familial et vieillissement important

Le territoire du Nord de l’Yonne apparaît légèrement moins vieillissant que le département de l’Yonne avec une proportion de personnes de plus de 60 ans équivalente à 29 % de la population. Le territoire compte environ 82 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes des plus de 60 ans, son indice de jeunesse reste donc inférieur à 1 et indique une prépondérance des ménages vieillissants.

Population par classes d’âge / PETR du Nord de l’Yonne (2018)

Unité : habitant / Source : INSEE - RP



Source : La plateforme de l’observatoire Oreca

Les CA du Grand Sénonais et CC du Jovinien présentent un indice de jeunesse proche de la moyenne du Nord de l'Yonne et comptent une part élevée de ménages vieillissants. Ils se caractérisent par une sous-représentation des familles avec enfants au profit des jeunes adultes (15-29 ans).

Les CC Yonne Nord et du Gâtinais en Bourgogne accueillent une population plus jeune avec un indice de jeunesse supérieur à 1, cela s'explique notamment par la présence plus importante de familles avec jeunes enfants et ne comptent que 25 % de personnes de plus de 60 ans. La CC de la Vanne et Pays d'Othe est le secteur connaissant le vieillissement le plus marqué avec 32 % de sa population ayant plus de 60 ans.

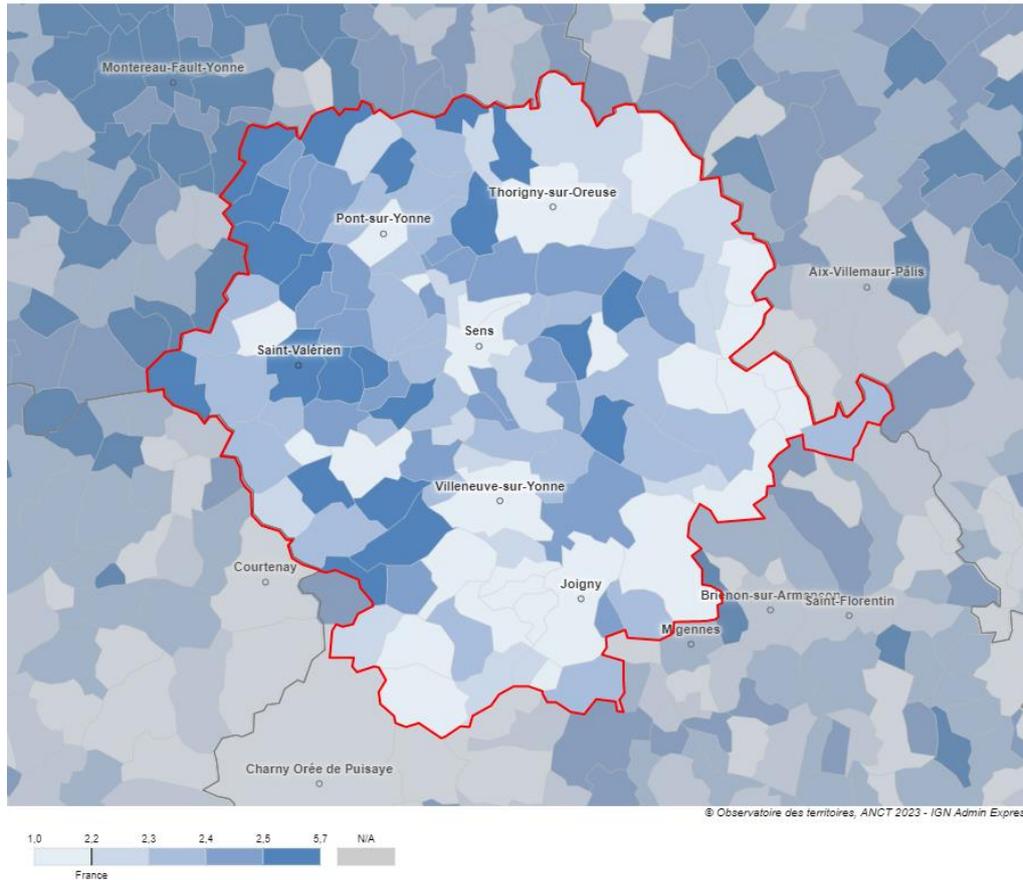
Taille et typologies des ménages

Le territoire du Nord de l'Yonne est majoritairement caractérisé par la présence de petits ménages : 52% d'entre eux sont composés d'une à deux personnes, dont 33% de personnes seules et 29% de couples sans enfants. Sa population est néanmoins plus familiale que dans le département de l'Yonne avec une part plus importante de couples avec enfants (27% contre 25% dans le département).

La CA du Grand Sénonais ainsi que la CC du Jovinien se différencient des autres intercommunalités par une présence accrue de petits ménages (37% et 36% de ménages unipersonnels, contre moins de 30% dans les autres collectivités). Cela impacte la taille moyenne des ménages qui est équivalente à 2,2 personnes par ménage.

La CC Yonne Nord et la CC du Gâtinais en Bourgogne accueillent une population plus familiale que dans le reste du territoire, avec une surreprésentation des couples avec enfant qui comptent pour un tiers des ménages. La CC de la Vanne et du Pays d'Othe se situe dans une position intermédiaire en ayant une part élevée de ménages sans enfant.

Taille moyenne des ménages, 2019 (personnes par ménage) - Source : Insee, RP 1998-2019



France : 2,2 personnes par ménage

PETR DU NORD DE L'YONNE : 2,2 personnes par ménage

Statistique	France	PETR DU NORD DE L'YONNE
minimum	1,0 (Majastres - 04107)	1,7 (Cérilly - 89065)
maximum	5,7 (Ouanary - 97314)	2,8 (Compigny - 89115)
médiane	2,3	2,3
observations valides	34 932 sur 34 955	117 sur 117

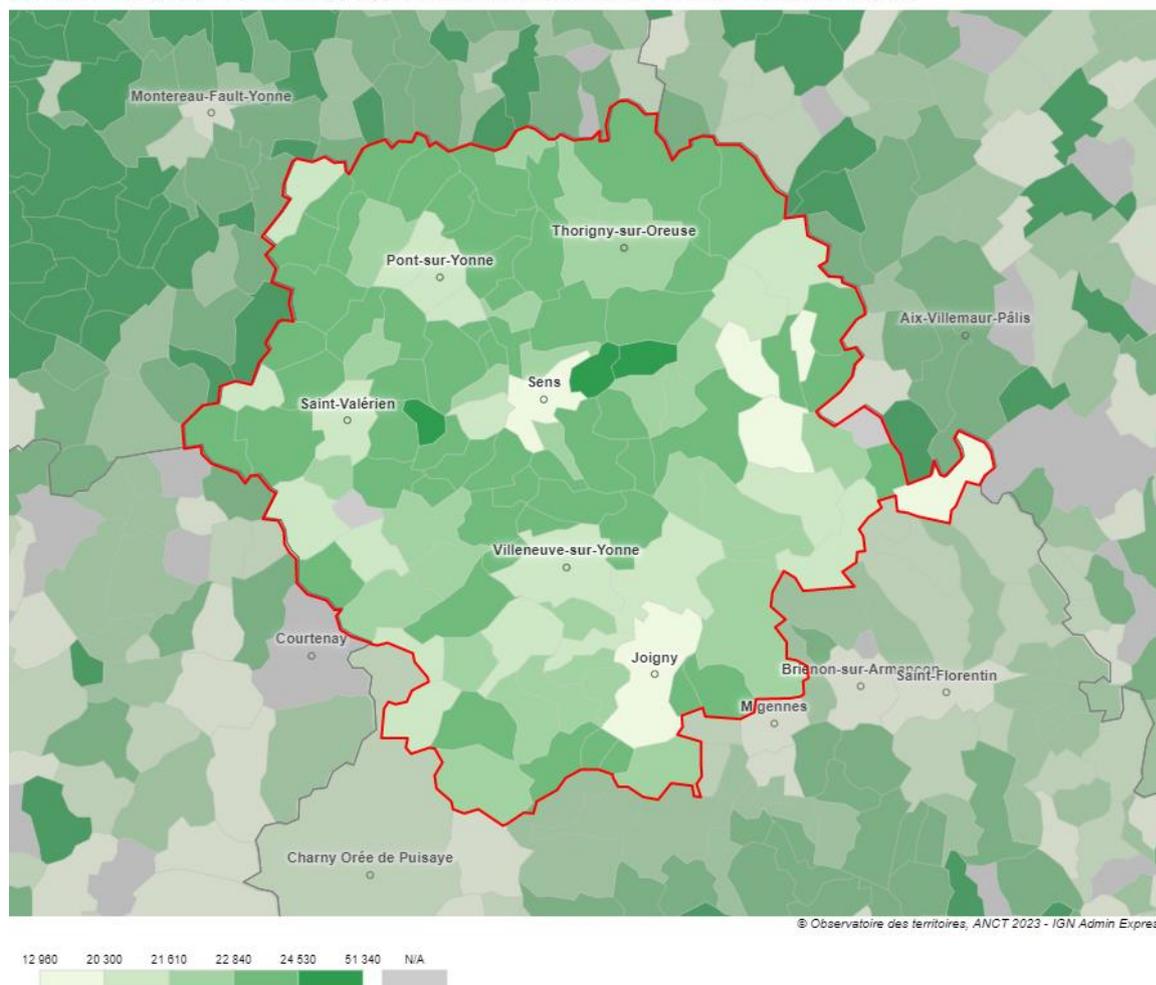
Source : Observatoire des Territoires

Catégories socio-professionnelles et revenus des ménages

Les niveaux de revenus sont variables selon les EPCI allant de 18 000 € par an et par unité de consommation pour l'Agglomération du Grand Sénonais et la CC du Jovinien à 20 000 € pour la CC du Gâtinais en Bourgogne.

Les niveaux de ressources se rapprochent de la moyenne nationale se situant à 19 800 € de revenus par et par unité de consommation.

Médiane du revenu disponible par UC, 2020 (euros) - Source : Insee-DGFIP-Onaf-Onav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), 2020



Le territoire bénéficie d'une relative homogénéité des revenus entre les populations les plus riches et celles qui sont les plus pauvres. L'écart interdécile - mesurant le rapport entre les revenus des 10% de la population la plus riche et les 10% de la population la plus pauvre – se situe entre 2,5 et 3,5 en fonction des intercommunalités. Cet écart est plus élevé dans les EPCI du Jovinien et du Grand Sénonais qui accueillent des populations précaires de par leur rôle de polarité. Néanmoins, l'écart interdécile est moins élevé en comparaison à la situation nationale.

La CC du Gâtinais en Bourgogne se distingue des autres territoires par une surreprésentation des ménages aux ressources élevées (entre 2000 et 2500 € mensuels par UC) avec une proportion de 27% environ contre 10% et 15% dans les autres territoires.

La cartographie des niveaux de revenus à l'échelle communale fait apparaître la couronne périurbaine de Sens avec des niveaux de revenus plus élevés, puis des niveaux de ressources intermédiaires sur une grande partie des communes situées au Nord et à l'Ouest du territoire.

La carte illustre également que des situations de fragilité sont davantage présentes à Joigny et dans les communes périphériques. Il est à noter également qu'une hausse des situations de précarité est présente sur le quart Nord-Ouest du territoire. La part des allocataires CAF aux ressources inférieures au seuil de bas revenus a augmenté de 16% sur le territoire Yonne Nord et de 19% sur la CC du Gâtinais en Bourgogne (période 2010-2014).

Situation de l'habitat

Compte tenu du profil périurbain ou rural d'une grande partie des communes du territoire, le parc de logement est largement axé sur l'accession à la propriété individuelle comme dans le reste du département. Cette tendance est confirmée par la récente production de logements qui se caractérise par 74% de maisons. Ce phénomène contribue à la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Par ailleurs, le parc de très grands logements (T5 et plus) est la typologie la plus représentée et cela dans l'ensemble des intercommunalités. Ces derniers représentent près de la moitié des logements dans la CC du Gâtinais en Bourgogne, la CC de la Vanne et du Pays d'Othe, et la CC Yonne Nord.

Le parc de petits et moyens logements est davantage développé dans les CA du Grand Sénonais et CC du Jovinien, et principalement dans les communes de Sens et de Joigny qui comptent environ 50% de T1-2-3. Ces portions demeurent néanmoins insuffisantes et interrogent la capacité du territoire à loger les personnes ayant des besoins spécifiques (personnes âgées, jeunes actifs, personnes isolées, etc.).

La proximité francilienne a un impact sur les marchés immobiliers du territoire. Les prix de l'immobilier sur le territoire se situent entre 100 000 € et 140 000 € en moyenne pour les biens individuels, selon les secteurs. Les communes situées à proximité de la région francilienne connaissent une augmentation des prix du marché. Cela correspond à l'adaptation des prix à la demande émergeant de ménages franciliens pour lesquels le prix du marché icaunais est plus abordable que celui qui est pratiqué dans les communes voisines de Seine-et-Marne.

Pour le marché des logements collectifs, l'offre est plus ténue et se concentre à Sens et Joigny. Les prix pratiqués se situent à environ 1400 € du m².

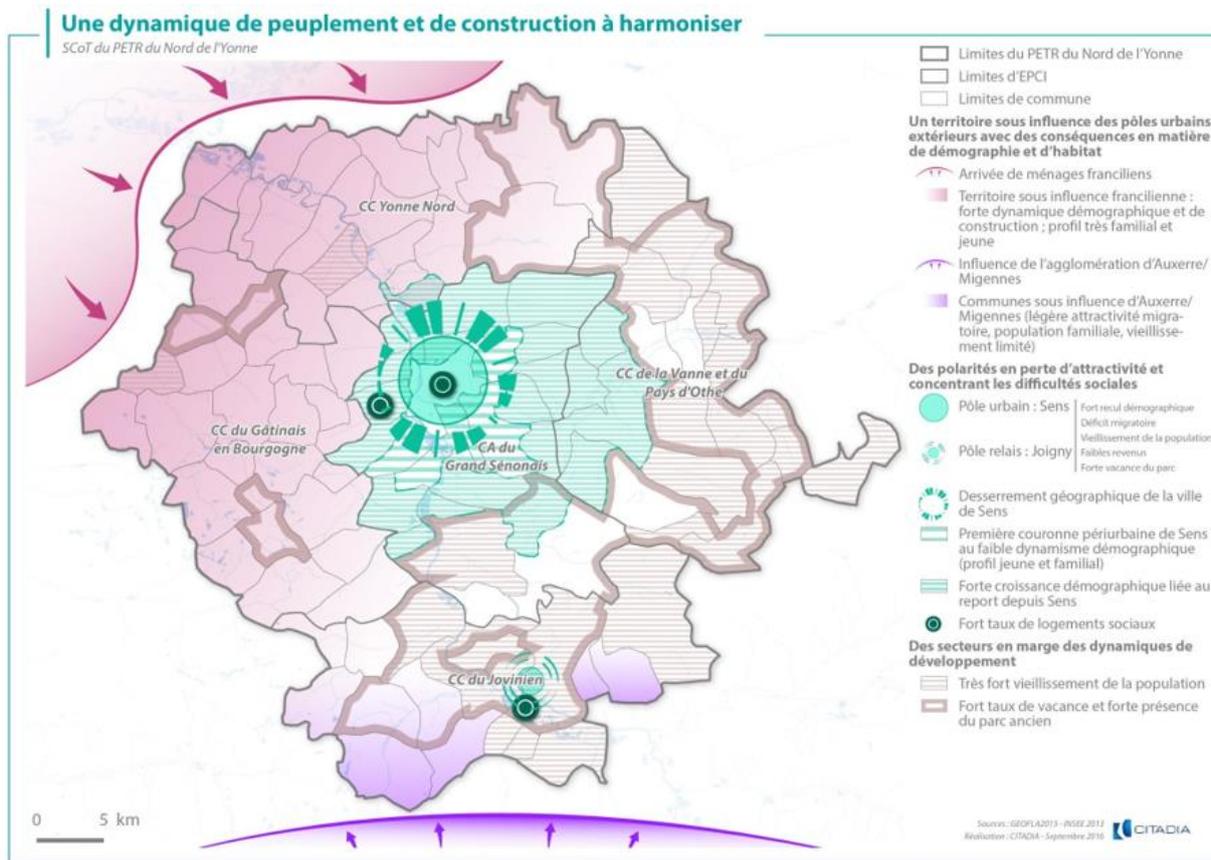
Les territoires ayant une forte présence d'un parc ancien (CC de la Vanne et du Pays d'Othe, Ouest de la CC du Jovinien) sont ceux qui connaissent une croissance de la vacance sur la période récente. Cela s'accompagne d'une perte d'attractivité des logements anciens, notamment situés dans les cœurs de bourgs et cœurs de village et une hausse de la vacance.

Pourtant, l'enjeu de reconquête de cette vacance est fondamental dans la redynamisation de ces centralités. Pour ce faire, les deux principales centralités du territoire, Sens et Joigny, ont engagé une politique de reconquête et de requalification du parc vacant (entre autres en centre-bourg) à travers la mise en place d'outils tels

que le plan de rénovation des façades et aides à la rénovation énergétique du parc privé (ANAH), la Maison de l'habitat de Joigny, etc.

L'ancienneté du parc de logement couplée à la faiblesse des revenus d'une partie des occupants peut conduire à une absence de mise à niveau en termes de confort. Cela peut aussi conduire à une dégradation progressive du parc, notamment si les propriétaires ne sont pas en capacité d'investir financièrement dans leur logement ou de payer les charges d'entretien.

Cette situation s'accompagne aussi de précarité énergétique au sein du parc de logements avec une prédominance chauffage électrique, notamment lorsqu'il s'agit de maisons qui sont par nature plus énergivores que les appartements. Si les situations de précarité énergétique touchent plus fortement les ménages fragiles, elles peuvent aussi poser des difficultés aux ménages disposant de ressources intermédiaires, associées à des frais importants liés aux déplacements (ce qui est le cas dans les territoires périurbains).



Les enjeux de demain

Les investissements immobiliers dans les territoires ruraux ont connu un véritable rebond ces dernières années à travers un double phénomène, le désir de résidence principale chez les habitants locaux et l'attrait relancé par les citadins pour les résidences secondaires. Le département de l'Yonne a bénéficié de cette nouvelle

dynamique de par sa proximité immédiate avec la région francilienne qui se combine avec la possibilité de télétravailler. Il est trop tôt pour affirmer que la crise sanitaire a accéléré le phénomène de l'exode urbain, car pour analyser ce qui s'est passé en 2021 et 2022, il faut attendre d'avoir collecté les données jusqu'en 2024. Néanmoins, ces premières analyses démographiques permettent d'orienter la définition des politiques publiques.

- Renforcer l'attractivité du territoire en préservant son caractère rural
- Diversifier le parc des logements pour faciliter les parcours résidentiels des habitants et anticiper les besoins induits par le vieillissement des ménages, l'évolution des structures familiales et l'évolution des modes de travail (télétravail)
- S'engager dans le renouvellement du parc existant pour limiter l'augmentation de la vacance
- Rééquilibrer la part de logements sociaux et lutter contre la précarisation des ménages
- Accompagner la rénovation énergétique du parc existant : un enjeu d'avenir pour le territoire en termes d'attractivité et de pérennité

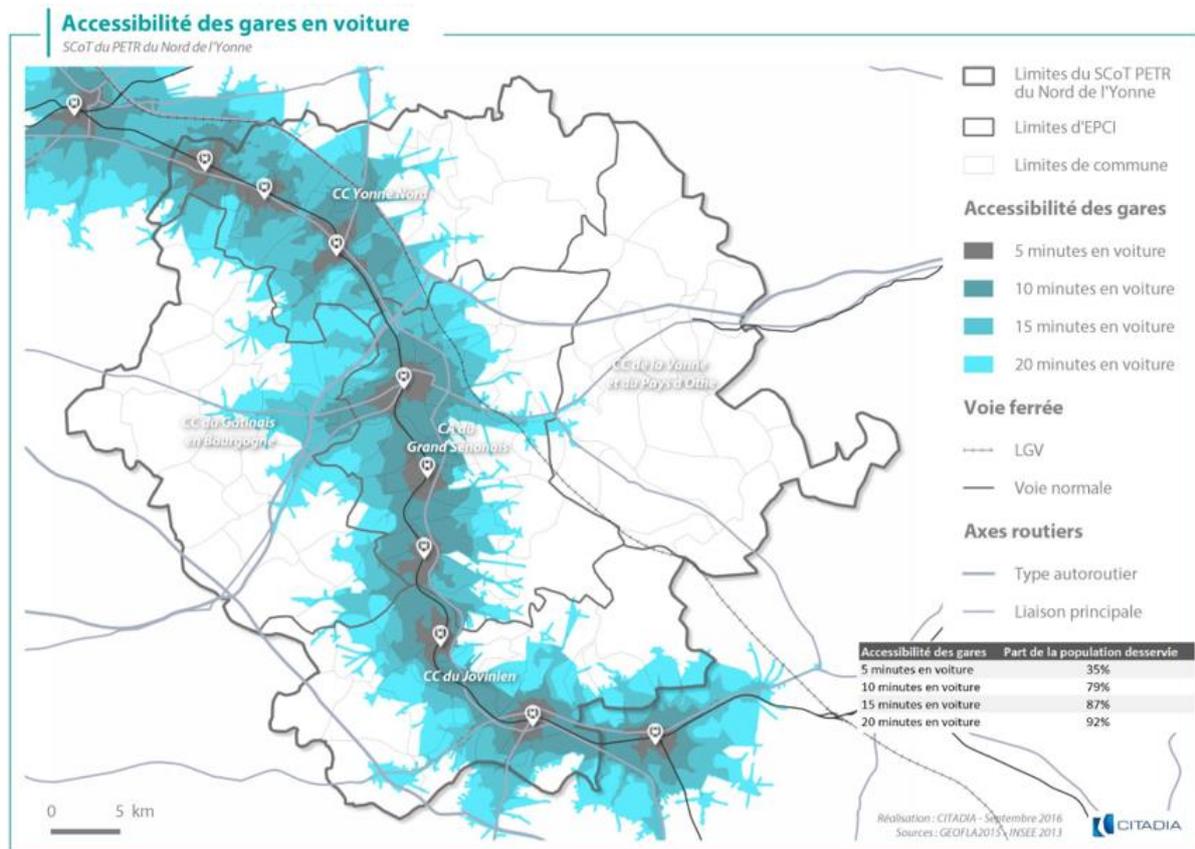
III. Mobilité et déplacement : une stratégie à repenser avec l'évolution des modes de vie

La situation ferroviaire

Le réseau ferré qui parcourt le territoire tient une place importante dans l'organisation des déplacements icaunais. Ce réseau représente un atout certain pour le territoire en offrant un niveau de services relativement élevé en direction des pôles urbains extérieurs (Paris, Auxerre, Dijon) et une desserte interne efficace (5 gares et 3 haltes ferroviaires). Néanmoins, le réseau est concentré sur une faible partie du territoire et n'assure qu'une desserte longitudinale.

Il existe trois lignes de TER sur le territoire proposant des services différenciés aux voyageurs icaunais en termes d'horaire, de régularité, de fréquence :

- La ligne 1 Paris/Dijon/Lyon dessert les deux principales gares du territoire que sont celles de Sens et Joigny. Avec 14 trains par jour en direction de Paris et 10 en direction de Dijon, cette offre répond principalement aux besoins des navetteurs en offrant des temps de parcours compétitifs (58 minutes en moyenne pour se rendre sur la capitale et moins de 2h pour Dijon).
- Les lignes 82 Paris/Corbigny et 81 Paris/Avallon complètent l'offre en direction de Paris et d'Auxerre, bien que ces lignes s'arrêtent uniquement en gare de Sens et ne présentent qu'un niveau de service limité.
- La ligne 7 Paris/Laroche/Auxerre assure, en fonction des horaires, un service dit de "cabotage" en effectuant des arrêts réguliers sur l'ensemble des gares et haltes ferroviaires du territoire. Elle tient donc à ce titre un rôle important dans les déplacements internes de courtes distances.



Les liaisons routières structurantes

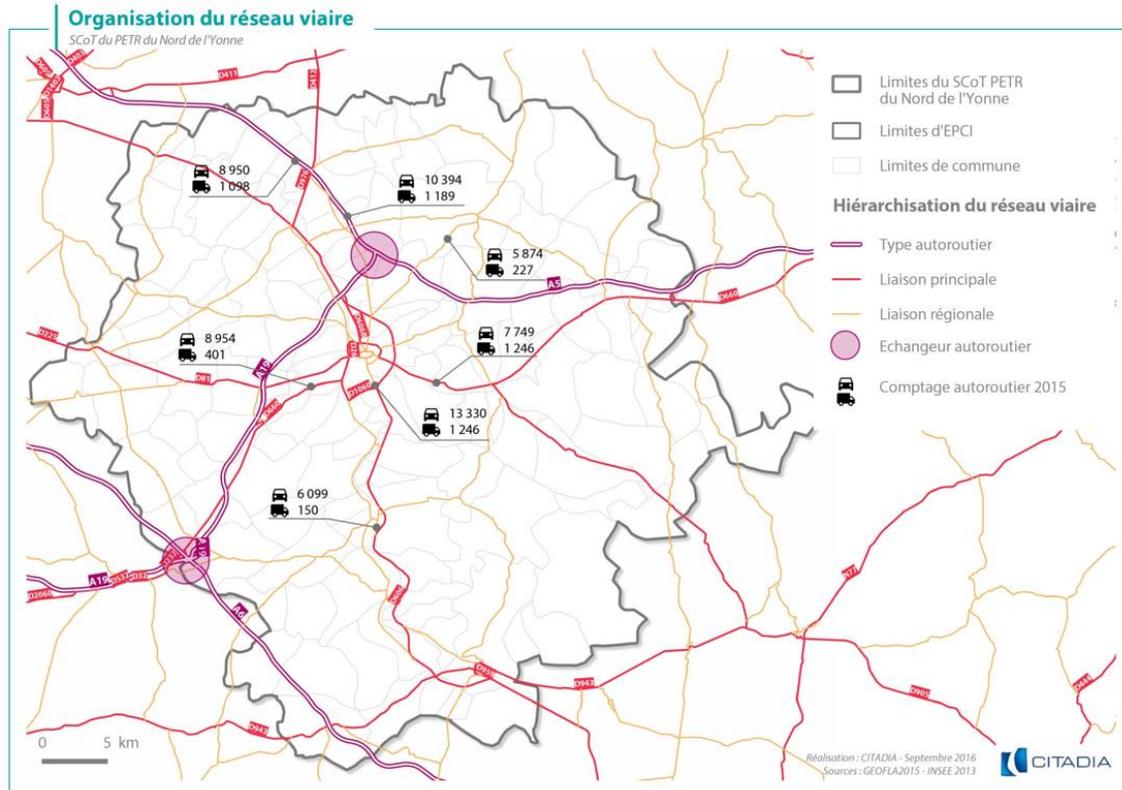
Situé à mi-chemin entre Paris et Lyon, le territoire du Nord de l'Yonne bénéficie d'une excellente desserte autoroutière avec la présence de 3 autoroutes (A5, A6, A19) sur son périmètre.

Les deux premières autoroutes, axes radiaux depuis la capitale, assurent une connexion directe avec les aires urbaines troyenne, dijonnaise et lyonnaise. L'autoroute A19, pénétrante transversale, permet d'effectuer une liaison entre ces deux autoroutes par le biais d'échangeurs autoroutiers au niveau des communes de Cuy et de Courtenay.

Cette accessibilité depuis le grand territoire s'accompagne d'un maillage de liaisons départementales dites "structurantes" organisé en étoile depuis la polarité majeure de Sens (D660, D606, D81), complété par deux autres voies structurantes (D905 et D943) qui facilitent les liaisons au sud et à l'est du territoire. Une trame viaire secondaire offre une desserte locale fine du territoire.

La configuration du système viaire du Nord de l'Yonne implique une convergence des flux vers le cœur économique et urbain du PETR. Les stratégies de développement territorial (dissociation des lieux de vie et d'emploi, localisation stratégique des zones d'activités, logiques de périurbanisation) sont également à l'origine d'un trafic routier dense sur les axes de communications stratégiques (axe Sens/Troyes) générant des nuisances sonores et olfactives.

Malgré la réalisation de projets d'infrastructures permettant le contournement de certaines communes (Sens, Joigny, Villeneuve-sur-Yonne) pour reporter les flux vers les extérieurs, les problématiques d'accidentologie, de saturation en entrée de ville ou encore de nuisances sonores restent prégnantes.



Les voies navigables et les liaisons douces : des infrastructures sous-exploitées ?

L'Yonne est une rivière qui représente un vecteur d'unité pour l'ensemble des communes du territoire tant elle participe à son identité.

Malgré des caractéristiques propices aux transports de marchandises et aux déplacements de plaisance, son exploitation reste encore marginale en comparaison avec le sud du département. A l'échelle régionale, le trafic de marchandises par voie fluviale est très majoritairement concentré sur la Saône du fait de son dimensionnement à grand gabarit et de ses interrelations avec le Rhône et le bassin méditerranéen. Ainsi, l'Yonne apparaît comme un axe de fret fluvial de moindre importance en termes de volume de flux.

La plateforme fluviale et multimodale de Gron qui se situe sur cet axe joue un rôle important dans l'organisation du transport de marchandises aussi bien à l'échelle du PETR que du Nord de la France. Ce port fluvial peut accueillir des bateaux de 90 mètres de long et propose un service logistique complet en transportant conteneurs et colis lourds entre Gron et le grand port maritime du Havre.

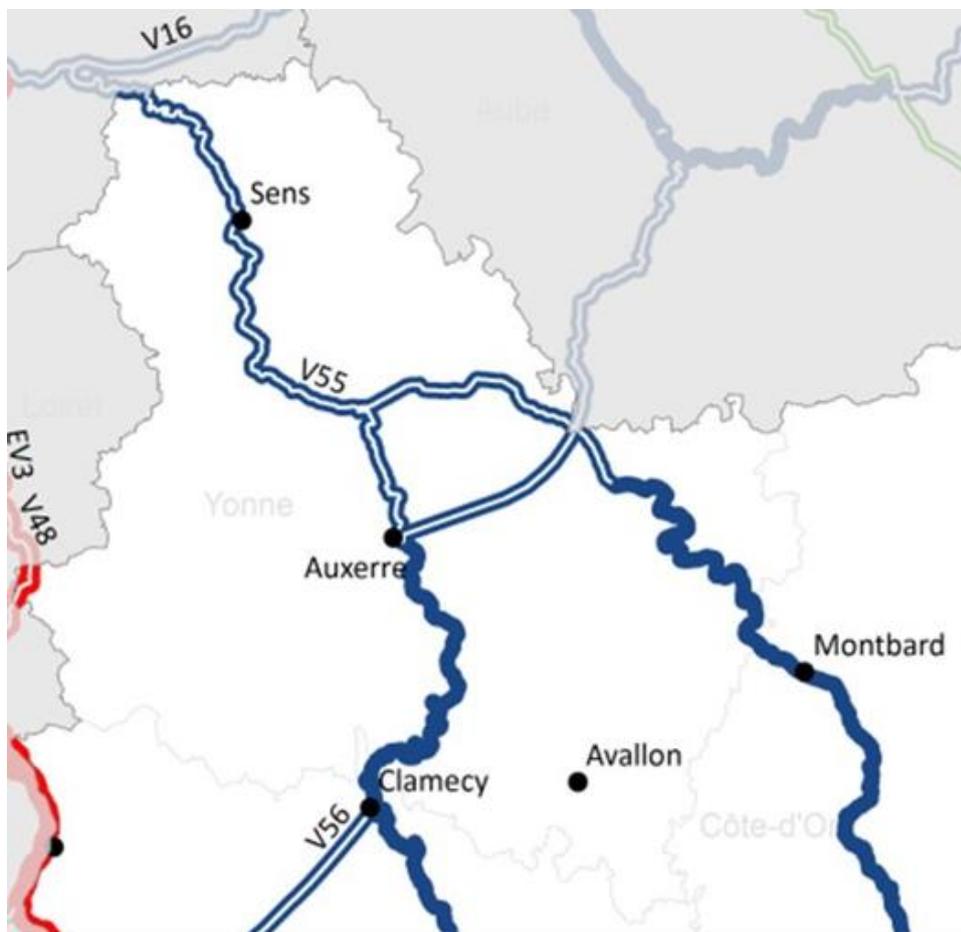
Les déplacements de plaisance sur l'Yonne sont nettement plus présents autour de l'Auxerrois qui dispose de berges aménagées au profit d'activités de loisirs (port de plaisance, halte fluviale, loueurs, services).

Jalonné par plusieurs haltes fluviales, le territoire du Nord de l'Yonne ne recense qu'un seul port fluvial situé sur la commune de Joigny. Toutefois, conscient des opportunités qui gravitent autour de cette rivière, des réflexions autour de la mise en valeur des berges sont engagées à plus large échelle.

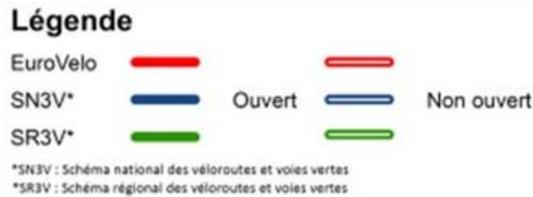
Le réseau de liaisons douces et de pistes cyclables matérialisées est peu développé. Les véloroutes et voies vertes inscrites dans le Schéma national des véloroutes et des voies vertes sont en cours de réalisation sur le territoire. Ces dernières permettront à terme de traverser le territoire du Nord au Sud en passant par Sens et constitueront une opportunité de développement touristique, notamment pour le tourisme vert.

Par ailleurs, le territoire est traversé par 7 itinéraires de Grandes Randonnées (GR), dont 2 GR de Pays. Ces chemins mettent en valeur les paysages du territoire : par exemple, le GR213 longe principalement l'Yonne.

Au-delà des aménagement touristiques, l'utilisation du vélo doit être pensée à l'échelle des bassins de vie. Le territoire n'est pas soumis à un relief important et pourrait donc s'appuyer sur cet atout pour développer un réseau utilitaire et quotidien, notamment en permettant des rabattements en direction des transports en commun.



*Extrait de la carte du Schéma régional des véloroutes et voies vertes en
Bourgogne-Franche-Comté*



L'état de l'offre de transports en commun

Les territoires ruraux peinent à développer une offre en transports en commun compétitive et rentable qui couvre l'ensemble des zones bâties du territoire.

Le territoire du Nord de l'Yonne ne bénéficie pas d'une couverture totale, ni d'un service uniforme en transports collectifs pour l'ensemble de ses communes. Néanmoins, 3 services permettent d'assurer une couverture partielle à travers l'agrégation du réseau de cars interurbains Trans'Yonne et des réseaux urbains Intercom sur le Grand Sénonais ainsi que la mise en place de la p'tite navette sur le territoire jovinien.

D'autres dispositifs existent visant à pallier le déficit d'offre en transports collectifs dans les zones plus excentrées du territoire ou alors à destination des populations fragiles comme les seniors. Le département de l'Yonne et la CA du Grand Sénonais ont organisé conjointement deux services distincts de transports à la demande (TAD). Ce service de mobilité à la carte, de par sa flexibilité spatiale et temporelle, apporte une réponse aux personnes isolées géographiquement, physiquement ou socialement en leur offrant un service adapté.

La CC du Jovinien a également mis en place une plateforme de mobilité permettant aux seniors âgés de 70 ans et plus rencontrant des difficultés à se déplacer de retrouver une autonomie dans leurs démarches quotidiennes. Le service fonctionne hors jours fériés du lundi au vendredi de 9h à 18h et les samedis de 9h à 12h, dans les dix-neuf communes de l'intercommunalité.

Il convient de souligner que les intercommunalités du Jovinien et du Grand Sénonais ont décidé de prendre la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), suite à la promulgation de la loi d'orientations des mobilités (LOM) en 2019. Cette nouvelle loi a rendu possible pour les intercommunalités le fait de se saisir de la question de la mobilité dans leur ressort territorial (à condition d'en délibérer avant le 31 mars 2021). Cette compétence n'a pas été prise par les autres EPCI membres du PETR (Gâtinais en Bourgogne, Yonne Nord et Vanne Pays d'Othe). Cela signifie que ces derniers ne sont pas compétents pour organiser ou coordonner des services publics de mobilité sur leur territoire. Pour ces intercommunalités, la structure compétente est la Région Bourgogne-Franche-Comté devenue AOM locale « par substitution ».

Le fait que cette compétence n'a pas été saisie uniformément par les EPCI constitue aujourd'hui un frein aussi bien au niveau du ressort intercommunal que de l'échelle du PETR. L'articulation avec la Région dans ce domaine n'est pas aussi fluide que cela pourrait l'être, ce qui complexifie le maillage territorial en termes de développement de la mobilité.

La répartition des flux domicile-travail

Les données INSEE de 2013 indiquent que le territoire du Nord de l'Yonne est concerné quotidiennement par 55 861 déplacements ayant pour motif principal le travail.

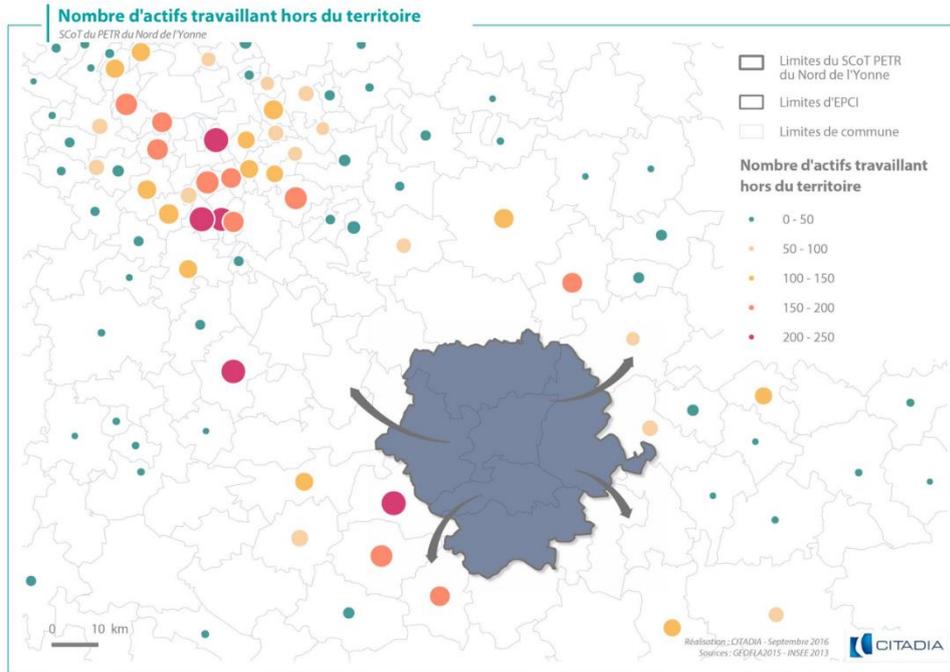
L'analyse de la distribution de ces flux pendulaires, appelés aussi « flux domicile-travail », montre que la grande majorité de ces déplacements sont réalisés au sein du périmètre du PETR (63,5%), suivi par les flux sortants (24,9%), puis entrants (11,6%). Cette répartition montre que le PETR est un pôle d'emploi important et qu'il diffuse et attire des flux à plus large échelle.

Si la proximité géographique est une composante qui ressort de l'analyse des flux entrants sur le territoire, l'analyse des flux sortants démontre une forte polarisation de l'Ile-de-France.

Parmi les 13 890 actifs quittant le territoire, 9 410 se rendent chaque jour en Ile-de-France pour y travailler (68%).

Ce grand nombre de déplacements vers la région francilienne s'explique entre autres par la bonne accessibilité routière et ferroviaire.

Néanmoins, il convient de nuancer ce constat en précisant que la majorité des actifs travaillent dans leur EPCI de résidence, en particulier pour la CA du Grand Sénonais (88%) et pour la CC du Jovinien (82%). Cette analyse s'applique également aux trois autres collectivités avec une part moins importante (environ 1 actif sur 2). Cette dynamique limite ainsi les flux de grandes distances génératrices de nombreux désagréments, notamment aux heures de pointe.

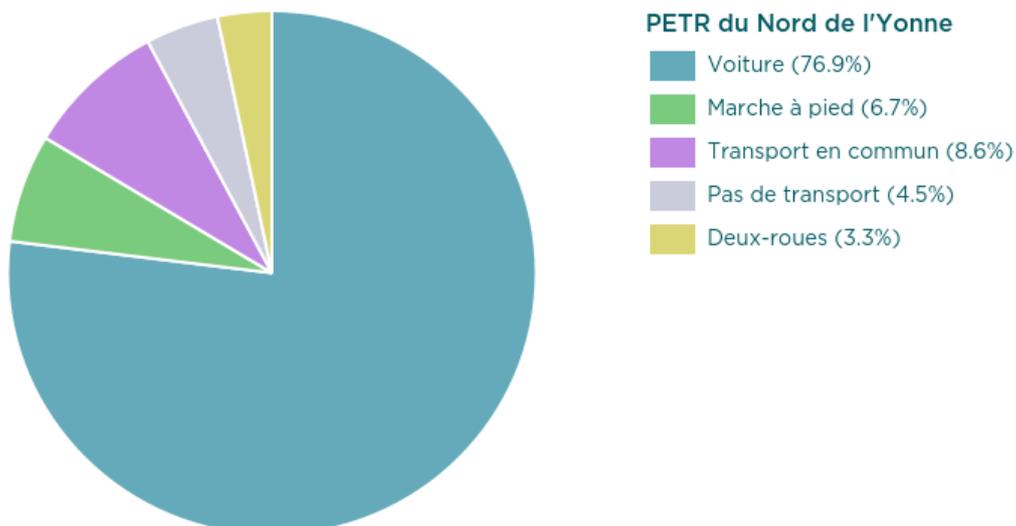


Des déplacements largement motorisés

A l'échelle du PÉTR, 77% des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture, loin devant les transports en commun (9%) et la marche (7%). Cette répartition modale est proche de celle de l'Yonne où l'usage des transports est encore moins important au profit de la voiture (70%) et de la marche (8%).

Mode de transport domicile-travail / PÉTR du Nord de l'Yonne (2015)

Unité : actifs / Source : RP INSEE

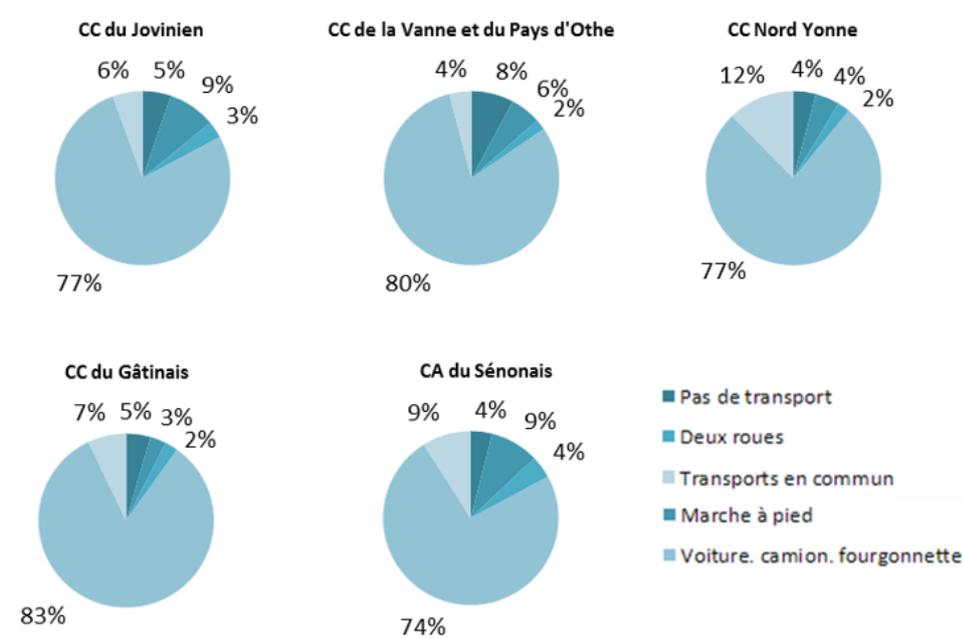


Réalisation OPTÉER

Cette répartition des modes diffère au sein du territoire selon les EPCI avec un recours à la voiture plus important dans la CC de la Vanne et Pays d'Othe (80%) et la CC du

Gâtinais en Bourgogne (83%) qu’au sein de la CC Yonne Nord, du Jovinien (77%) et de la CA du Grand Sénonais (74%). La marche et les transports en commun sont les modes alternatifs privilégiés pour ces territoires.

Répartition modale dans les déplacements domicile-travail des actifs par EPCI



Source : INSEE RP 2013

Les déplacements domicile-travail sont aussi étroitement liés aux déplacements de consommation courante. L'éclatement entre lieux de vie et lieux d'emploi incite les actifs à effectuer leurs achats ou à déposer leurs enfants à l'école sur le chemin du travail.

La dimension sociale de la mobilité

« Le phénomène de vulnérabilité énergétique renvoie à la capacité d'un ménage à satisfaire ses besoins de mobilité (tous motifs confondus) sous le prisme de la dépense énergétique » (Insee, 2015).

Il est commun de retrouver le concept de vulnérabilité lorsqu'il est question d'habitat, mais celui-ci s'applique également aux phénomènes de mobilité. L'augmentation des prix des carburants, couplée au processus de croissance extensive des villes (étalement urbain ou périurbanisation), appellent à un élargissement des champs d'investigation.

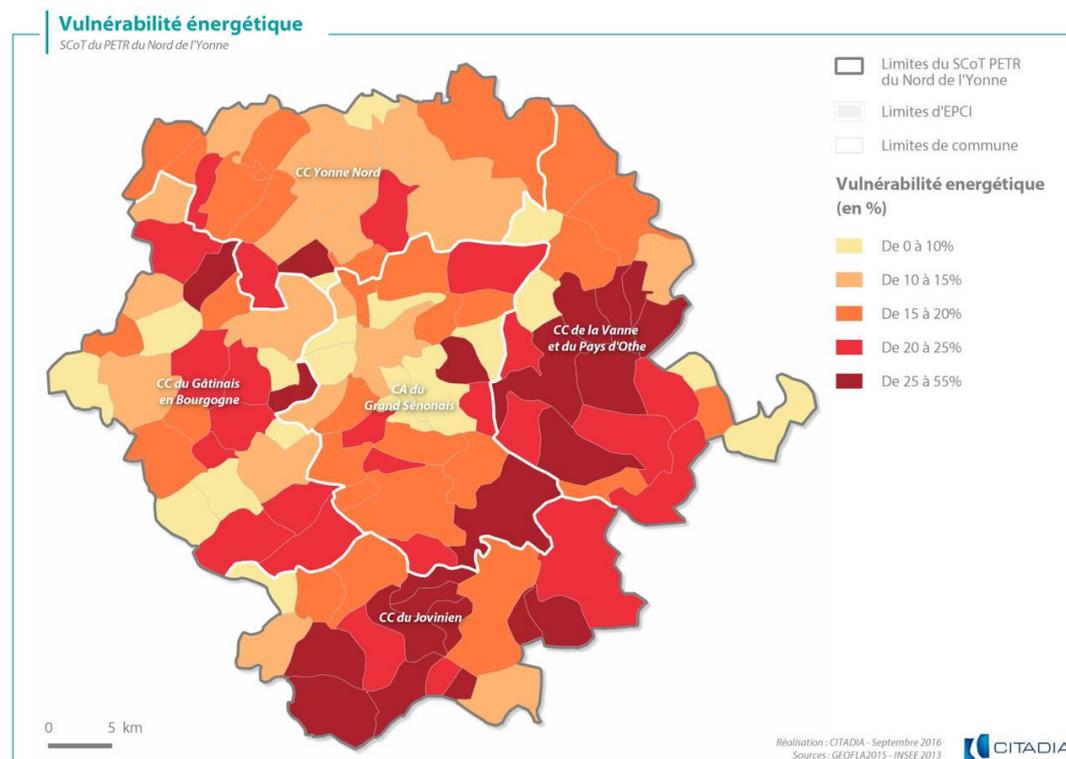
L'intérêt croissant pour l'énergie dans les démarches d'analyse urbaine est principalement corrélé à la montée des considérations environnementales et sociales au sein des territoires.

La question de la vulnérabilité liée aux transports permet de mieux appréhender le territoire de l'Yonne qui se définit largement par sa dominante rurale où près de 91% des ménages habitent en périphérie et disposent d'au moins un véhicule automobile.

Une étude récente réalisée par le commissariat général au développement durable a démontré que près de 10,2% des ménages français étaient en situation de vulnérabilité énergétique dans le transport (2015).

Ces mêmes ménages consacraient plus de 4,5% de leur budget ménage aux dépenses de transport. Cette situation de tension pousse un bon nombre d'entre eux à faire des choix difficiles, notamment en renonçant à d'autres dépenses pour se déplacer correctement ou au contraire, à se déplacer moins.

Le territoire du Nord de l'Yonne n'échappe pas à ces constats puisque 18,7% des ménages du territoire se retrouvent en situation de vulnérabilité (carte ci-après). La vulnérabilité des ménages du PETR sur le plan de la mobilité augmente à mesure que l'on s'éloigne du pôle urbain de Sens.



La combinaison des modes de déplacement : une solution durable

« On entend par intermodalité l'utilisation successive de plusieurs modes de transport au cours d'un seul et même déplacement. Cette notion se distingue de celle de la multimodalité qui est la possibilité d'utiliser alternativement plusieurs modes de transports pour effectuer un trajet. » (Géoconfluences, septembre 2014).

Le panel des moyens de déplacement qui s'offre aux usagers est aujourd'hui très large : voiture, transports en commun, vélo, trottinette, covoiturage, autopartage, etc. Pour les territoires ruraux, cette multimodalité représente un réel atout pour penser un système de déplacement plus durable et offrir une véritable alternative à l'autosolisme.

Les territoires ruraux rencontrent des difficultés à développer une offre de transports en commun compétitive qui couvre l'ensemble des zones bâties du territoire (coûts de fonctionnement lourd, manque de rentabilité).

La stratégie de tirer profit de la complémentarité des différents moyens de transports et de leurs avantages et atouts respectifs apparaît comme une solution durable et réaliste, tant elle présente une flexibilité.

Si pensée de manière cohérente et continue, l'intermodalité constitue un service pour les usagers facilitant les parcours et optimisant les temps de trajet. Il s'agit donc de repenser la mobilité en positionnant l'utilisateur au cœur de la chaîne de déplacement en délaissant l'approche qui consiste à mettre en concurrence les différents modes au profit d'une vision transversale tournée vers le principe de complémentarité.

L'intermodalité sert d'alternative viable au véhicule en contribuant à en limiter les conséquences négatives (embouteillages, pollutions, stationnements intempestifs, etc.).

Renforcement des pôles intermodaux et d'échange

« On entend par nœud intermodal ou pôle d'échange, un lieu ou un espace d'articulation des réseaux qui vise à faciliter les pratiques intermodales entre les différents modes de transports. Ces aménagements visent à limiter les ruptures de charge et opèrent par la même occasion un rôle d'interface entre la ville et ses réseaux de transports. » (Cerema, 2017).

Les 7 gares et haltes ferroviaires du territoire constituent des lieux de prédilection pour les déplacements intermodaux d'une part, parce que bon nombre de flux automobiles convergent vers elles et d'autre part, parce qu'elles sont le plus souvent desservies par les transports collectifs urbains et/ou interurbains.

Ces logiques de rabattement et de diffusion vers ou depuis les gares suscitent aujourd'hui de nombreuses problématiques qui entachent la fonctionnalité intermodale de ces nœuds de transports. En effet, à l'image de la gare de Sens, celles de Joigny, de Pont-sur-Yonne ou encore de Villeneuve-l'Archevêque souffrent d'un manque. Les modes les plus utilisés pour rejoindre ces 7 portes d'entrées ferroviaires sont, par ordre d'importance, la voiture et les transports en commun en témoignent le taux d'occupation des parkings en gare ou encore l'adaptation des horaires de bus et de cars avec ceux des TER.

Les modes doux, vélo et marche à pied, sont faiblement représentés dans les déplacements qui convergent vers les gares (contrairement aux territoires ayant une morphologie urbaine dense). Le phénomène de périurbanisation et le manque d'aménagements sécurisés (pistes, bandes cyclables, abris vélos) expliquent leurs faibles représentations.

Les principales gares du territoire souffrent d'un manque important de stationnements en gare causant des désagréments sur les espaces publics alentours au premier rang desquels leur suroccupation par le stationnement tampon en journée.

Si la pluralité modale offerte sur ces nœuds de transports stratégiques favorise les déplacements intermodaux, la communication et l'information doivent également contribuer à leur développement.

Les enjeux de demain

- Disposer d'une connaissance précise des différents modes de déplacements, infrastructures et services de mobilité existants sur le Nord Yonne en lien avec les compétences des collectivités et les bassins de vie
- S'appuyer sur les réseaux de transports en commun existants et renforcer les solutions alternatives pour impulser une mobilité plus durable
- Encourager le rapprochement des lieux de vie et d'emploi et prioriser le développement urbain aux abords des transports collectifs structurants pour limiter les déplacements longue distance
- Accompagner les projets viaires pour faciliter, sécuriser et réguler les déplacements
- Développer le réseau de liaisons douces dans une perspective de mixité d'usages, entre activités touristiques et déplacements du quotidien

IV. Etat des lieux énergétique du territoire

Les territoires du PETR sont engagés individuellement dans une démarche PCAET (Plan Climat-Air-Energie territorial) qui leur permettra de mettre en place une planification stratégique et opérationnelle sur ces thématiques.

Le profil énergétique du territoire se caractérise d'abord par le bilan des GES et des consommations énergétiques par territoire.

Bilan des GES et des consommations énergétiques par territoire

Sénonais

1 420 GWh d'énergie sont consommés annuellement sur le territoire de la CAGS. Avec près de 33% du total des consommations, le transport routier est le principal consommateur d'énergie, suivi par le secteur de l'habitat (29,2%), de l'industrie (17,6%) et du tertiaire (16,2%).

Les énergies fossiles représentent 62% des énergies consommées sur l'agglomération. Le pétrole est l'énergie la plus consommée sur le territoire avec 39% du total de la consommation énergétique. L'électricité représente 31% du total et le gaz 23%.

Jovinien

Le territoire du Jovinien a consommé en 2014, 731 GWh, soit 36,5 MWh/habitant. La consommation totale d'énergie par habitant (36,5 MWh/habitant) est supérieure à la

moyenne régionale (30,5 MWh/habitant) et à la moyenne nationale (28,6 MWh/habitant).

Le secteur qui consomme le plus d'énergie est le transport (essentiellement le transport routier qui consomme 47% de l'énergie totale) dont 23% sur le réseau autoroutier du territoire. Ce secteur représente une part de l'énergie consommée bien plus importante qu'au niveau national (33%).

Le bâtiment résidentiel et tertiaire est le second secteur consommateur avec 36% de l'énergie finale consommée (électricité, fioul, gaz et bois). Le secteur résidentiel consomme en moyenne 9 MWh/habitant, soit un peu plus que la moyenne nationale (8 MWh/habitant).

Yonne Nord

Le territoire de Yonne Nord a consommé, en 2014, 640 GWh, soit 26,4 MWh/habitant. La consommation totale d'énergie par habitant (26,4 MWh) est inférieure à la moyenne régionale (30,5 MWh/habitant) et à la moyenne nationale (28,6 MWh/habitant).

Le secteur qui consomme le plus d'énergie est le transport (essentiellement le transport routier qui consomme 44% de l'énergie finale totale). Ce secteur représente une part de l'énergie consommée bien plus importante qu'au niveau national avec une forte consommation de fioul.

Le bâtiment résidentiel et tertiaire est le second secteur en termes de consommation avec 35% de l'énergie finale consommée (électricité, fioul, gaz et bois). Le secteur résidentiel consomme en moyenne 8 MWh/habitant soit un peu plus que la moyenne nationale.

Gâtinais en Bourgogne

La communauté de communes du Gâtinais a consommé en 2014 624 GWh, soit 36 MWh/habitant. La consommation totale d'énergie est supérieure à la moyenne nationale, notamment en raison de la prédominance du transport.

Le premier secteur consommateur d'énergie est le transport comme pour les autres territoires (56% de l'énergie finale totale). Ce niveau est supérieur au niveau national.

Le second secteur est le bâtiment résidentiel et tertiaire qui consomme beaucoup d'électricité, de fioul, de gaz et de bois (23% de l'énergie finale consommée). Par habitant, la moyenne est de 8 MWh dans le secteur résidentiel, ce qui correspond à la moyenne nationale.

Vanne et Pays d'Othe

Le territoire de la Vanne et Pays d'Othe a consommée, en 2014, 309 GWh, soit 35 MWh/habitant. La consommation totale d'énergie par habitant est supérieure à la moyenne régionale et à la moyenne nationale, notamment à cause du secteur de transport routier.

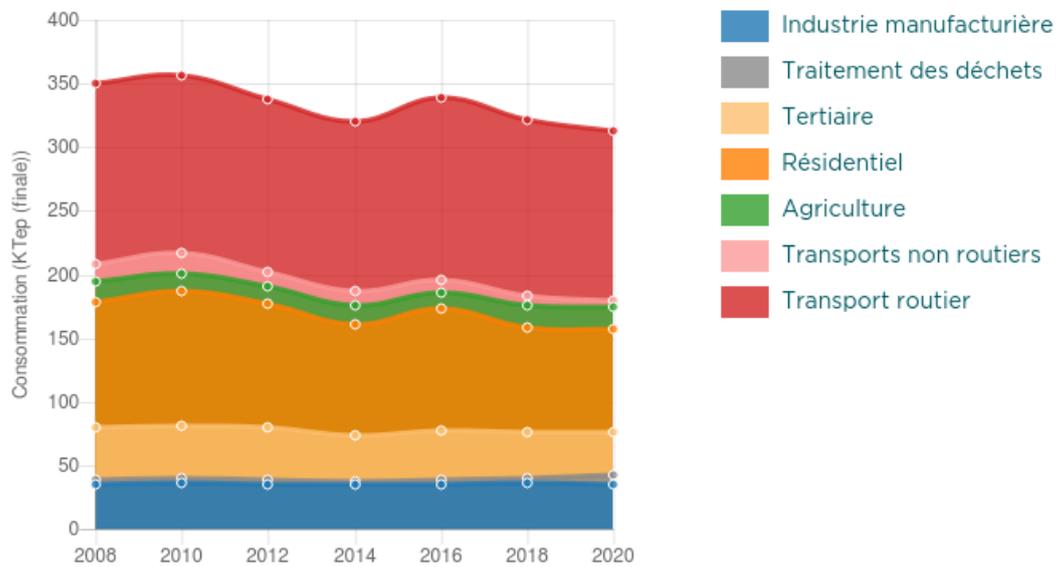
Le premier secteur consommateur est le transport (essentiellement le transport routier qui consomme 49% de l'énergie finale totale). Le taux de consommation est nettement supérieur par rapport au niveau national.

Le bâtiment est le second secteur consommateur avec 30% de l'énergie finale consommé pour le résidentiel. Ce secteur consomme en moyenne 8,8 MWh/habitant, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale (8 MWh/habitant).

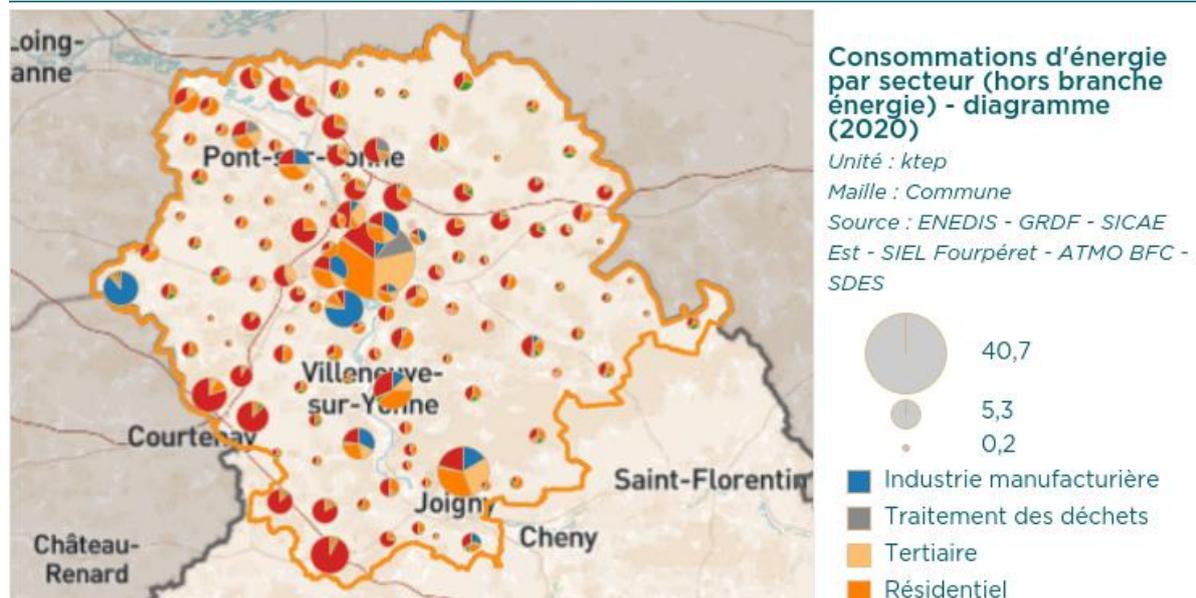
A travers ces données, on observe une prédominance du transport routier à l'échelle du PETR, suivi du secteur de l'habitat et de l'industrie (voir tableau et carte ci-après).

Evolution des consommations d'énergie à climat réel par secteur / PETR du Nord de l'Yonne (2008/2020)

Unité : ktep / Source : ENEDIS - GRDF - GRT - SICAE Est - SIEL Fourpéret - ATMO BFC - SDES



Réalisation OPTEER

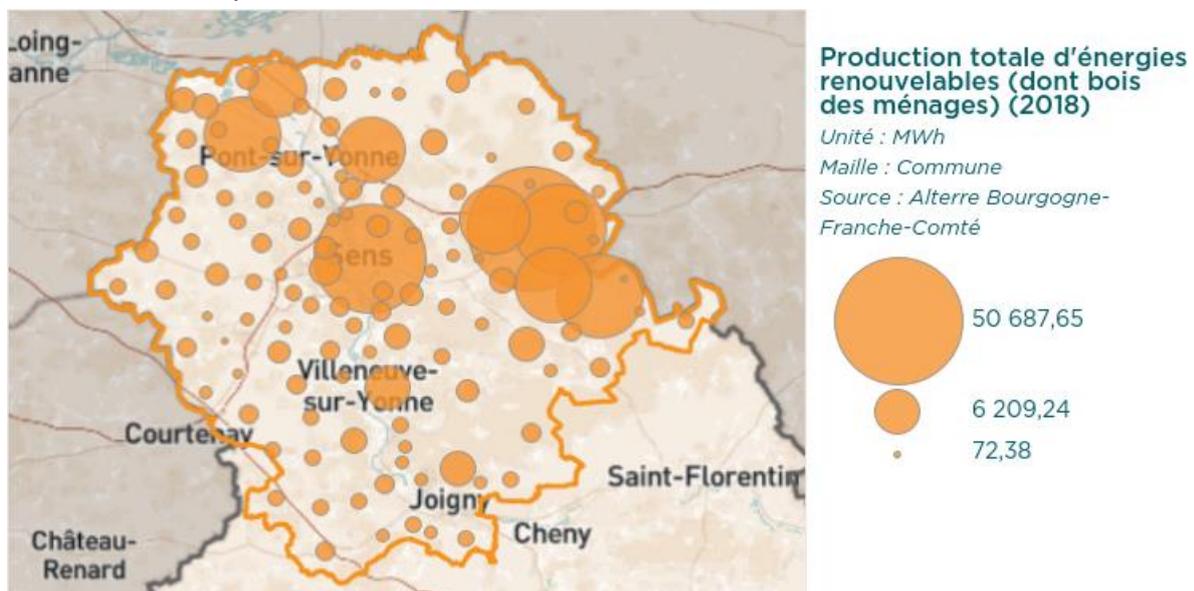


Part de la production énergétique renouvelable

« Les énergies renouvelables (EnR) sont des sources d'énergies dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles soient considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain. Les énergies de récupération concernent la chaleur générée par un procédé qui n'en constitue pas la finalité première. » (Plateforme Opteer, 2023).

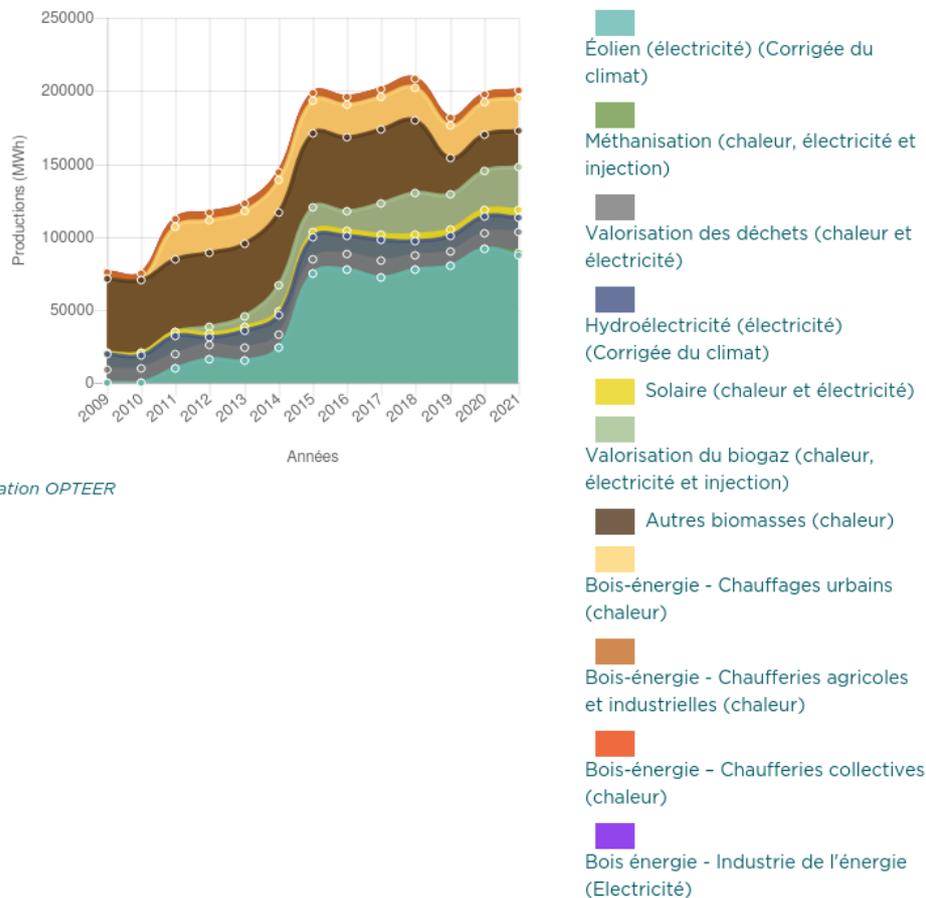
La portion des énergies renouvelables dans les consommations au sein du PETR se situe dans une moyenne de 13% (voir carte ci-dessous). Parmi les énergies renouvelables, nous retrouvons : bois des ménages, hydraulique, solaire, biogaz, biomasse, éolienne (principalement dans la Vanne et Pays d'Othe où l'éolienne représente 39% de l'énergie consommée). L'évolution des EnR observée, entre 2009 et 2021, montre une augmentation relativement progressive depuis 2015, après avoir connu une augmentation plus significative entre 2009 et 2014 (voir schéma ci-après). A Sens, une petite partie de l'énergie provient également des énergies de récupération issues de l'incinérateur de déchets. La plupart des territoires ne dispose d'aucune installation de production hydroélectrique. La production locale d'électricité ne représente pas 0,2% de la consommation territoriale d'électricité.

Le territoire est donc très largement dépendant d'un approvisionnement extérieur qui le rend vulnérable, particulièrement dans l'hypothèse où des défaillances de fournisseurs se produiraient.



Evolution des productions totales d'EnR par filière (hors bois des ménages) / PETR du Nord de l'Yonne (2009/2021)

Unité : MWh / Source : ADEME Bourgogne-Franche-Comté, Atmo Bourgogne-Franche-Comté, Alterre BFC, ENEDIS, RTE, SICAE-EST, SIEL, Régie Salins-les-Bains, Service des études statistiques (SDES), FIBOIS BFC



Les EPCI ont chacun défini des priorités sur la base des diagnostics de consommation d'énergie et d'émission de GES identifiées dans le cadre de la démarche PCAET. Le renforcement de l'autonomie énergétique locale fait partie des objectifs partagés par l'ensemble des collectivités, accentué par un contexte énergétique fragile et inflationniste. Cela passe notamment par le déploiement d'énergies renouvelables et de récupération (solaire thermique, photovoltaïque, biomasse, hydrogène, déchets).

Les enjeux de demain

- Augmenter la part de l'énergie renouvelable et de récupération dans la production locale à travers des outils de planification stratégique et opérationnelle (PCAET)
- Etudier les gisements naturels à l'échelle du territoire
- Soutenir les démarches de concertation citoyenne comme outil indispensable à la réussite des projets EnR

V. Un niveau en commerces, services et équipements satisfaisant mais un accès à optimiser

Répartition et couverture de l'offre de services

L'analyse de la répartition et de la couverture du périmètre du PETR en équipements et services est fondée sur l'exploitation statistique de la Base Permanente des Equipements (BPE) de l'INSEE, base destinée à fournir des informations sur le niveau d'équipements et de services proposés par un territoire à la population.

Cette base permet de produire différentes données : la présence ou l'absence d'un équipement, la densité d'un équipement ou un indicateur de disponibilité d'un équipement du point de vue de la population.

Pour la Base Permanente des Equipements 2015, 104 équipements ont été retenus et regroupés en trois gammes selon leur fréquence d'implantation et leur présence conjointe sur le territoire communal. Ces trois gammes traduisent une hiérarchie dans les services rendus à la population et se répartissent de la manière suivante :

Gamme de proximité : école maternelle, pharmacie, boulangerie, bureau de poste, etc. (30 équipements)

Gamme intermédiaire : collège, orthophoniste, supermarché, bureau de police ou de gendarmerie, etc. (34 équipements).

Gamme supérieure : lycée, service maternité, hypermarché, agence Pôle emploi, etc. (40 équipements).

A cette classification correspond un temps de trajet jugé acceptable par les populations pour accéder au service. Ce temps est apprécié de la manière suivante :

- 10 minutes pour les services de proximité
- 20 minutes pour les services intermédiaires
- 30 minutes pour les services supérieurs

Avec 1 047 équipements retenus dans la BPE, la ville de Sens se distingue nettement en tant que pôle majeur et structurant d'équipements et services (en nombre et en gamme) pour le territoire du Nord de l'Yonne.

Cette dernière concentre 22% des types de services de proximité existants, 41% des services intermédiaires et 60% des services supérieurs. En tant que centre administratif et commercial du territoire, la ville de Sens regroupe 40% des commerces, 41% des équipements de santé et 26% de l'offre d'enseignement.

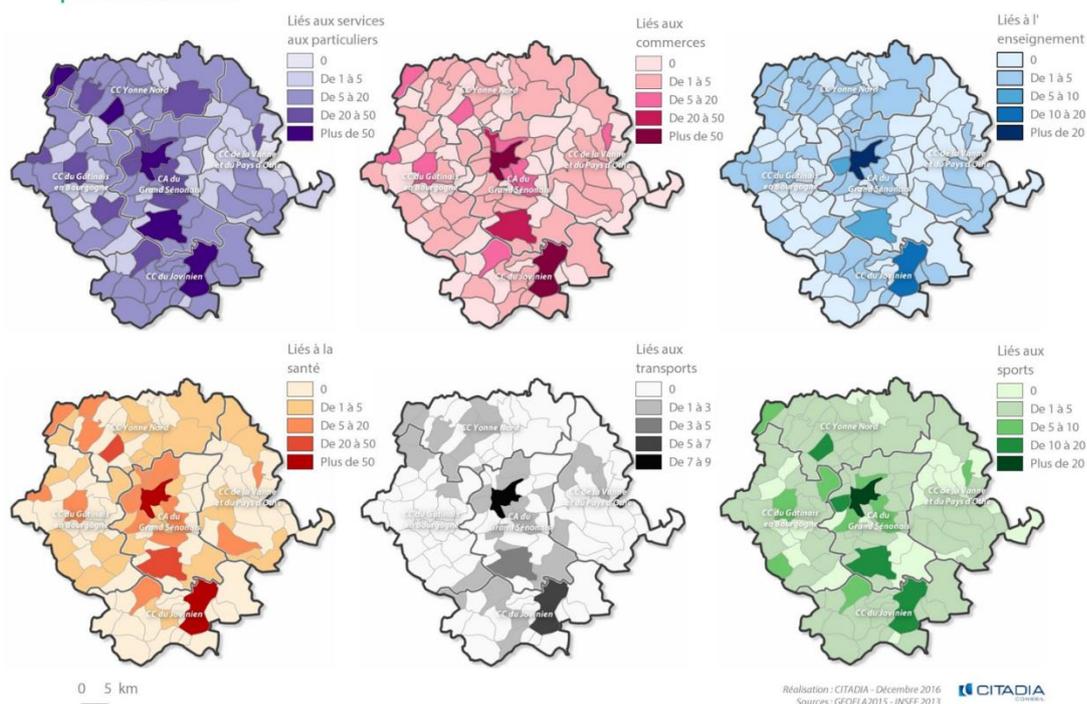
Après Sens, plusieurs pôles secondaires en équipements et services sont représentés par :

- Joigny : pôle relais du territoire, la commune de Joigny constitue 9% de l'ensemble des équipements du PETR (contre 27% pour Sens), dont 8% des équipements de proximité et près de 15% des équipements intermédiaires et supérieurs.
- Villeneuve-sur-Yonne et Pont-sur-Yonne : ces deux communes multipolarisées forment des pôles relais pour les équipements de proximité et intermédiaires.

Les communes de la couronne de Sens (Saint-Denis-lès-Sens, Saint-Clément, Paron) concentrent également plus d'équipements de la gamme supérieure que les autres villes du territoire.

Nombre et types d'équipements

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

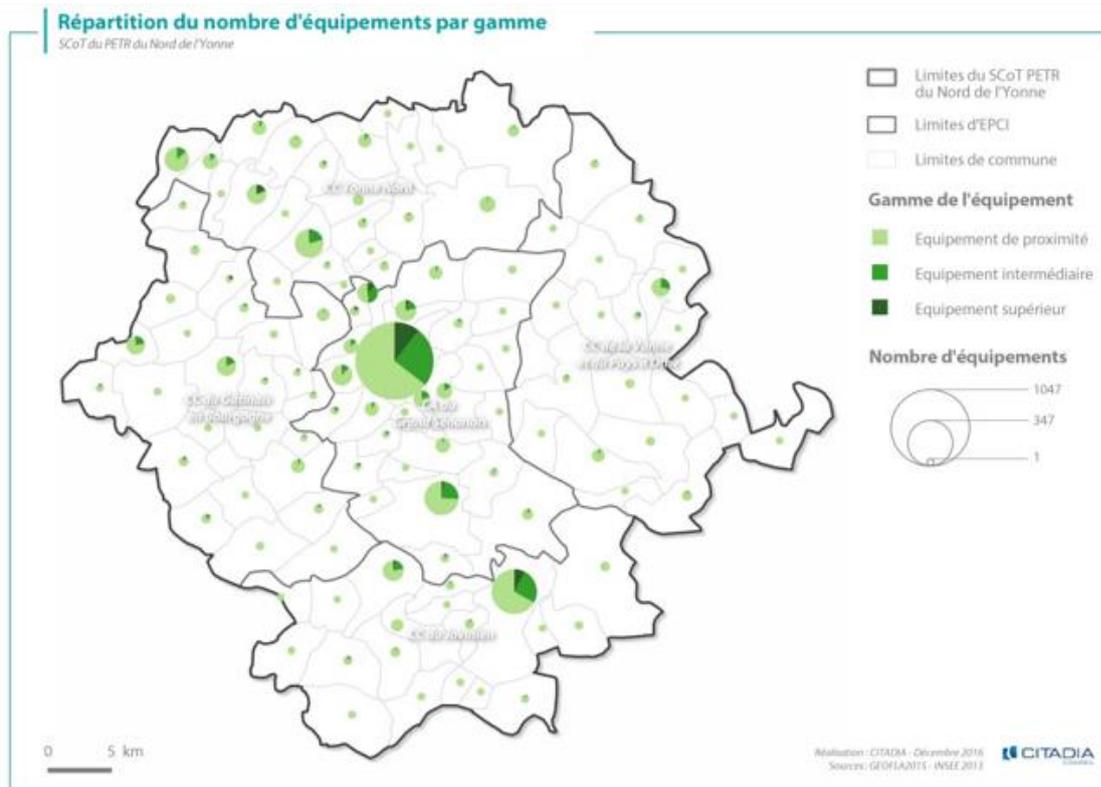


Adéquation entre l'offre et la demande

La densité des équipements de proximité est comprise entre 0 et 50,2 équipements pour 1 000 habitants, ce qui atteste d'un maillage déséquilibré sur l'ensemble du territoire. L'absence de toute offre dans 3 communes explique les densités très faibles, tandis que certaines communes polarisent et concentrent fortement les équipements de proximité.

Les équipements intermédiaires et supérieurs sont encore davantage polarisés. Seules 54 communes comptent plus d'un équipement intermédiaire pour 1 000 habitants et 15 détiennent un équipement supérieur pour 1 000 habitants. L'offre supérieure est concentrée sur Sens (4,4 pour 1 000 habitants) et sa couronne, ainsi que sur Joigny (2,8 pour 1 000 habitants).

Cette répartition correspond à la concentration des services et équipements les plus rares dans les pôles urbains les plus importants. La question de l'accessibilité à ces derniers pour toutes les populations (notamment celles à mobilité réduite ou qui sont isolées géographiquement) forme un enjeu important pour garantir un cadre de vie de qualité pour tous.

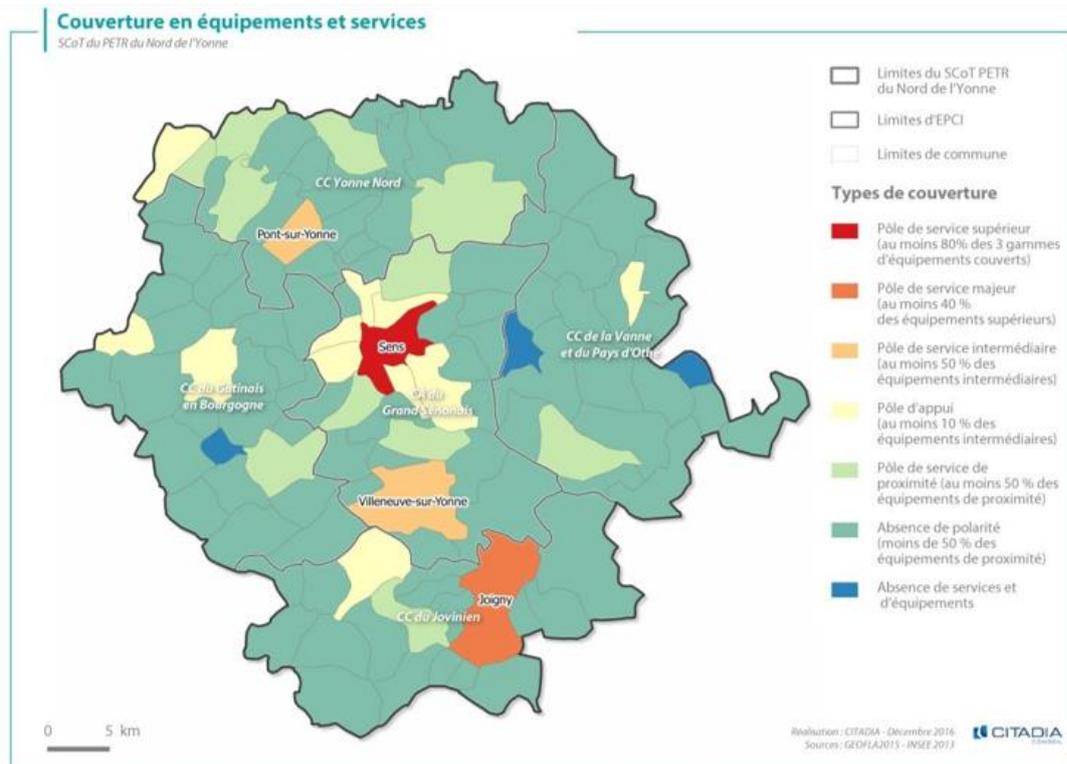


Une désertification des équipements, commerces et services dans zones rurales et périurbaines du territoire

La couverture communale en équipements permet de hiérarchiser à l'échelle du PETR la répartition et le rôle de différentes communes en termes de services aux populations. Aucune commune du territoire ne dispose de l'ensemble des trois gammes d'équipements définies par l'INSEE, ce qui rend le Nord de l'Yonne dépendant des grandes agglomérations situées à proximité (parisienne ou auxerroise disposant de commerces spécialisés et d'équipements de santé spécifiques).

La ville de Sens représente le pôle majeur en matière de services qualifiés de supérieurs. Joigny, Villeneuve-sur-Yonne et Pont-sur-Yonne complètent cette offre de services intermédiaires mais seule la commune de Joigny est bien pourvue en services supérieurs.

Des pôles d'appui, comprenant plus de 25% des services intermédiaires, forment des polarités relais : Saint-Valérien, Villeneuve-la-Guyard, Saint-Clément, Saint-Julien-du-Sault, Villeneuve-l'Archevêque, Chéroy, Saint-Denis-lès-Sens.



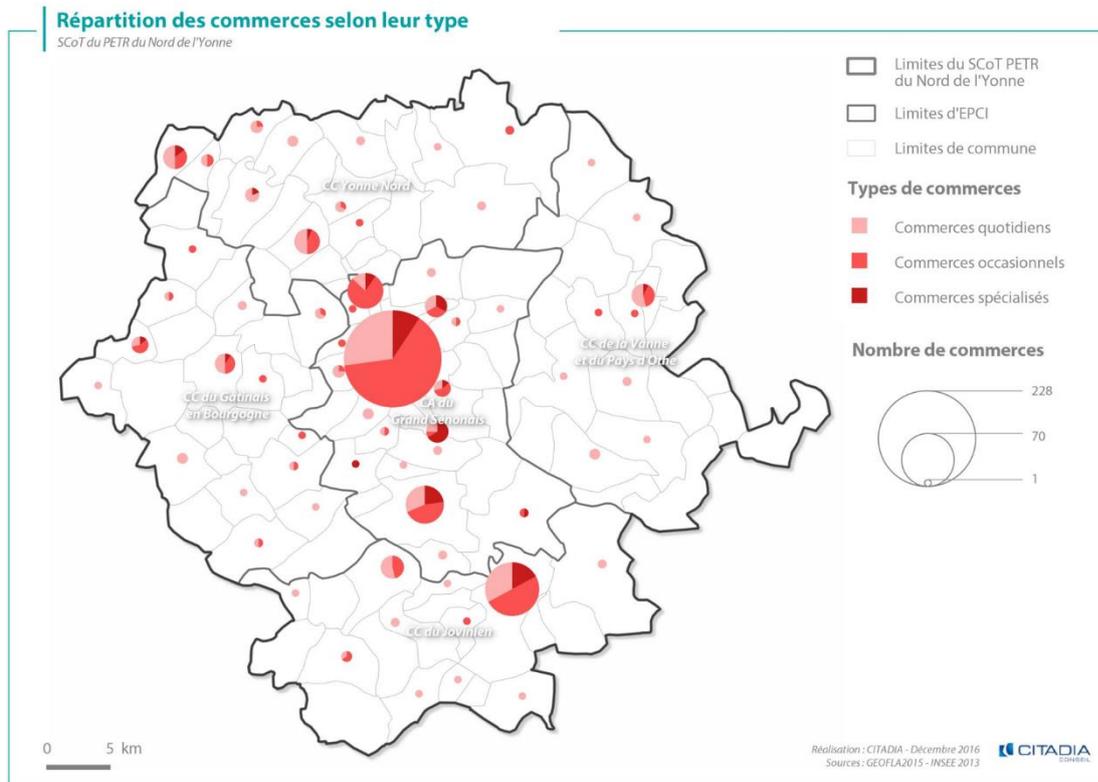
L'état de l'offre commerciale

L'analyse de l'offre commerciale présente sur le Nord de l'Yonne s'appuie sur une double approche, spatiale et sensible. En premier lieu, l'étude de la répartition des commerces sur le territoire a été réalisée en fonction d'une typologie en trois catégories :

- Les commerces quotidiens (38% des commerces du territoire selon la BPE 2015) : ils sont fréquentés quotidiennement de manière organisée ou imprévue et permettent les pratiques de proximité (supérette, épicerie, boulangerie, librairie-papeterie, etc.).
- Les commerces occasionnels (51% des commerces du territoire) : il s'agit de biens achetés de manière occasionnelle, parfois de manière imprévue, pour le plaisir. Ils regroupent également les supermarchés et hypermarchés fréquentés à temporalité hebdomadaire ou mensuelle (produits surgelés, magasin de vêtements, magasin de chaussures, droguerie-quincaillerie-bricolage, parfumerie, horlogerie-bijouterie, fleuriste, magasin d'optique, station-service).
- Les commerces spécialisés (12% des commerces du territoire) : ils vendent des biens durables, achetés en réponse à un besoin singulier (grande surface de bricolage, magasin d'équipements du foyer, magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo, magasin de meubles, magasin de revêtement murs et sols).

La carte ci-après montre que plus de 44% des communes du PETR ne disposent d'aucun commerce, ce qui est cohérent avec la spécificité rurale du territoire. Ce sont en effet les plus petits villages qui ne sont pas équipés et donc fortement dépendants des pôles commerciaux du territoire.

Cette répartition spatiale, observée également sur l'ensemble du territoire national, implique donc que le maillage de l'offre à l'échelle du PETR soit pensé de manière optimum afin de limiter les temps de déplacement des habitants et éviter des situations d'évasion commerciales sur les territoires limitrophes.



Ce sont 55% des communes du territoire qui ne disposent pas de commerces à usage quotidien. Celles-ci sont réparties dans les trois EPCI et ne se concentrent que sur une partie spécifique du territoire. Toutefois, il convient de préciser que la désertification des commerces de proximité concerne essentiellement les communes éloignées de la Vallée de l'Yonne.

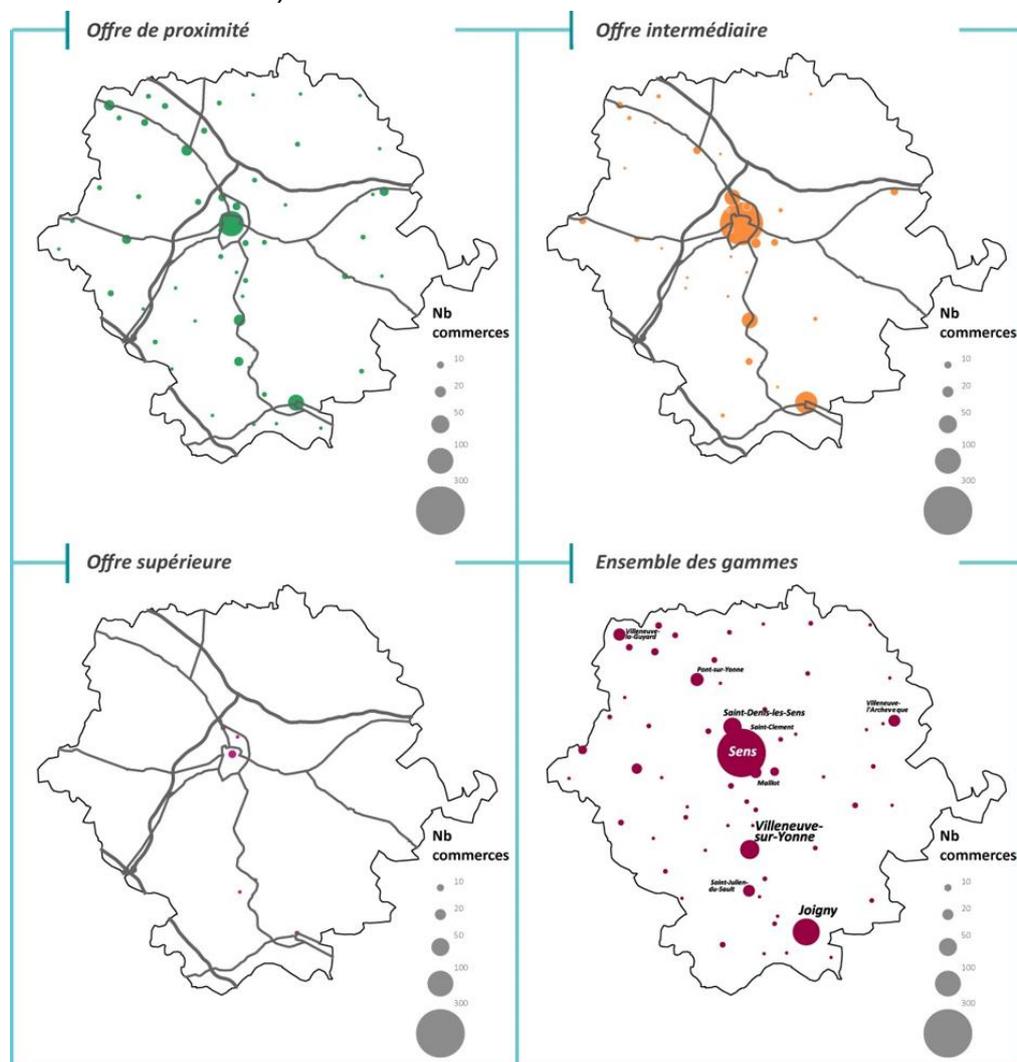
L'évolution des tailles des commerces présents sur le territoire permet de déterminer les habitudes de consommation des habitants et de l'offre à disposition de ces derniers. La comparaison avec la BPE 2013 montre une progression plus forte du nombre d'hypermarchés et de supermarchés en trois ans que le nombre de commerces classiques. La question du maintien de l'offre en centre-ville face au développement des grandes surfaces constitue un point de vigilance.

Sens comme catalyseur de la dynamique commerciale

L'offre commerciale est largement polarisée sur la commune de Sens qui concentre près de 40% de l'offre globale (26% de l'offre de proximité, près de 50% de l'offre intermédiaire et 42% de l'offre supérieure). Plus généralement, l'agglomération de Sens est un pôle commercial dynamique dont les surfaces de vente ont considérablement progressé de 2005 à 2015, beaucoup plus que la population locale.

En dehors de Sens, pôle d'attraction commerciale, les principales zones se situent à Joigny, Villeneuve-sur-Yonne, Saint-Denis-lès-Sens, Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard.

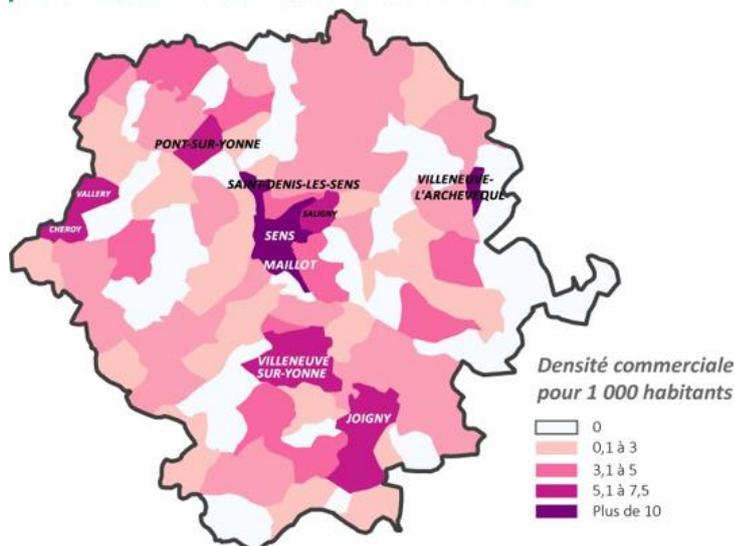
Si ces pôles relais permettent de fixer la clientèle pour des achats alimentaires, ils demeurent sous-équipés pour les autres types d'achats (phénomène représenté dans la carte ci-dessous).



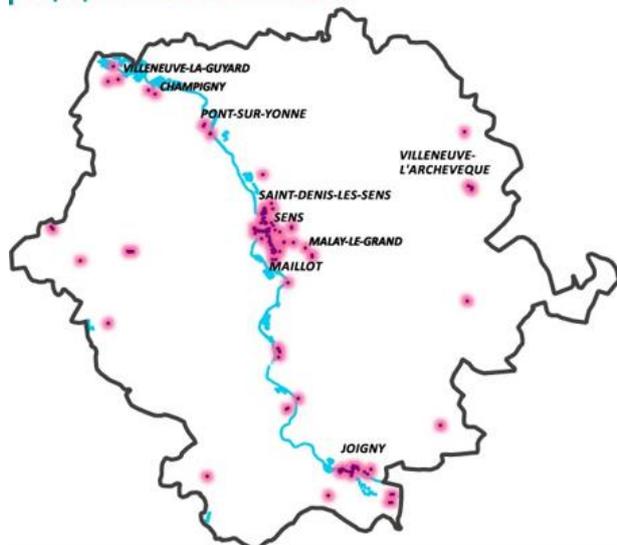
L'analyse des densités commerciales et de la localisation des équipements commerciaux confirme ce constat en faisant apparaître :

- Une très forte densité sur la commune de Sens (12,2 équipements pour 1 000 habitants) mais également sur sa proche périphérie (Maillot, Saint-Denis-lès-Sens, Saligny).
- Joigny, 2^{ème} polarité commerciale du territoire présente également une densité commerciale relativement importante (9,3 équipements commerciaux pour 1 000 habitants) mais avec un volume inférieur au pôle principal de Sens.
- Des communes exercent le rôle de pôles commerciaux relais au nord du périmètre : Pont-sur-Yonne, Villeneuve-la-Guyard et à l'est de Villeneuve-l'Archevêque.

Densité commerciale pour 1 000 habitants



Equipements commerciaux



L'offre en enseignement : focus sur les structures d'accueil de la petite enfance et de loisirs

Avec plus de 1 550 naissances par an en moyenne, le territoire compte 4 602 enfants de moins de 3 ans en 2014. En moyenne, 64% des femmes de 15 à 64 ans exercent un emploi, soit un taux en dessous de la moyenne nationale (66%).

Le territoire compte 14 établissements d'accueil de la petite enfance dotés d'une grande diversité avec des structures multi-accueil, des haltes-garderies et des crèches/micro-crèches. 400 places permanentes dont 125 à Sens sont ainsi réparties sur le territoire, ainsi que 25 places d'accueil ponctuel et 5 d'accueil d'urgence.

En parallèle de ces modes de garde collectifs, des assistantes maternelles agréées exercent sur le territoire et peuvent se retrouver dans les 5 Relais d'Assistants Maternelles (RAM) situés dans la CA du Grand Sénonais (2), dans la CC du Jovinien (1), de Yonne Nord (1) et du Vanne Pays d'Othe (1).

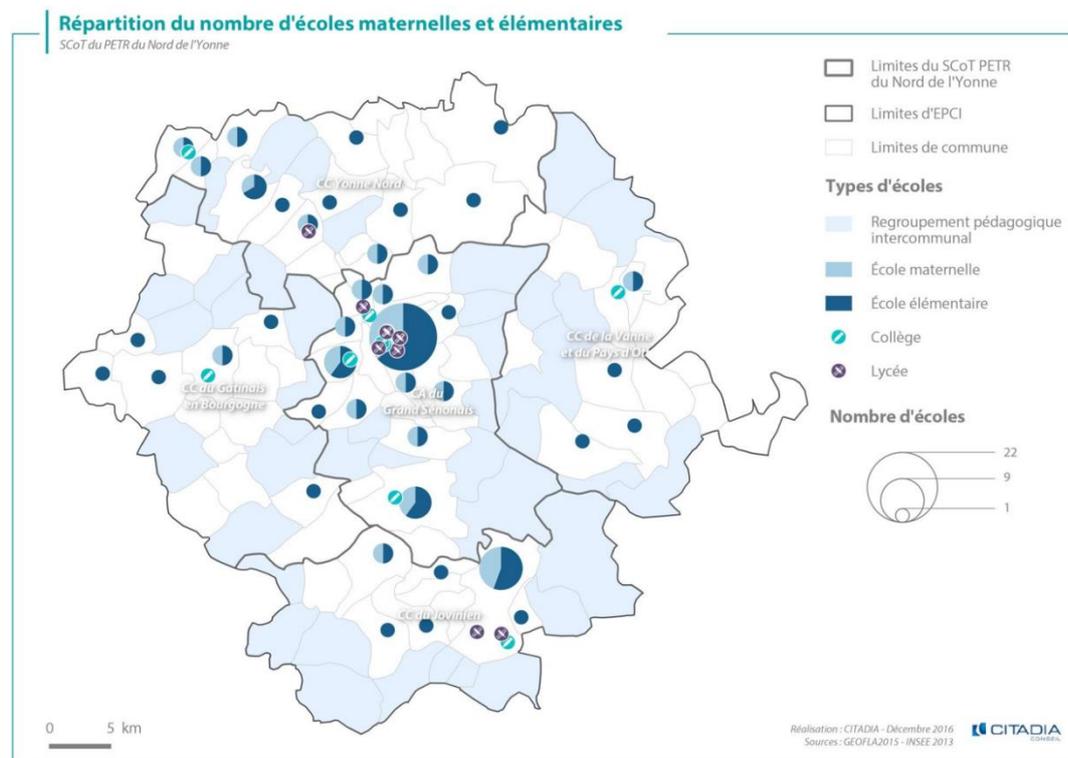
Des lieux d'accueil parents-enfants à Sens et à Pont-sur-Yonne permettent également aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) de participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Deux communautés de commune du territoire du Nord de l'Yonne ont également mis en place un projet éducatif (CC du Gâtinais en Bourgogne et CC de Yonne Nord) afin de proposer aux enfants des activités périscolaires, services appréciés par les familles.

Sur le territoire du PETR, on compte 14 accueils de loisirs sur le territoire dont 3 situés à Sens et à Villeneuve-sur-Yonne, et 2 à Joigny et à Pont-sur-Yonne.

L'état des équipements scolaires du premier degré

Le territoire du PETR compte 39 écoles maternelles et 11 Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI), mutualisés entre 12 communes. Le grand nombre de classes à plusieurs niveaux et la fréquentation des établissements du territoire par des enfants habitant hors du PETR expliquent des effectifs par classe relativement élevés.

Les écoles élémentaires sont également nombreuses avec 58 établissements en 2016 et 42 communes regroupées en RPI. Le ramassage scolaire est ainsi organisé à travers ces structures de regroupement qui sont un moyen pour les petites communes de maintenir une offre scolaire sur le territoire, garante selon de nombreux élus de la vitalité des villages, particulièrement dans un contexte de vieillissement de la population. Les effectifs par classe sont moins importants que pour l'enseignement maternel.



Répartition des collèges et lycées

Avec 13 collèges sur le territoire dont 2 établissements privés et 9 lycées dont 1 établissement privé, le maillage de collèges et de lycées n'est pas satisfaisant dans le PETR.

L'analyse des flux domicile-études montre en effet qu'un jeune nord-icaunais sur 6 en âge d'aller au collège ou au lycée fréquente un établissement en dehors du périmètre du PETR généralement pour des raisons de proximité géographique. Le faible nombre d'établissements et leur répartition entraîne des déplacements parfois importants et crée des établissements qui ne sont plus « à taille humaine ». Le lycée de Sens qui regroupe à la fois un lycée général et technologique compte 117 classes en 2016/2017 et 2 331 élèves, ce qui en fait le premier établissement de l'Yonne devant le Lycée polyvalent Joseph Fourier à Auxerre (1 357 élèves). L'ouverture de deux établissements secondaires (un collège et un lycée) dans la communauté de communes Yonne Nord permettrait de réduire les effectifs des autres établissements et d'améliorer les conditions d'études des jeunes du territoire.

De la même façon, les formations de l'enseignement supérieur sont peu présentes sur le territoire qui ne compte que des sections « techniciens supérieurs » (282 étudiants en 2014), une école de commerce et de gestion (49 étudiants) et des formations paramédicales (162 étudiants). Les jeunes nord-icaunais souhaitant aller à l'université doivent se rendre à Dijon ou en région parisienne. L'analyse des flux de mobilité des étudiants fait ressortir le départ du territoire de la plupart des jeunes entrant en formation supérieure.

Un pôle de formation a été récemment ouvert à Joigny en lieu et place de l'ancien site militaire. Présentant une surface de 2 300 m², ce pôle a permis de diversifier l'offre sur le territoire en mettant à disposition un lieu permettant l'accueil d'organismes de formation.

L'état de l'offre de loisirs

Le PETR Nord Yonne souffre d'une faiblesse de l'offre d'équipements culturels qui comprend uniquement 2 théâtres, 3 cinémas, 7 musées et un réseau de bibliothèques. Le territoire ne bénéficie pas d'un conservatoire de musique ou de danse.

Néanmoins, plusieurs associations s'impliquent dans la promotion de l'art et de la culture avec par exemple des collectifs de théâtre qui se produisent dans les salles communales.

L'offre en équipements sportifs est particulièrement dense sur le territoire. Celui-ci compte en particulier :

- 13 bassins de natation
- 53 équipements pour le tennis
- 6 stades d'athlétisme
- 21 gymnases
- 83 terrains de football en extérieur

- 13 dojos
- 12 salles de remise en forme

L'équipement communal le plus représenté est le terrain de football. Ce sont le plus souvent les terrains en herbe plus ou moins entretenus. Le nombre de piscines permet également aux habitants une pratique aisée sans devoir se rendre dans les grandes agglomérations voisines.

Cette offre est toutefois fortement mobilisée au service de la pratique scolaire.

Le territoire du Nord de l'Yonne est particulièrement propice aux activités de pleine nature. Avec 23 centres équestres, 4 terrains de golf et 2 parcours de santé, les habitants ont la possibilité de pratiquer des sports de nature. Néanmoins, seule une boucle de randonnées est recensée dans la base des GR des données de l'Insee, ce qui limite la visibilité de l'offre sur le territoire alors que celle-ci est relativement importante. Pour pallier ce manquement, trois des EPCI du territoire (CAGS, CCVPO, CCYN) ont développé des randonnées thématiques documentées permettant la découverte de leur patrimoine naturel tout en retraçant l'histoire du territoire.

L'état de l'offre sanitaire

L'accessibilité aux soins est un sujet de préoccupation majeure de l'intervention publique, en particulier dans les territoires ruraux. A l'échelle du PETR, l'accès aux soins est moins qualitatif que dans le reste du département : 1 médecin pour 1 553 habitants contre 1 pour 1 311 dans l'Yonne.

Toutes les professions médicales de premier ordre sont représentées, mais en nombre insuffisant (2016) : 85 médecins généralistes, 50 pharmacies, 158 infirmiers, 43 chirurgiens-dentistes, 26 orthophonistes, 78 masseurs-kinésithérapeutes.

On compte par ailleurs peu de spécialistes sur le territoire : 4 pédiatres, peu de dermatologues, gynécologues, cardiologues, etc.

L'offre est également concentrée sur certaines communes : sur les 489 professionnels de santé exerçant sur le territoire, 197 sont situés à Sens (40%) et 56 à Joigny (11%). Cette concentration s'élève à 45% pour les généralistes situés à Sens.

D'après le portrait socio-sanitaire du PETR, les faibles densités de médecins généralistes libéraux observées sur les EPCI autour de l'agglomération entraînent des mouvements de patientèle en direction de Sens pouvant induire une saturation des cabinets.

Le réseau d'hôpitaux se caractérise par sa diversité avec 4 établissements de moyen séjour (soins de suite), 1 de long séjour et 3 de court séjour (chirurgie, médecine), mais seule une maternité maille le territoire (Sens).

Le centre hospitalier de Sens détient une autorisation d'éducation thérapeutique des patients diabétiques. Le CH abrite également une cellule médico-sociale, appelée Permanence d'accès aux soins de santé (PASS). Cette dernière a pour missions d'informer, conseiller, orienter et accompagner les patients dans leurs démarches.

Plus de 70% des séjours hospitaliers des habitants du territoire se déroulent dans les établissements du PETR et moins de 6% dans le département. Autour de 20% des séjours se passent en Ile-de-France.

Les établissements médicalisés spécifiques aux personnes âgées sont considérés comme suffisant sur le territoire : 2 008 lits sont recensés au sein de 26 établissements (2013). Ces établissements correspondent à la fois à des EHPAD, des résidences ou encore des places en secteur hospitalier.

Dans l'objectif de prolonger le maintien au domicile des personnes âgées, plusieurs services de soins et d'aide à domicile sont recensés.

Le territoire du PETR concentre un grand nombre d'établissements à destination des personnes handicapées. L'offre est adaptée aussi bien pour les enfants que pour les adultes. On dénombre 9 services et établissements spécialisés dans l'accueil des enfants handicapés dont la capacité est de 440 places.

16 structures spécialisées existent dans l'accompagnement des adultes handicapés avec environ 700 places.

Le territoire compte également 2 centres de travail protégés qui garantissent un accès à l'emploi aux travailleurs handicapés ou en situation sociale de fragilité.

La couverture numérique : un enjeu fort

L'accès au très haut débit constitue un enjeu fort de l'aménagement du territoire, accentué par la crise sanitaire. Le numérique touche aujourd'hui à tous les pans de la société et concerne à la fois la population, les administrations, les secteurs privés.

Afin de répondre aux besoins en développement des infrastructures numériques, le département de l'Yonne a élaboré en 2011 son Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN).

Le territoire du PETR bénéficie donc de la présence des infrastructures nécessaires au déploiement du très haut débit et des quatre opérateurs privés. Toutefois, la dimension de rentabilité fait que ce sont bien souvent les zones les plus peuplées qui sont développées en premier lieu en très haut débit. Les pouvoirs publics sont ainsi les acteurs majeurs de la mise en place de la fibre dans les territoires ruraux.

Les enjeux de demain

- Renforcer les pôles d'équipements identifiés et améliorer leur accessibilité pour l'ensemble de la population
- Maintenir et développer l'offre en commerces et équipements dans les communes rurales pour lutter contre l'effet de la désertification
- Accompagner l'arrivée du très haut débit sur l'ensemble du territoire au service des particuliers et des pôles d'activités

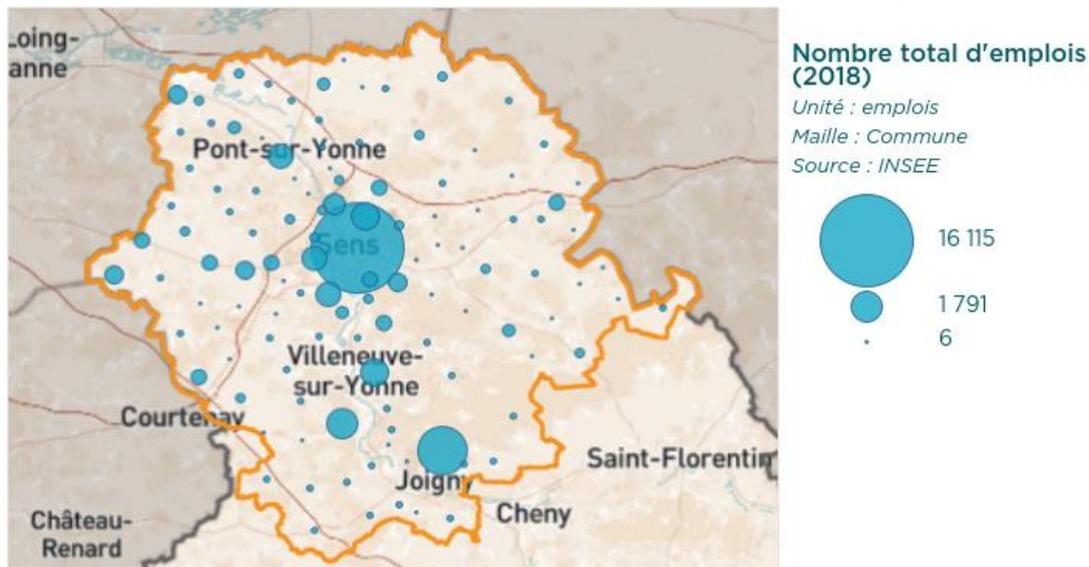
VI. Un positionnement économique à renforcer et des mutations à accompagner

Des pôles d'emplois majeurs et une vallée de l'Yonne structurant le bassin économique
Bénéficiant d'un positionnement stratégique à la croisée de trois régions, le territoire du PETR du Nord de l'Yonne représente un bassin économique de près de 42 000 emplois et de plus de 10 000 établissements en 2013.

Cette forte concentration de fonctions économiques (pôles d'emplois, tissus d'entreprises, pôles commerciaux, etc.) lui assure une certaine visibilité et indépendance vis-à-vis des bassins d'emplois limitrophes. L'analyse de la concentration des emplois au lieu de travail sur un périmètre de 50 kilomètres autour du PETR démontre que deux des EPCI du territoire (CA du Grand Sénonais et CC du Jovinien) se distinguent comme faisant partie des cinq premiers pôles d'emplois du secteur.

A l'échelle du Nord de l'Yonne, la répartition des emplois au lieu de travail suit la même logique que celle de la population en dessinant un axe économique le long de la vallée de l'Yonne. En concentrant près de la moitié des emplois du territoire (48,1 %), les communes de Sens et de Joigny (respectivement 15 000 et 5 000 emplois en 2013) apparaissent comme les deux pôles économiques principaux autour desquels s'organisent des bassins d'emplois intermédiaires.

L'analyse de la concentration des emplois (rapport entre le nombre d'emplois d'une commune sur le nombre d'actifs occupés) montre un réseau de polarités intermédiaires situées à proximité immédiate des infrastructures de transports structurantes. Ainsi, on observe une plus forte concentration de l'emploi le long des départementales 606 et 81. L'impact des échangeurs et embranchements autoroutiers est également visible au nord de Sens et à proximité de Villeroy.

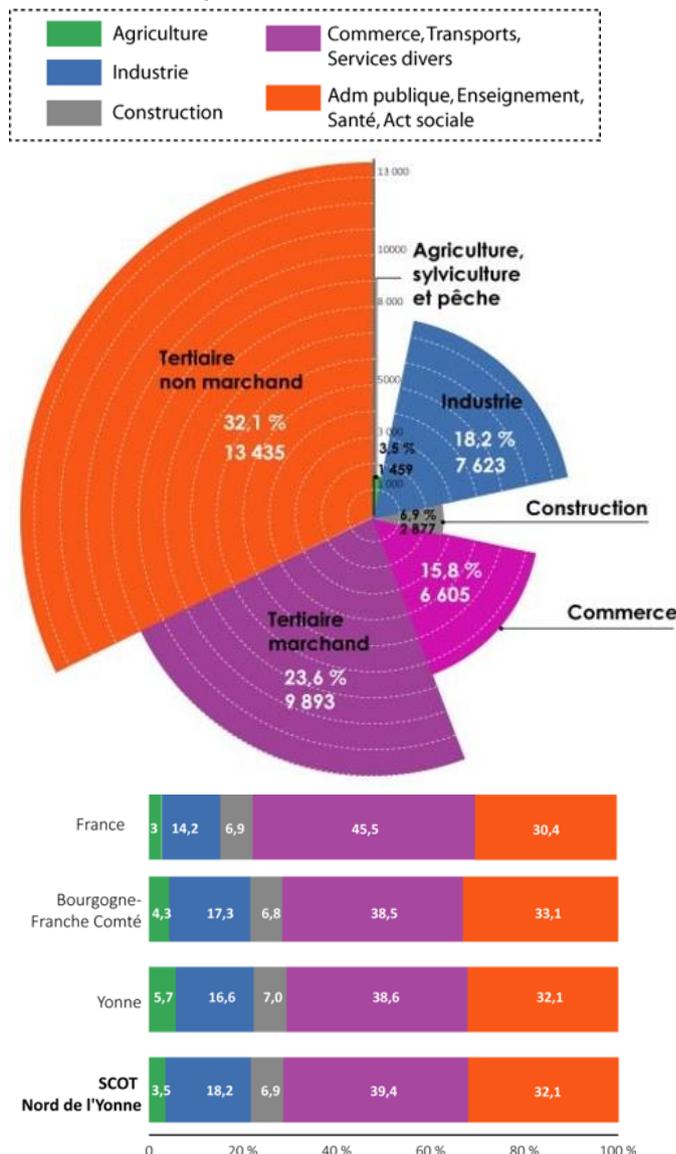


A l'image de l'ensemble des bassins d'emplois français, le PETR du Nord de l'Yonne a subi, depuis la fin des années soixante, une mutation de son tissu économique en lien avec le processus de tertiairisation. Ainsi, si la répartition des emplois par grands secteurs d'activités souligne clairement le poids du secteur tertiaire dans l'économie

locale avec près de 71,5% des emplois du PETR (une proportion similaire à celle du département et de la nouvelle région mais en deçà du niveau national situé à 75,9%) le poids des secteurs primaire et secondaire permettent, quant à eux, de révéler la spécificité du territoire.

En comparaison aux deux territoires de références, le Nord de l'Yonne bénéficie d'une plus forte représentativité du secteur industriel fort qui concentre plus de 18 % des emplois du territoire (contre 1,2% pour la France, 16,6% pour le département et 17,3% pour la Région), soit plus de 7 600 emplois en 2013 et d'un secteur agricole moins développé (3,5% des emplois contre 3% en France, 4,3% pour la région et 5,7% pour l'Yonne).

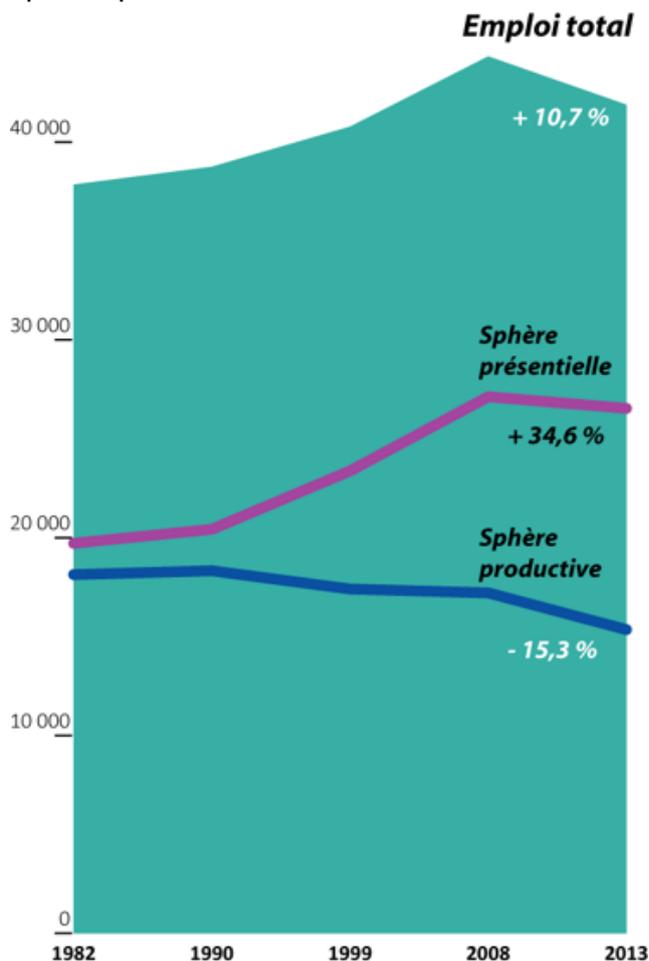
A partir de l'analyse fonctionnelle des emplois qui permet de faire apparaître les grandes fonctions transversales aux secteurs d'activités (voir graphique page suivante), on constate une spécialisation du territoire autour des activités de fabrication et de services. A l'inverse, les activités liées à la sphère culturelle, de recherche ou toutes autres prestations intellectuelles sont très faiblement représentées.



Une croissance de l'emploi hétérogène

Sur la période 1982-2013, l'emploi total du PETR a progressé de près de 11%, cette évolution globale ne traduit cependant pas les difficultés récentes et le recul de certaines activités sur le territoire. La sphère productive (activités produisant des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère) qui représentait près de la moitié des emplois en 1982 (48%), a subi une baisse de 15,3% entre 1982 et 2013 (soit une perte sèche de 2 800 emplois). La part de cette sphère économique, bien qu'encore conséquente pour le territoire, ne représente plus que 36,5 % en 2013. La sphère présentielle (activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone) a progressé de près de 35% sur la période compensant en partie les pertes du secteur productif. Les derniers indicateurs d'évolution de l'emploi (2008-2013) présentent des signes de ralentissement économique avec une perte de près de 2 500 emplois et une baisse du volume total des emplois de plus de 5%.

Cette rupture de tendance est due à l'inversion de la courbe des emplois de la sphère présentielle (-2,2% entre 2008 et 2013) qui, ne compense plus la perte d'emploi de la sphère productive.



Toutefois, l'analyse des dynamiques de l'emploi à une échelle plus fine souligne une disparité entre les communes du territoire, lesquelles dessinant des secteurs fragilisés et d'autres dynamiques.

Les secteurs fragilisés : le secteur est, regroupant la CC de la Vanne et du Pays d'Othe et une partie de la CC Yonne-Nord, subit globalement sur la période longue (1982-2013) ou récente (1999-2013) des pertes d'emplois (-213 emplois sur Villeneuve-l'Archevêque, -250 emplois sur Champigny entre 1982 et 2013, -79 emplois sur Foissy-sur-Vanne, -58 emplois sur Cerisiers entre 1999 et 2013). Si la ville de Joigny n'est pas lourdement impactée sur la période longue (+ 40 emplois entre 1982 et 2013), elle a rencontré, depuis 1999, la perte de 750 emplois due notamment à la fermeture de la Caserne.

Ce sont les villes plutôt industrielles et productives de Villeneuve-sur-Yonne (-280 emplois), Saint-Clément (-223 emplois), Gron (-127 emplois), Jouy (-156 emplois) ou Pont-sur-Yonne (-136 emplois) qui connaissent les pertes les importantes depuis 1999. Les secteurs plus dynamiques : la ville de Sens s'inscrit dans des tendances plus favorables (Sens +1 900 emplois 1982/2013 dont 1 000 emplois sur la dernière période), accompagnée par sa proche périphérie, notamment au nord (Saint-Denis-lès-Sens +165 emplois et Courtois-sur-Yonne +100 emplois entre 1999 et 2013). Située en Vallée de l'Yonne entre Sens et Joigny, la commune de Saint-Julien-du-Sault a enregistré la création de plus de 700 emplois depuis 1999. Enfin, à l'ouest de Sens, les communes de Fouchères et Villeroy ont chacune connu un gain de près de 300 emplois sur la période 1999/2013.

Un potentiel agricole élevé, mais un secteur en restructuration enclin aux difficultés

La part de l'espace agricole représente 1098 km², soit 58% du territoire du PETR. L'agriculture dans le territoire est une activité importante qui subit les aléas économiques (PAC, mondialisation) et climatiques (période de pluviométrie intense ou de sécheresse) et doit s'adapter continuellement. Des zones de grandes cultures céréalières et oléoprotéagineux (orge, colza, blé) composent la majorité de l'espace agricole du PETR (93% des surfaces déclarées à la PAC) et s'inscrivent dans une approche productive tournée vers les marchés extérieurs. Les exploitations de polyculture ou de poly-élevage sont plutôt minoritaires. Quelques productions avicoles et laitières existent dans le Gâtinais en Bourgogne, le Pays d'Othe et le Jovinien. Quant aux prairies, elles sont en retrait de 15% sur l'ensemble de la Bourgogne ce qui est à corréliser avec le recul des zones d'élevage (bovins, ovins...).

D'autres activités ponctuent l'espace agricole, comme la viticulture concentrée dans le Jovinien sur environ 40 hectares, avec les cépages de pinot noir et gris et de Chardonnay. Il existe une appellation bourguignonne Côte Saint-Jacques. Historiquement, Joigny a possédé jusqu'à 700 hectares de vignes. L'activité a été réduite au fil des années et décimée avec le Phylloxera, avant de connaître une reprise

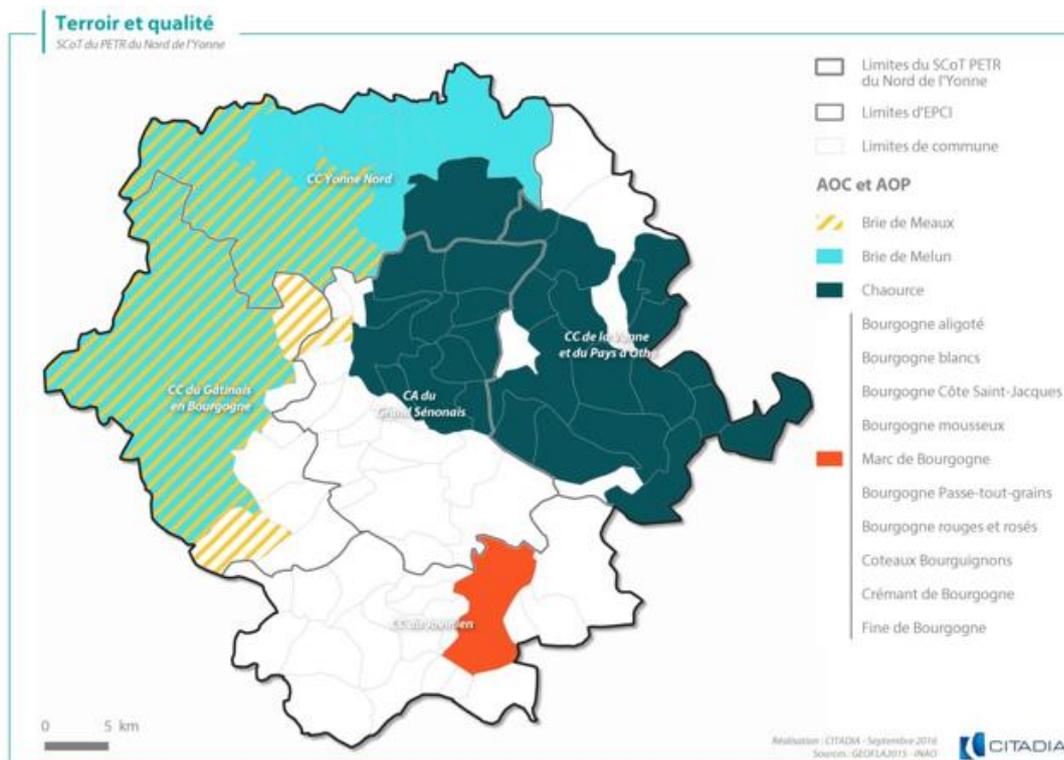
plus limitée. Des projets d'agrandissement sont en cours de réflexion (Joigny et Saint-Julien-du-Sault).

Activité minoritaire en Bourgogne, l'arboriculture, et plus particulièrement les vergers fruitiers, sont essentiellement localisés dans le Pays d'Othe. Il s'agit d'une activité ancestrale perdue qui pourrait trouver un nouvel essor dans les décennies à venir. Les vergers de pommiers sont principalement utilisés pour la production locale du cidre. Néanmoins, les parcs sont vieillissants (arbres de plus de 25 ans). Il serait intéressant de pouvoir tendre vers une activité plus identifiée et au-delà valoriser le savoir-faire local relatif au cidre

L'exploitation forestière trouve toute sa place en Bourgogne puisqu'un potentiel de forêts de feuillus et de résineux existe. On distingue dans cette filière une diversité d'usages et de procédés de transformation, générateurs d'emplois, à savoir le bois d'œuvre, d'industrie et d'énergie. La production de bois de chauffage a pris une ampleur particulière avec la hausse des cours des énergies fossiles (pétrole, gaz) tout comme l'utilisation du bois dans la construction. Cela s'inscrit notamment dans l'objectif de développement des matériaux biosourcés visé au niveau régional.

Entre valorisation des terroirs et diversification agricole : des initiatives à accompagner

Face aux mutations du monde agricole, les territoires développent de plus en plus des politiques de qualité et de valorisation des terroirs. Les signes d'identification de la qualité et de l'origine sont bien développés sur le territoire du PETR, notamment pour la viticulture, mais restant plus à la marge pour les autres productions. Ainsi, 1 200 exploitations de Bourgogne sont engagées dans des démarches en Label Rouge, 4 100 en AOC-AOP (Appellation d'Origine Contrôlée), et 750 en agriculture biologique. Le zonage AOP/AOC sur le territoire du PETR est relatif à la fabrication de produits régionaux (fromages de Brie de Melun, de Meaux, de Chaource, etc.). Le développement de cette reconnaissance des savoir-faire peut constituer un axe stratégique du PETR pour revaloriser l'image du territoire.



La valorisation et la reconnaissance des savoir-faire de ces territoires passent, dans une logique de diversification, par la pratique de l'agro-tourisme, devenue une activité à part entière, exercée par les exploitations. En tant qu'activité complémentaire, deux structures existent principalement dans l'Yonne. Le réseau Bienvenue à la Ferme permet aux agriculteurs d'accueillir des visiteurs sur leur exploitation, selon leur production. Dans l'Yonne, ce réseau regroupe 33 agriculteurs (dont 25 adhérents Produits de la ferme, 7 fermes découvertes, 2 fermes pédagogiques, 1 camping à la ferme et 1 ferme auberge).

La ruralité du territoire se prête aux enjeux des circuits courts et du développement du tourisme vert, mais ces filières sont encore peu investies par les collectivités et les acteurs locaux. La vente directe est historiquement présente dans les exploitations viticoles de l'Yonne, mais peu développée pour les autres productions. L'ancrage de ces exploitations dans les territoires n'est pas toujours garanti d'un point de vue économique.

Le réseau d'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) est peu développé sur le territoire et au-delà en Bourgogne, malgré un fort potentiel. Les grandes exploitations étant majoritaires, les cultures tournées vers les circuits courts restent marginales, d'autant que l'agriculture sur le territoire du PETR reste influencée par la Politique Agricole Commune.

Les Jardins de la Croisière, association créée en 1995 par la Chambre d'Agriculture de l'Yonne et la FDSEA89 (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants de l'Yonne) est un exemple de structure à l'activité pérenne, qui propose la distribution de légumes biologiques en boutique, au marché couvert de Sens, par abonnement ou

par livraison. D'autres initiatives existent comme à Chigy, à Arces-Dilo et à Joigny (Jardins des Coteaux).

Potentiel de développement de l'économie touristique

Par ses différentes vagues historiques, le territoire est doté d'une richesse indéniable, en matière de patrimoine architectural et culturel. La ville de Sens est historiquement un bastion ecclésiastique puissant et influant. Elle est devenue au XII^{ème} et XIII^{ème} siècles un haut-lieu de la chrétienté avec la construction de la cathédrale gothique. A partir du XVIII^{ème} siècle l'édification de nombreux hôtels particuliers et l'arrivée du chemin de fer ont permis à la ville de connaître une seconde phase dans son essor. Ces différents mouvements historiques ont permis de forger un patrimoine ecclésiastique important, trop peu mis en avant et en valeur. Aussi, son positionnement entre la Bourgogne-Franche-Comté et l'Île-de-France offre au territoire du PETR une place stratégique et pertinente.

Le New York Time a d'ailleurs classé la Bourgogne à la « 15^{ème} place d'une liste des 52 endroits dans le monde qu'il faut absolument visiter en 2015 ». De plus, l'inscription datée des Climats de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO peut constituer un levier au développement, dont il s'agit de saisir les externalités positives.

La dialectique patrimoine-territoire est porteuse d'une politique de reconnaissance de ce patrimoine via le phénomène de la labellisation.

Ainsi, la ville de Joigny est la première de l'Yonne à avoir reçu le label des Villes d'Art et d'Histoire en 1991. En rejoignant ce réseau national, elle montre son attachement à la valorisation et à l'animation de l'architecture et du patrimoine. Elle possède un service d'Animation de l'Architecture et du Patrimoine qui garantit la compétence des guides conférenciers et des animateurs du patrimoine et la qualité de leurs actions.

Le label Villes et Villages Fleuris, attaché au symbole de la fleur, récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur de la qualité de vie. Il a pour vocation de valoriser les communes qui aménagent un environnement favorable au bien-être des habitants et à l'accueil des touristes. Ils participent à cette reconnaissance du terroir : Sens (4 fleurs), Joigny (3 fleurs), Villeneuve l'Archevêque (2 fleurs), etc. Le concours départemental de fleurissement décerne chaque année des prix aux communes.

Il existe cependant d'autres formes de tourisme à mettre en lumière : celui de la gastronomie et des terroirs notamment, autour du vin avec la route des vins de Bourgogne à Joigny et le circuit touristique de la route du cidre et des Pressoirs dans le Pays d'Othe.

Le tourisme fluvial peut être consolidé puisque le territoire dispose d'atouts en termes de paysage fluvial, mais manque cruellement d'aménagements adaptés.

Dès 1997, la charte Intercantonale de la Basse Yonne a mis en place un chantier école qui répondait à un double objectif : réinsertion de personnes en difficulté et création

de 46 sentiers de randonnée. Ainsi, près de 450 km d'itinéraires sont balisés. Une dynamique qui est à consolider dans le nord de l'Yonne.

Le territoire se situe sur un axe militaire et commercial très important datant de l'époque gallo-romaine. La voie romaine Agrippa, l'une des plus importantes de l'époque qui rejoignait Arles et Boulogne-sur-Mer, longeait l'Yonne sur sa rive gauche de Sens à Autun. La réhabilitation des berges est donc indispensable au développement d'un tourisme vert et rural.

Il existe 4 sentiers de randonnée qui traversent le territoire du PETR : le GR 213, sur 103 kms, il relie Pont-sur-Yonne à Saint-Georges-sur-Baulche en passant par Sens et Auxerre en suivant de plus ou moins près l'Yonne. Le GR 13 de 160 km permet de rejoindre le Morvan. Le GR 132 permet de rejoindre le GR 213. Le GR 2 relie Le Havre à Dijon.

Des circuits-découvertes dans les centres villes assurent une découverte de l'histoire locale à travers le patrimoine architectural. Il existe également des sentiers de découverte des espaces naturels cette fois-ci, à l'instar du sentier de Saint-Martin-du-Tertre qui permet de découvrir la zone de Natura 2000 avec un cheminement accompagné d'explications et de panneaux informatifs. Sur le territoire, l'enjeu principal en termes de randonnées est de travailler sur les liaisons entre ces différents espaces.

En résumé, le territoire du PETR peut axer de manière générale son effort d'intensification touristique sur 4 axes : le tourisme urbain, le tourisme fluvial et fluvestre (canaux, rivières et activités connexes, mise en valeur de l'Yonne), le tourisme vert (ruralité, loisirs nature, randonnées, etc.) Le tourisme œnologique et gastronomique (vignobles) en se basant sur ces priorités d'actions, le territoire nord de l'Yonne pourra développer et promouvoir différentes filières (gastronomie, patrimoine architectural) et des territoires d'excellence (les vignobles, les bords de l'Yonne). Au-delà des projets individualisés, le marketing territorial devra permettre de définir une stratégie commune à l'échelle des 5 EPCI, et plus largement à l'échelle du département (dans la continuité du Schéma Départemental de Développement Touristique 2017- 2021).

Les enjeux de demain

- Renforcer le ratio emplois / actifs occupés en menant une politique en faveur de l'accueil et du maintien des actifs sur le territoire
- Dynamiser l'image du PETR à l'égard des porteurs de projet, des actifs et des touristes
- Optimiser l'offre existante en foncier et immobilier d'entreprise et réfléchir à la localisation stratégique d'une nouvelle offre
- Accompagner la diversification des activités agricoles en assurant la pérennité du secteur